

RAPPORT

sur le **PRIX** et la

QUALITÉ

des

SERVICES

de

l'eau et de l'assainissement

APPROBATION DU PLU

Vu pour être annexé la
délibération
du Conseil métropolitain
du 13 février 2020

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,

Christian GATARD.

LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT



Distribuer une eau de qualité et la rendre la plus propre possible au milieu naturel, telle est la mission quotidienne de la Métropole. Pour ce faire elle s'appuie sur un patrimoine très riche.

Ce patrimoine, c'est d'abord un patrimoine technologique. 3200 km de réseau d'eau potable et d'assainissement, c'est 3 fois la longueur totale de notre chère Loire ! Ces installations datent parfois de 1870 et sont toujours en service. Malgré la jeunesse de notre Métropole nous gérons cet héritage avec la plus grande responsabilité. Nous l'enrichissons régulièrement de modernité et de technologie et nous attachons à le mettre aux normes.

Le patrimoine, c'est également notre ressource en eau. Malgré sa bonne qualité, elle est fragile. Le service de l'assainissement s'efforce de préserver cette ressource : afin de protéger la Loire, la mise en service du Tunnel et du poste du Pont de la Motte en 2018 est une réussite. Les travaux se sont terminés grâce au travail de tous et permet maintenant de limiter les débordements d'eaux usagées en temps de pluie. Nous pourrions bientôt éliminer les stations vieillissantes de Rochecorbon et Parçay-Meslay pour transférer les eaux usées de ces communes vers la station de la Grange David qui est exemplaire en matière de qualité des eaux et de performance énergétique.

Distribuer une eau de bonne qualité en préservant le milieu et la ressource est le fruit d'une vigilance quotidienne. Certaines molécules phytosanitaires sont apparues dans l'eau prélevée en 2018 nous obligeant à des actions immédiates mais également à la réflexion sur des actions de long terme, qui, il ne faut pas se leurrer, impacteront à terme le prix du service aujourd'hui très raisonnable. Ce défi sera surmonté à l'aide du schéma directeur engagé en 2018.

S'agissant de la préservation de la ressource, nous pouvons nous féliciter d'une baisse de 18% en deux ans des prélèvements dans la nappe du Cénomanien sur le périmètre de Joué les Tours, seconde ville du département.

Notre patrimoine c'est enfin le patrimoine humain qui, a eu à faire face en 2018 à des chantiers importants de construction de la Métropole encore jeune. L'inclusion de la compétence de la gestion des eaux pluviales dans les équipes assainissement a été relativement complexe mais à ce jour avancée. L'harmonisation et l'amélioration du service à l'usager prend du temps mais je peux vous affirmer ce jour que nous sommes sur la bonne voie pour offrir à chaque usager un service unifié vers le haut tout en ayant une politique forte en matière de développement durable.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bertrand RITOURET

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1	LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	5
	PREAMBULE	5
	L'EAU POTABLE EN CHIFFRES	6
	L'ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES	7
	LES TEMPS FORTS EN 2018	8
	L'Eau potable	8
	L'Assainissement	9
	PRESENTATION GENERALE	10
	Le territoire	10
	L'organisation du service	11
	Les modes de gestion	11
PARTIE 2	L'EAU POTABLE	13
	PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES	13
	Les ressources	13
	Les usines	14
	Les réservoirs	15
	L'évolution des branchements	17
	LES DONNEES TECHNIQUES	18
	Le traitement de l'eau potable	18
	Le cas spécifique de Tours	19
	Les volumes prélevés au milieu naturel	20
	Les volumes vendus aux communes extérieures	23
	Les volumes achetés aux communes extérieures	23
	Les volumes produits	24
	L'évolution des volumes facturés	25
	Le rendement des réseaux	25
	Le taux de renouvellement des réseaux	27
	La répartition des abonnés par type d'usage	28
	La qualité de l'Eau	28
	Bilan énergétique des usines	34
	FAITS MARQUANTS EN 2018	35
PARTIE 3	L'ASSAINISSEMENT	37
	PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES	37
	Typologie et linéaire de réseaux	37
	La répartition des regards et branchements	38
	La répartition des postes de relevage, trop-pleins et déversoirs d'orage	38
	Les réseaux, les ouvrages annexes	39
	Les stations d'épuration	39
	LES DONNEES TECHNIQUES	41
	Le traitement de l'eau usée	41
	Le cas spécifique de la station d'épuration de La Grange David	42
	L'existence d'un zonage	43
	Le traitement des eaux dans les stations d'épuration	44
	La valorisation agricole des boues	47
	Le bilan énergétique des stations	47
	Le bilan de production de biogaz	48
	Les abonnés, les volumes assujettis à la redevance	49
	Les réseaux de collecte des eaux usées	50
	Les branchements	52
	La Métrologie	55
	Le service Eaux Pluviales, une compétence annexe	65
	FAITS MARQUANTS EN 2018	67

PARTIE 4	LES INDICATEURS REGLEMENTAIRES	72
	SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	72
	L'Eau potable	72
	L'Assainissement collectif	72
	L'Assainissement non collectif	73
	DETAIL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	74
	L'Eau potable	74
	L'Assainissement collectif	82
	L'Assainissement non collectif	89
PARTIE 5	LES DONNEES FINANCIERES	91
	L'EAU POTABLE	91
	La facture d'eau	91
	Le budget annexe de l'Eau potable	94
	L'ASSAINISSEMENT	97
	Le budget annexe de l'Assainissement collectif	97
	Le budget annexe de l'Assainissement non collectif	101
PARTIE 6	LA COOPERATION DECENTRALISEE	102
	KOUSSANAR, UN VILLAGE DU SENEGAL	102
	L'origine de la coopération	102
	L'alimentation en eau potable	103
	Les actions menées en 2018	103
PARTIE 7	LES ANNEXES	104

PARTIE 1

LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

PREAMBULE

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

L'article D.2224-1 (annexe VI) du Code précité précise les caractéristiques et les indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement figurer dans le rapport.

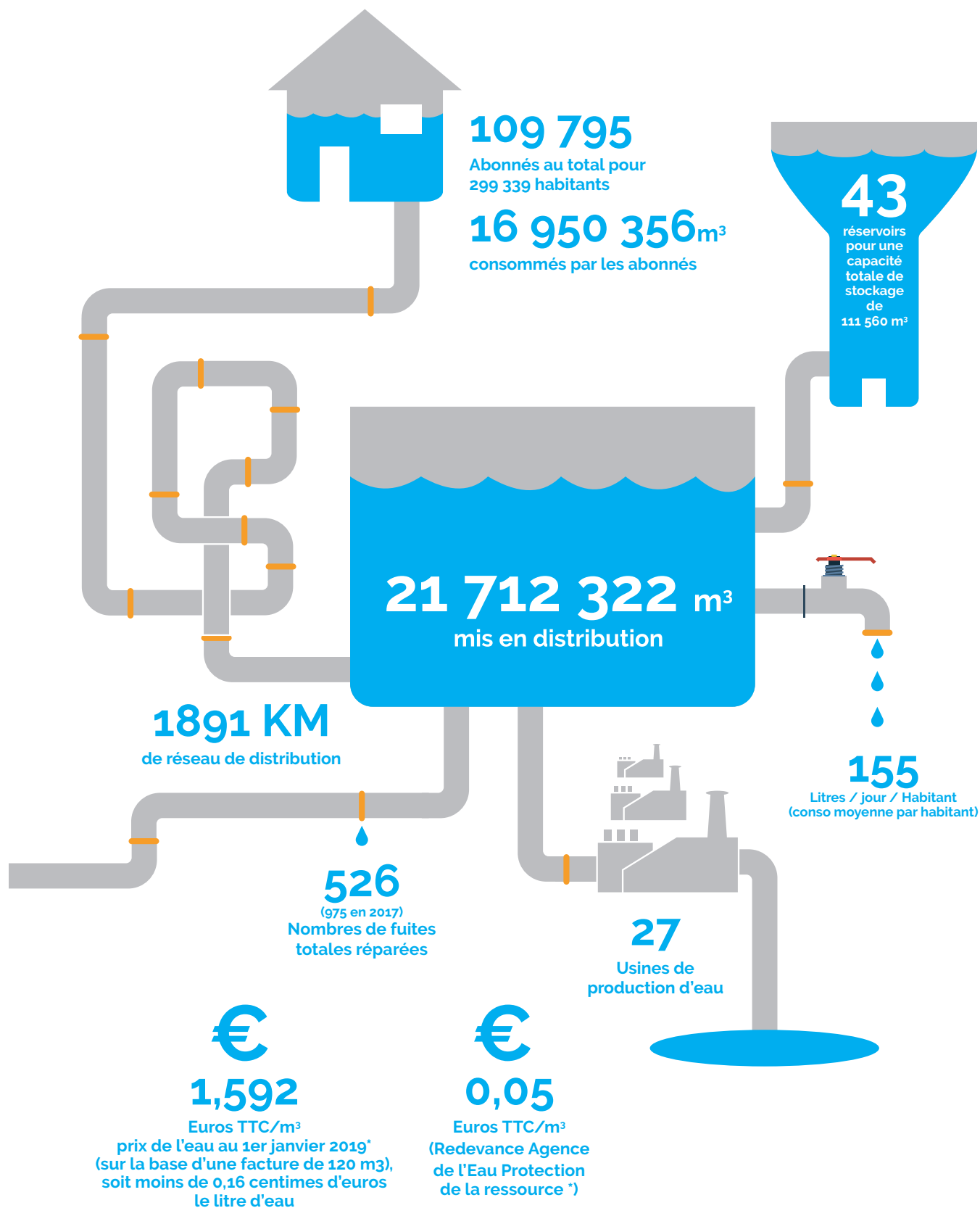
Depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, le rapport annuel sur l'eau doit respecter de nouvelles exigences en introduisant des indicateurs de performances conformément au décret n° 2007-675 et à l'Arrêté du 2 mai 2007.

Ce document est également examiné par la Commission consultative des services publics locaux créée en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport annuel 2018 prend en compte, les indicateurs de gestion établis par les Services de Tours Métropole Val de Loire et les éléments fournis par les exploitants VEOLIA EAU qui ont transmis leurs rapports de délégataires le 30/04/2019.

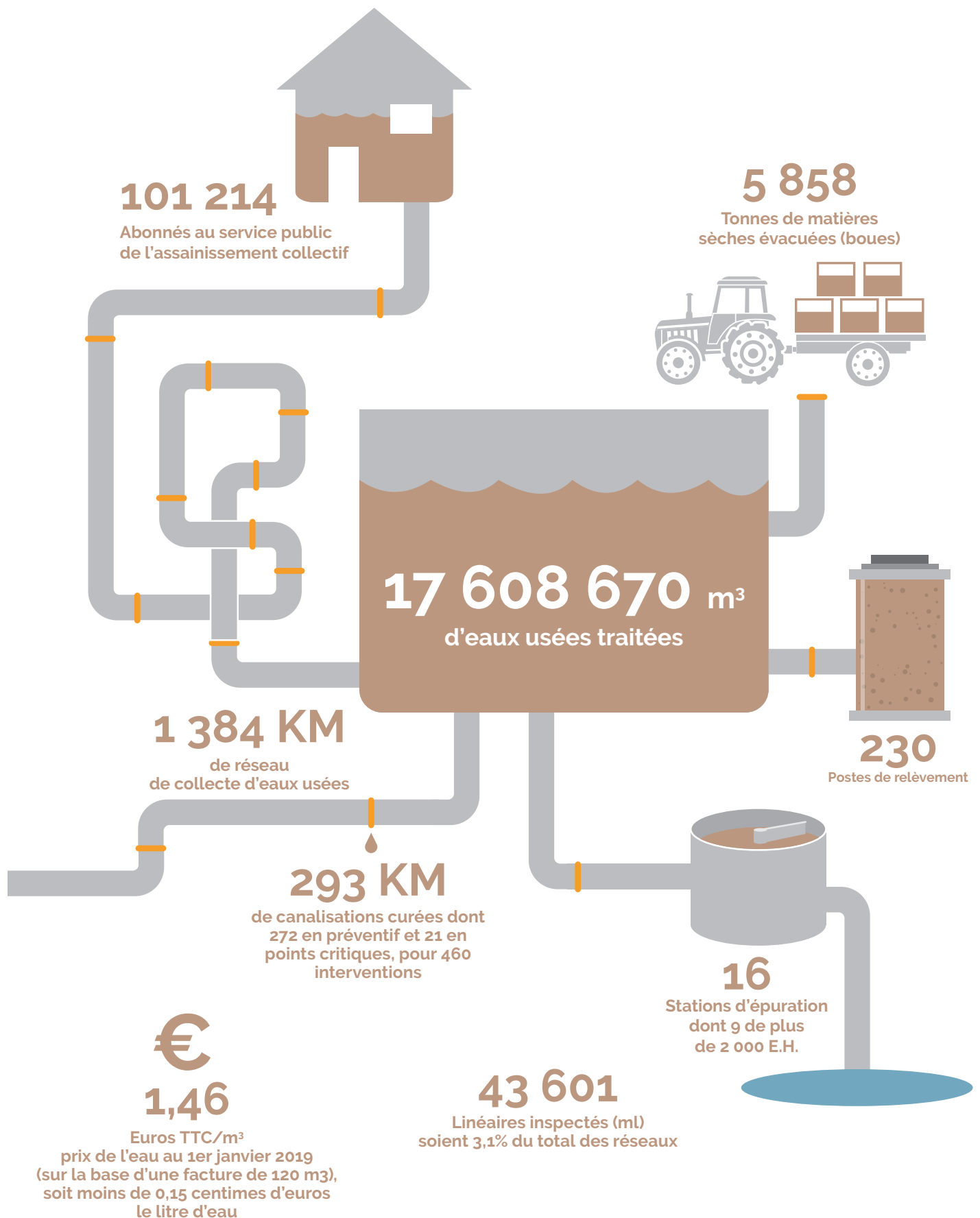
Présenté au conseil d'exploitation de la Régie de l'eau et de l'assainissement le 30/08/2019, ce document fera ensuite l'objet d'une communication au Conseil métropolitain lors de la séance publique du 23/09/2019. Ce document est accessible à l'ensemble des usagers des services de l'eau et de l'assainissement.

L'EAU POTABLE EN CHIFFRES



* Moyenne du prix du mètre cube calculé en pondération du nombre d'abonnés par commune

L'ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES



* prix calculé d'après le prix au m³ de la part Ag. de l'Eau par commune pour la lutte contre la pollution rapporté au pourcentage d'abonnés par commune

LES TEMPS FORTS EN 2018

EAU POTABLE

LA MEMBROLLE	Extension du réseau AEP sur 1,8 kilomètres (+6,13% du réseau total)	174 268,72 € H.T.
ROCHECORBON	Réhabilitation du réseau AEP sur le VC 301 - La Garenne des cartes sur 520 mètres linéaires	111 683,39 € H.T.
TOURS	Renouvellement du réseau AEP rue des Halles entre la rue des Trois pavés Ronds et la place Gaston Pailhou sur 213 mètres linéaires Renouvellement du réseau AEP avenue du Danemark sur 370 mètres linéaires	191 296,42 € H.T. 307 907,81 € H.T.
SAINT AVERTIN	Campagne de recherche de fuite par une cellule interne du service exploitation qui a permis un nombre important (12) de réparations ponctuelles et de mieux cibler un programme de renouvellement de 1,52 km	468 569,45 € H.T.
JOUÉ-LES-TOURS	Renouvellement du réseau AEP rue Flemming sur 770 ml	470 557,27 € H.T.
LA RICHE	Renouvellement du réseau AEP sur la rue du Chemin Neuf (partie Est) sur 640 mètres linéaires	230 910,32 € H.T.
FONDETTES	Renouvellement du réseau AEP sur 419 mètres linéaires allée de l'Abbaye, rue Jules Piednoir	136 322,47 € H.T. (prix estimatif – DGP non encore reçu)

LES TEMPS FORTS EN 2018

ASSAINISSEMENT

SAINT PIERRE DES CORPS	Renouvellement du réseau d'assainissement rue de la Rabatterie sur 205 mètres linéaires.	151 176,69 € H.T.
PARÇAY-MESLAY	Renouvellement du réseau d'assainissement rue de la Mairie (de la rue de la Croix Hallée à la Résidence Grande Maison) sur 438 mètres linéaires	265 670,07 € H.T.
FONDETTES	Réhabilitation du réseau d'assainissement des rues Bourg Joly, De Gaulle et Chaussumiers sur 1,17 km	127 057,85 € H.T.
SAVONNIÈRES	Extension du réseau d'assainissement sur 1 km	431 097,22 € H.T.
JOUÉ-LES-TOURS	Extension du réseau de refoulement rue de la Chaumette sur 140 mètres linéaires	39 475,08 € H.T.
	Renouvellement du réseau d'assainissement au Carrefour des 4 Bornes sur 254 mètres linéaires	147 206,93 € H.T.
	Amélioration de la filière de traitement des boues de la STEP de Glatinet	694 568 € H.T.
SAINT-CYR- SUR-LOIRE	Extension du réseau d'assainissement rue de la République (parc Monjoie) sur 202 mètres linéaires	101 421,50 € H.T.
	Mise en séparatif de la rue de la Mairie sur 440 mètres linéaires	200 174,26 € H.T.
	Instrumentation des déversoirs d'orage du collecteur Bord de Loire en équipement de métrologie	35 435,00 € H.T.
LA RICHE	Réhabilitation du réseau d'assainissement des rues Hautes Marches, Laennec, Pasteur sur 630 mètres linéaires	81 746,67 € H.T.
	Amélioration du transfert de chaleur pour le chauffage des boues des digesteurs de la STEP de la Grange David.	12 653 € H.T.
TOURS	Renouvellement des réseaux d'assainissement rue Henry Hertz et rue Volta sur 376 mètres linéaires	190 868,39 € H.T.
	Réhabilitation des réseaux d'assainissement des rues Général Estienne, Benjamin Franklin, Ferrié et avenue de la République sur 1,29 km	158 840,35 € H.T.
	Réhabilitation des réseaux d'assainissement des rues Louis Bréguet, Calais et Lille sur 1,07 km	125 875,77 € H.T.

PRESENTATION GENERALE

LE TERRITOIRE

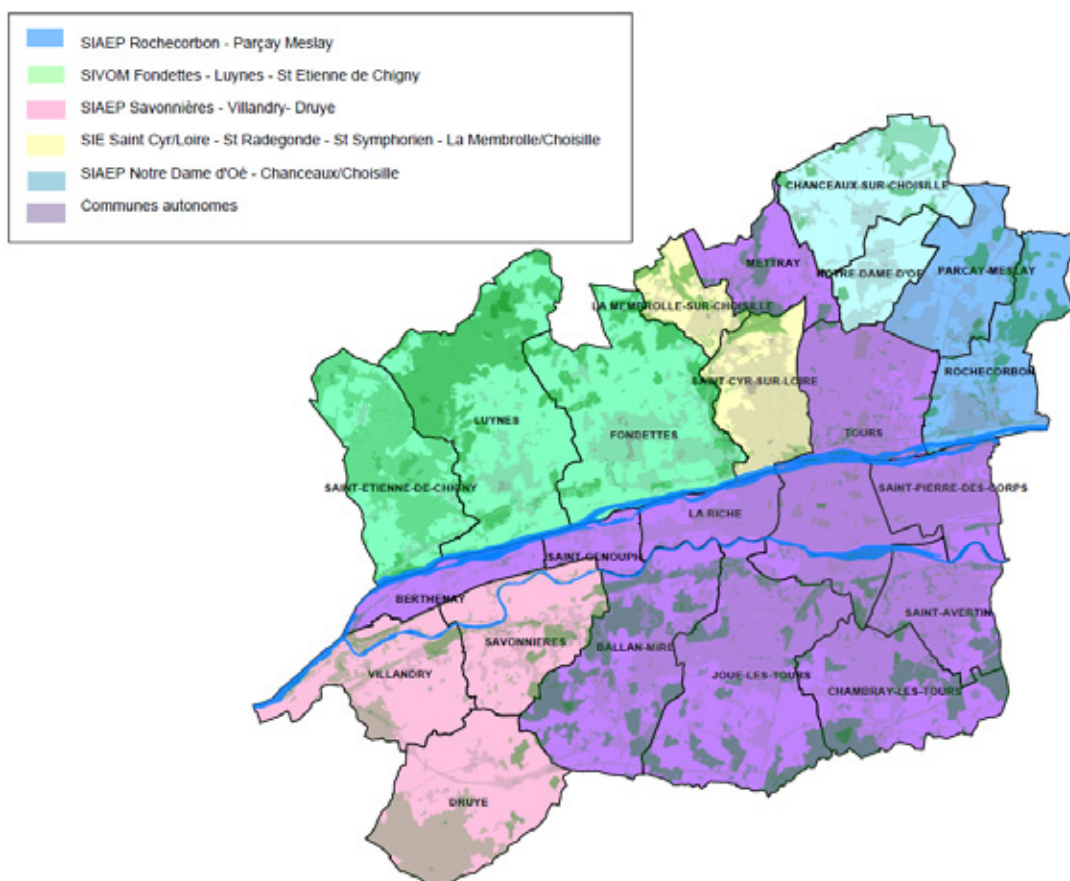
Tours Métropole Val de Loire, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, a été créée le 22 mars 2017 par décret du 20 mars 2017.

Outre la compétence Assainissement prise en compte initialement dès 2000, la métropole exerce depuis le 1er janvier 2017 la compétence Eau Potable. Elle regroupe 22 communes.

En 2018, Tours Métropole Val de Loire regroupe 299 339 habitants.

INTÉGRATION DES COMMUNES À LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

Dans le domaine de l'eau potable, le transfert de compétence a eu lieu le 1er janvier 2017.



L'ORGANISATION DU SERVICE

Au 1er janvier 2018, l'organisation du service comptabilisait 189 agents répartis de la façon suivante :

Cadre d'emplois	Equivalent Temps Plein Eau Potable	Equivalent Temps Plein Assainissement
Filière Administrative	15,4	7
Filière Technique	84,7	69,8
Emplois	5	7
Total	105,1	83,8

LES MODES DE GESTION

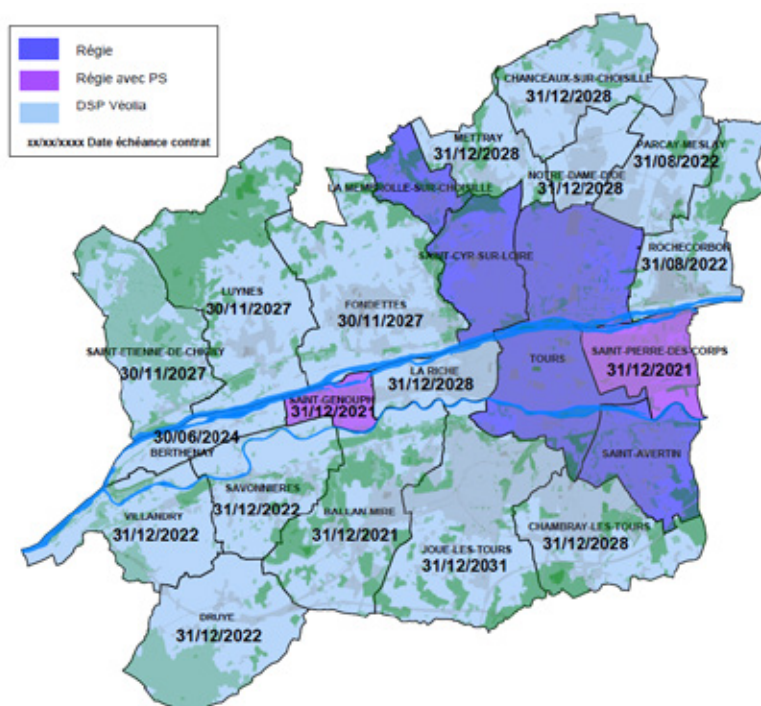
L'Eau potable

La Métropole exploite en régie directe les systèmes de production et de distribution d'eau potable de 4 communes : Tours, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire et La Membrolle-sur-Choisille, correspondant à environ deux tiers de la population desservie.

Les systèmes de production et de distribution d'eau potable des communes de Ballan-Miré, Chambray-lès-Tours, La-Riche, Notre-Dame-d'Oé, Mettray, Joué-lès-Tours, Rochecorbon, Savonnières, Druye, Villandry, Berthenay, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny, Fondettes, Parçay-Meslay et Chanceaux-sur-Choisille sont, quant à eux, exploités en gestion déléguée par la société VEOLIA.

La Métropole fait également appel à des entreprises (Véolia) en prestation de service via des marchés publics sur les communes de Saint-Genouph et Saint-Pierre-des-Corps pour la gestion de la production et de la distribution et gère en régie directe la facturation, le recouvrement et la relation aux usagers.

CARTOGRAPHIE DES MODES DE GESTION SUR L'EAU POTABLE



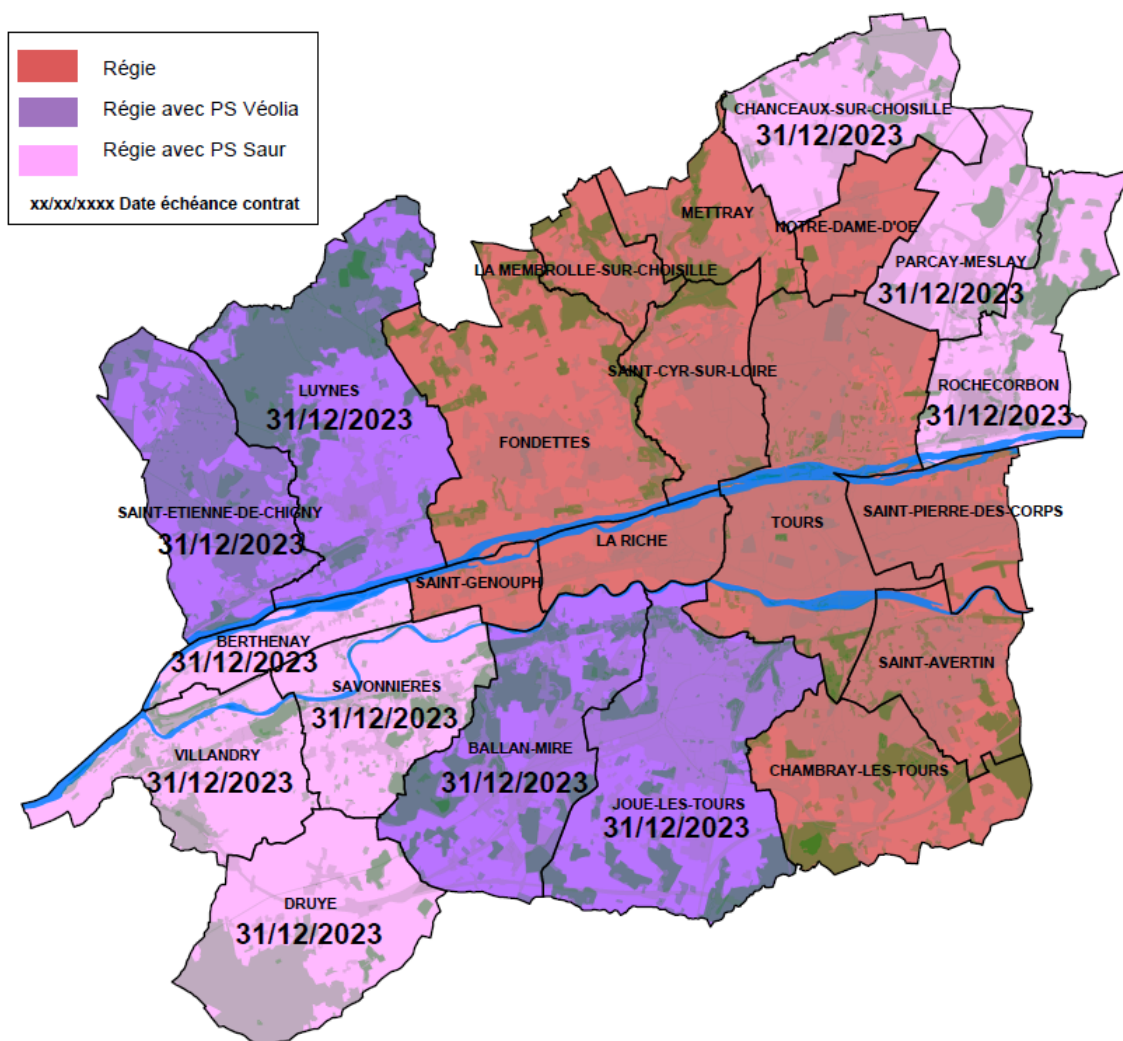
L'Assainissement

S'agissant de l'assainissement, la Métropole intervient en régie sur toutes les communes de son territoire.

Cette régie est réalisée en prestation directe sur la moitié des communes : Saint-Genouph, Fondettes, La-Riche, La-Membrolle-sur-Choisille, Saint-Cyr-sur-Loire, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Avertin et Chambray-Lès-Tours.

L'exploitation des infrastructures des eaux usées des communes de Saint-Etienne-de-Chigny, Luynes, Ballan-Miré et Joué-Lès-Tours est réalisée dans le cadre d'une prestation de service par la société Véolia. Pour les communes de Berthenay, Villandry, Savonnières, Druye, Chanceaux-sur-Choisille, Parçay-Meslay et Rochecorbon cette même prestation est réalisée par la société Saur.

CARTOGRAPHIE DES MODES DE GESTION SUR L'ASSAINISSEMENT



PARTIE 2

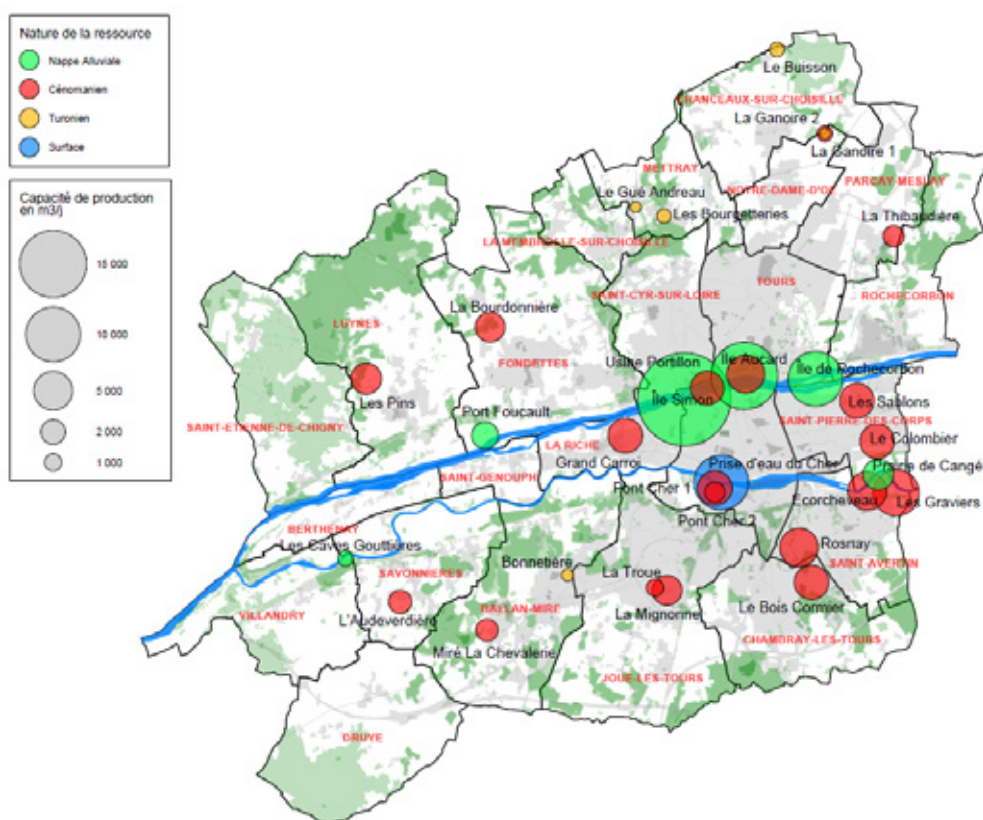
L'EAU POTABLE

PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES

LES RESSOURCES

Les ressources sollicitées sur le territoire sont principalement les ressources alluviales de la Loire et la nappe du Cénomanien.

CARTOGRAPHIE DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE



LES USINES

Commune	Usines	Nature de l'installation	Type de traitement	Capacité de production	Capacité / commune	Taux de production par rapport à la capacité	Volume autorisé	Volume autorisé / commune	Taux de production par rapport à la capacité autorisée
SAINT-AVERTIN	Ecocheveau	Station de reprise et de traitement	Défermisation Chloration	6 000 m³/j	10 000 m³/j	30%	10 000 m³/j	14 000 m³/j	21%
	Rosnay	Station de surpression et de traitement	Défermisation Chloration	4 000 m³/j			4 000 m³/j		
TOURS	Ile Aucard	Station de reprise et de traitement	Ozonation Filtration sur charbon actif Chloration	35 000 m³/j	55 000 m³/j	51%	42 120 m³/j	62 120 m³/j	45%
	Gare du Canal	Station de reprise et de traitement	Ozonation Filtration sur charbon actif Chloration	20 000 m³/j			20 000 m³/j		
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	Usine Portillon (CTE)	Station de reprise et de traitement	Aération (pulvérisation) Filtration sur sable Chloration	7 250 m³/j	14 500 m³/j	51%	21 600 m³/j	43 200 m³/j	17%
	Usine Portillon (DGR)	Station de reprise et de traitement	Aération (pulvérisation) Filtration sur sable Chloration	7 250 m³/j			21 600 m³/j		
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	Bords de Loire	Station de reprise et de traitement	Chloration	A l'arrêt depuis 2004	8 000 m³/j	38%	A l'arrêt depuis 2004	5 573 m³/j	55%
	Les Sablons	Station de reprise et de traitement	Défermisation Chloration	4 000 m³/j			4 000 m³/j		
	Le Colombier	Station de surpression et de traitement	Défermisation Chloration	4 000 m³/j			773 m³/j		
Ballan-Miré	Miré-La Chevalerie	Station de reprise, de traitement et de surpression	Défermisation Filtration sur sable Chloration	2 400 m³/j	2 760 m³/j	46%	2 400 m³/j	2 760 m³/j	46%
	Bonnetière	Station de reprise	Filtration sur charbon actif Chloration	360 m³/j			360 m³/j		
Chambray-Lès-Tours	Le Roi-Comier	Station de reprise et de traitement	Défermisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	4 000 m³/j	53%	4 000 m³/j	4 000 m³/j	53%
Chanceaux-sur-Loisille	Le Buisson	Station de reprise et de surpression	Filtration sur charbon actif Chloration	500 m³/j	500 m³/j	76%	700 m³/j	700 m³/j	47%
Notre-Dame-D'Ée	La Ganoine 1	Station de reprise et de surpression	Défermisation Filtration sur sable Chloration	360 m³/j	1 160 m³/j		360 m³/j	1 960 m³/j	
	La Ganoine 2	Station de reprise et de surpression	Défermisation Filtration sur sable Chloration	800 m³/j			1 600 m³/j		
Fondettes	La Bourdonnière	Station de reprise et de surpression	Défermisation Filtration sur sable Chloration	3 000 m³/j	5 400 m³/j	37%	3 000 m³/j	5 000 m³/j	35%
	Port Foucault	Station de reprise	Chloration	2 400 m³/j			3 000 m³/j		
Luyennes	Les Pins	Station de reprise et de surpression	Défermisation Filtration sur sable Chloration	3 200 m³/j	3 200 m³/j	31%	3 200 m³/j	26 480 m³/j	26%
Joué-Lès-Tours	La Mignonne 1	Station de reprise et de traitement	Défermisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	22 200 m³/j		4 000 m³/j		
	La Mignonne 2	Station de reprise et de traitement	Défermisation Filtration sur sable Chloration	3 200 m³/j			4 000 m³/j		
	Pont-Cher eau de surface	Station de reprise et de traitement	Défermisation Filtration sur sable Filtration sur charbon actif Ozonation	10 000 m³/j			12 000 m³/j		
	Pont-Cher 1	Station de reprise et de traitement	Défermisation Filtration sur sable Chloration	1 000 m³/j			1 600 m³/j		
	Pont-Cher 2	Station de reprise et de traitement	Défermisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j			4 800 m³/j		

Commune	Usines	Nature de l'installation	Type de traitement	Capacité de production	Capacité / commune	Taux de production par rapport à la capacité	Volume autorisé	Volume autorisé / commune	Taux de production par rapport à la capacité autorisée
La Riche	Grand Carroi	Station de reprise	Défermisation Filtration sur sable Chloration	4 000 m³/j	4 000 m³/j	36%	4 000 m³/j	4 000 m³/j	36%
Motray	Les Bourgettes	Station de reprise	Défermisation Filtration sur sable Chloration	1 100 m³/j	1 100 m³/j	31%	1 100 m³/j	1 100 m³/j	31%
Parçay-Meslay	La Thibaudière	Station de reprise et de surpression	Défermisation Filtration sur sable Chloration	1 500 m³/j	1 500 m³/j	39%	1 500 m³/j	1 000 m³/j	19%
Savonnnières	L'Audevortière	Station de reprise et de surpression	Défermisation Filtration sur sable Chloration	1 800 m³/j	1 800 m³/j	35%	2 000 m³/j	2 000 m³/j	32%
Villandry	Les Caves Gouttières	Station de reprise	Chloration	800 m³/j	800 m³/j		800 m³/j	800 m³/j	
Capacité totale de production					115 020 m³/j	44%	Volume totale de production autorisée	130 893 m³/j	33%

Le taux de production par rapport à la capacité des usines est de 44%. Par rapport à la capacité autorisée les unités de production fonctionnent à 33 %. Cet excédent de produire en secours de l'eau en suffisamment grande quantité en cas de défaillance d'une ressource (pollution, incident technique...).

LES RÉSERVOIRS

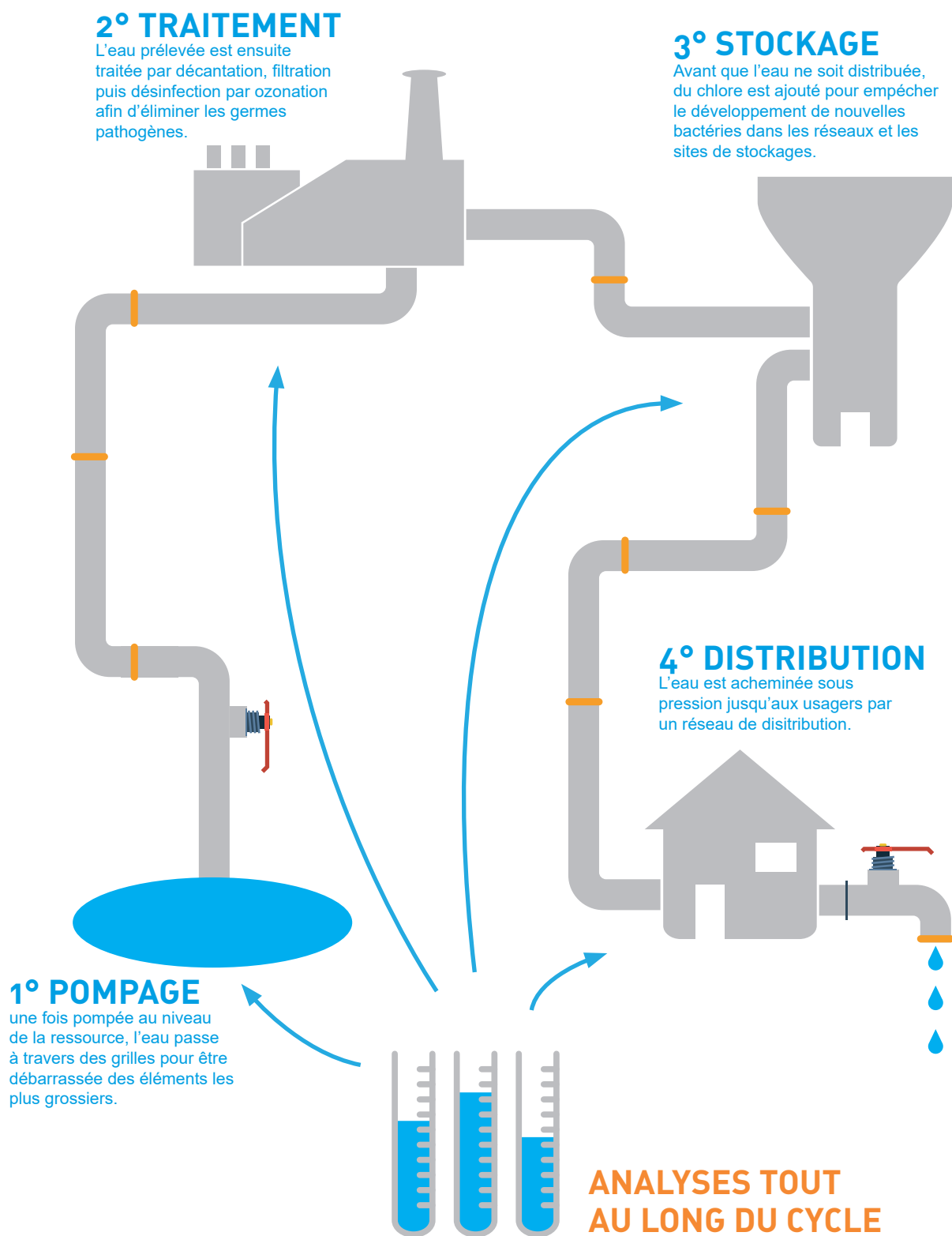
Commune	Réservoirs	Nature de l'installation	Volume	Autonomie moyenne en jours
SAINT AVERTIN	Rue de Cangé	Château d'eau	3 000 m³	1,7
	Avenue de Gaulle - Rosnay	Réservoir enterré	2 000 m³	
TOURS	Petite Arche	Château d'eau	3 000 m³	2,2
	La Tranchée	Réservoir enterré	30 000 m³	
	Ile Aucard	Réservoir enterré	2 000 m³	
	Gare du Canal	Réservoir enterré	2 000 m³	
	Rives du Cher	Château d'eau	2 000 m³	
	Rives du Cher	Réservoir enterré	6 000 m³	
	Montjoyeux	Réservoir enterré	15 000 m³	
	Grandmont	Château d'eau	1 500 m³	
SAINT CYR SUR LOIRE	Ménardière	Réservoir enterré	3 000 m³	1,2
	Ménardière	Réservoir enterré	2 000 m³	
	Ménardière	Château d'eau	3 500 m³	
SAINT PIERRE DES CORPS	Les Sablons	Château d'eau	2 000 m³	2,0
	Les Sablons	Réservoir enterré	1 000 m³	
	La Rabaterie	Château d'eau	2 100 m³	
	Le Colombier	Réservoir enterré	1 000 m³	
	Bords de Loire	Réservoir enterré	160 m³	

Commune	Réservoirs	Nature de l'installation	Volume	Autonomie moyenne en jours
Ballan Miré	Miré La Chevallerie	Réservoir enterré	1 500 m ³	1,6
	La Bonnetière	Château d'eau	500 m ³	
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	Réservoir enterré	1 000 m ³	1,4
	Le Bois Cormier	Château d'eau	2 000 m ³	
Chanceaux sur Choisille	Le Buisson 1	Réservoir enterré	150 m ³	1,4
	Le Buisson 2	Réservoir enterré	800 m ³	
	Le Coteau	Château d'eau	300 m ³	
Notre Dame D'oé	La Ganoire	Réservoir enterré	500 m ³	
Fondettes	La Bourdonnière	Château d'eau	1 300 m ³	1,1
	La Limougère	Château d'eau	300 m ³	
	La Borde	Réservoir enterré	800 m ³	
	Bois Farault	Château d'eau	750 m ³	
Luyne	Les Pins	Réservoir enterré	500 m ³	
Joué-Lès-Tours	La Mignonne	Réservoir enterré	6 800 m ³	1,9
	La Mignonne	Château d'eau	4 000 m ³	
	Pont Cher	Réservoir enterré	2 300 m ³	
La Riche	Grand Carroi	Château d'eau	3 000 m ³	2,1
Mettray	Les Bourgetteries	Château d'eau	300 m ³	0,9
Parçay Meslay	Frasnes	Château d'eau	200 m ³	4,5
	La Thibaudière	Château d'eau	1 500 m ³	
Rochecorbon	Cimetière	Réservoir enterré	300 m ³	4,5
	Bois Soleil	Château d'eau	600 m ³	
Druye	La Croix Robert	Château d'eau	300 m ³	1,0
Savonnières	La Bretonnière	Château d'eau	300 m ³	
	L'Audeverdière	Réservoir enterré	300 m ³	

Autonomie moyenne globale =	$\frac{111\,560\text{ m}^3}{59\,486\text{ m}^3/\text{j}}$	= 1,9 jours
-----------------------------	---	-------------

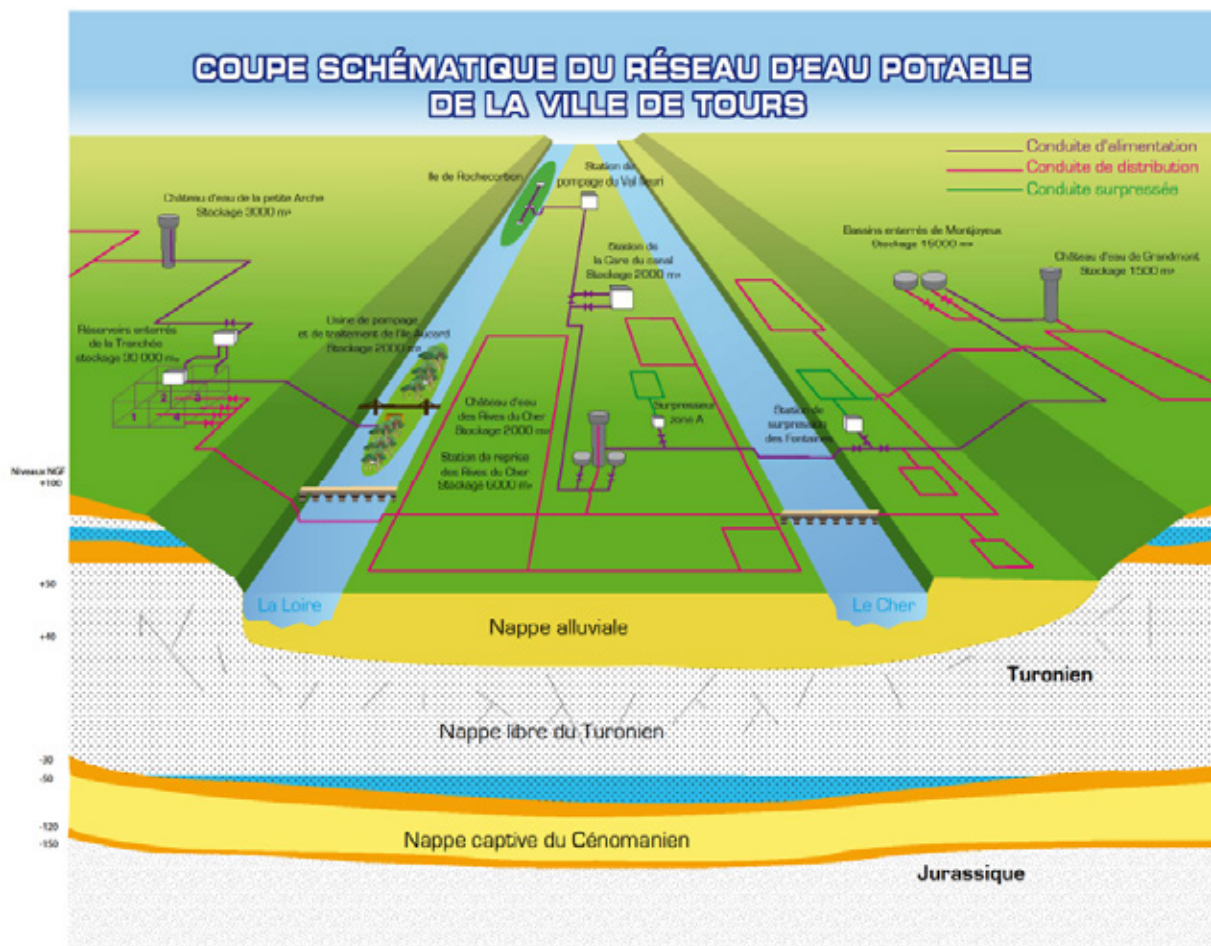
LES DONNEES TECHNIQUES

LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE (filière type à titre indicatif)



LE CAS SPÉCIFIQUE DE TOURS

Le réseau est entièrement maillé. Il est constitué essentiellement par des canalisations en fonte grise ou ductile dont les diamètres s'échelonnent de 60 à 1 000 millimètres. Il assure en tout lieu une pression statique au sol comprise entre 3 et 4 bars. La longueur totale du réseau est de 367 Km.



On distingue quatre grandes zones de distribution :

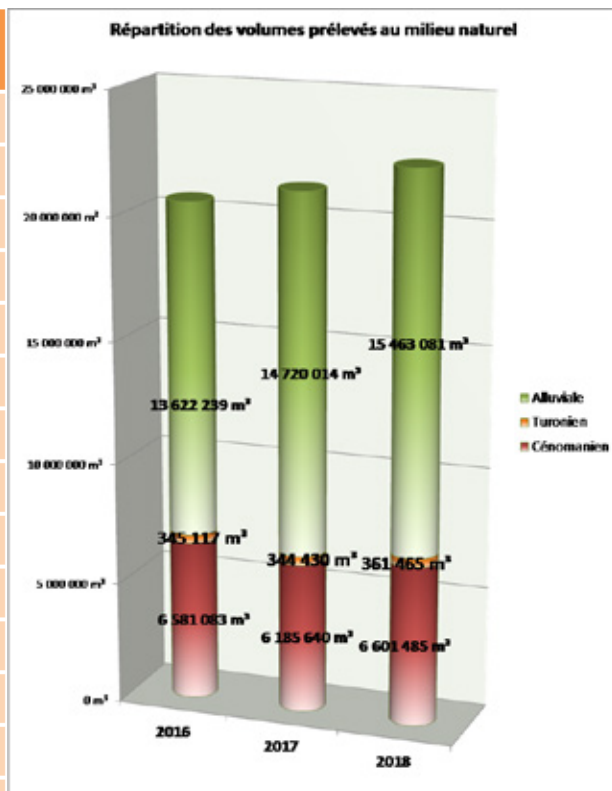
- **Tours Centre** : la plus importante, desservie à partir des bassins de stockage de la Tranchée et de Grammont de capacité respective de 30 000 m³ et 15 000 m³,
- **Tours nord** : le plateau nord de la ville est desservi par le château d'eau de la Petite Arche de capacité 3 000 m³,
- **Tours quartier Fontaines** : desservi par un réseau d'eau surpressé en raison de la hauteur des immeubles,
- **Tours Sud** : le plateau sud de la ville est desservi par le château d'eau de Grandmont de capacité 1 500 m³.

La capacité de stockage du service est au total de 61 500 m³.

LES VOLUMES PRÉLEVÉS AU MILIEU NATUREL

NAPPE DU CÉNOMANIEN

Pompage Nappe du Cénomanién	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Ecorcheveau	ST AVERTIN	617 430 m ³	12%
Les Gravières		119 545 m ³	-14%
Rosnay		213 005 m ³	32%
Ile Aucard	TOURS	42 025 m ³	67%
Ile Simon	ST CYR SUR LOIRE	40 m ³	-87%
Les Sablons	ST PIERRE DES CORPS	737 138 m ³	6%
Le Colombier		388 327 m ³	22%
La Thibaudière	PARCAY MESLAY	217 877 m ³	-3%
La Ganoire F2	NOTRE DAME D'OE	261 199 m ³	-1%
Miré - La Chevallerie	BALLAN MIRE	435 324 m ³	3%
Grand Carroi	LA RICHE	529 533 m ³	11%
La Mignone 1	JOUE LES TOURS	511 461 m ³	8%
La Mignone 2		470 826 m ³	13%
Pont Cher 1		77 717 m ³	-39%
Pont Cher 2		265 499 m ³	-39%
La Bourdonnière	FONDETTES	316 037 m ³	5%
Les Pins	LUYNES	431 498 m ³	16%
L'Audeverdière	SAVONNIERES	185 989 m ³	26%
Le Bois Cormier	CHAMBRAY LES TOURS	781 015 m ³	25%
TOTAL		6 601 485 m ³	6,7%



Globalement le pompage en nappe du Cénomanién est en hausse de 6,7 % en 2018. Cette situation est équivalente à celle de 2016 (6 581 083 m³).

En 2018, 6 601 485 m³ ont été prélevés sur cette ressource.

NAPPE DU TURONIEN

Pompage Nappe du Turonien	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Le Buisson	CHANCEAUX SUR CHOISILLE	104 228 m ³	26%
La Ganoire F1	NOTRE DAME D'OE	98 233 m ³	3%
Le Gué Andreau	METTRAY	125 875 m ³	7%
Les Bourgetteries			
Bonnetière	BALLAN MIRE	33 129 m ³	-32%
TOTAL		361 465 m ³	4,9%

Le prélèvement dans la ressource du Turonien est également en augmentation par rapport à 2017 (+5%) avec 361 465 m³ prélevés.

NAPPE ALLUVIALE

Pompage Nappe Alluviale	Commune	Volume m ³ /an	Evo % N/N-1
Prairie de Cangé	ST AVERTIN	81 525 m ³	-23%
Ile Aucard	TOURS	10 609 568 m ³	7%
Ile de Rochecorbon			
Ile Simon	ST CYR	2 864 713 m ³	-1%
Bord de Loire	ST PIERRE DES CORPS	0 m ³	0%
Pont Cher	JOUE LES TOURS	1 331 003 m ³	20%
Port Foucault	FONDETTES	428 300 m ³	-19%
Les Caves Gouttières	VILLANDRY	147 972 m ³	-9%
TOTAL		15 463 081 m ³	5,0%

Le prélèvement en nappe alluviale a augmenté lui aussi globalement de 5 % en 2018 pour atteindre 15 463 081 m³. Seules les communes de St-Avertin, Fondettes et de Villandry sont à la baisse sur cette ressource en raison de l'arrêt prolongé de ces stations dû à la présence de pesticides (métabolites organochlorés).

Le volume de prélèvement au niveau de l'île Simon à Saint-Cyr-sur-Loire est globalement stable (-1%).

Au niveau de la Métropole, 4 ressources sont donc sollicitées :

- Eau issue des alluvions de Loire (4 usines) pour un volume total de 13 902 581 m³ (62 % du total de la production de la métropole)
- Eau issue de la nappe du Cénomanién (19 sites de prélèvement) pour un volume total prélevé de 6 601 485 m³ (29,4%)
- Eau issue du Cher (3 sites) pour un volume total de 1 560 500 m³ (7 %)
- Eau issue de la nappe du Turonien pour un volume total de 361 465 m³ (moins de 1,6 %)

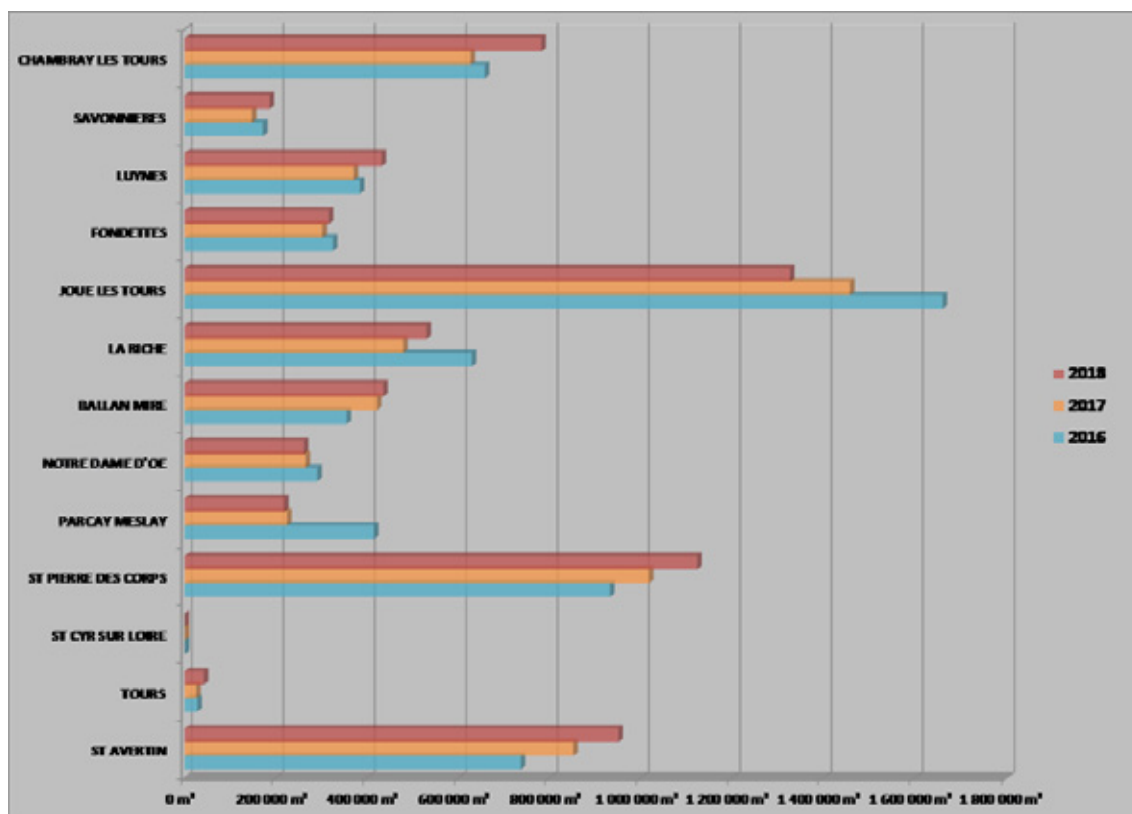
Cette diversité de ressources permet par le biais d'interconnexions de sécuriser l'alimentation en eau potable de la population, même en cas de défaillance ou de pollution accidentelle. Des travaux continus permettent de maintenir et d'améliorer ces secours et interopérabilité des ressources.

FOCUS SUR LA NAPPE DU CÉNOMANIEN :

Présent sur 4 régions et 10 départements, l'aquifère des sables du Cénomaniens se révèle stratégique dans le bassin Loire-Bretagne, de par son étendue, sa capacité et sa qualité justifiant dès 1996 un classement en nappe réservée en priorité pour l'alimentation en eau potable (NAEP), repris dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne. Cette nappe se situe à plusieurs dizaines de mètres de profondeur, c'est une nappe fragile et sa recharge est très lente (l'eau de pluie alimentant cette nappe a plus de 10.000 ans !). Depuis une trentaine d'années, le niveau de prélèvement a augmenté, conduisant à une baisse régulière du niveau de l'eau plus particulièrement au niveau de l'agglomération tourangelles.

Afin de préserver cette ressource la métropole de Tours a mis en œuvre depuis plus de 10 ans des actions importantes visant à limiter ces prélèvements. Ces efforts ont cependant été perturbés en 2018 d'une part par l'augmentation globale du prélèvement au milieu naturel quel que soit le type de ressource (+5,5%) et d'autre part par la présence de métabolites organochlorés dans la nappe alluviale de la Loire qui a nécessité de limiter le prélèvement de cette ressource et de compenser par le prélèvement dans le Cénomaniens.

A noter cependant que la commune de Joué-les-Tours a continué d'améliorer la baisse de prélèvement de la ressource du Cénomaniens. Il en va de même pour les communes de Parçay-Meslay et Notre-Dame-d'Oé du fait de l'interconnexion avec la ressource de l'île Aucard.



On peut se satisfaire de la tendance baissière sur le périmètre de Joué-lès-Tours expliqué par la réalisation de travaux d'amélioration de l'usine de traitement de l'eau du Cher, permettant ainsi de diminuer les prélèvements au Cénomaniens. Cette tendance baissière est confirmée et renforcée en 2019.

La présence de métabolites de pesticides à Luynes, Ballan-Miré et en partie Chambray-lès-Tours explique la hausse des prélèvements, poussée par la nécessité de diluer les eaux de surface.

La baisse du rendement de réseau à Saint-Pierre-des-Corps et à Saint-Avertin explique la hausse des prélèvements. Des actions visant à limiter les pertes en réseau sont nécessaires pour baisser les prélèvements sur cette ressource.

LES VOLUMES VENDUS AUX COMMUNES EXTÉRIEURES

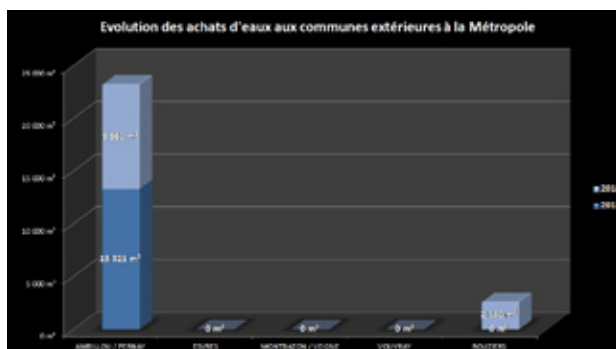
Exportation vers commune extérieure	Commune de destination	Vente commune extérieure Volume m³/an
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	CERELLES / LANGENNERIE	0 m³
	ROUZIERIS	0 m³
SAINT AVERTIN	LARCAY	132 786 m³
SAINT PIERRE DES CORPS	LA VILLE AUX DAMES	0 m³
FONDETTES - LUYNES - SAINT ETIENNE DE CHIGNY	SIMBLANCAY	14 m³
	AMBILLOU / PERNAY	381 m³
CHAMBRAY LES TOURS	MONTBAZON / VEIGNE	1 m³
TOTAL		133 182 m³



En 2018, 133 182 m³ ont été vendus à des communes extérieures à la métropole. Par rapport à 2017, les volumes vendus aux communes extérieures sont en augmentation de 6,7 %. L'essentiel de la vente est réalisé par la commune de Saint-Avertin à destination de la commune de Larçay (plus de 99% du total des ventes).

LES VOLUMES ACHETÉS AUX COMMUNES EXTÉRIEURES

Exportation vers commune extérieure	Commune d'achat	Achat commune extérieure Volume m³/an
FONDETTES - LUYNES - SAINT ETIENNE DE CHIGNY	AMBILLOU / PERNAY	9 960 m³
CHAMBRAY LES TOURS	ESVRES	0 m³
	MONTBAZON / VEIGNE	0 m³
ROCHECORBON / PARCAY ME SLAY	VOUVRAY	0 m³
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	ROUZIERIS	2 658 m³
TOTAL		12 618 m³



En 2018, 12 618 m³ ont été achetés à des communes extérieures à la métropole. Par rapport à 2017, les volumes achetés aux communes extérieures sont en diminution de 5,3 %. Ces achats concernent uniquement la commune de Saint-Etienne-de-Chigny qui alimente le secteur de la queue de Merluce et l'Arnerie par le réseau de Pernay et la commune de Chanceaux-sur-Choisille qui possède une interconnexion par la commune de Rouziers.

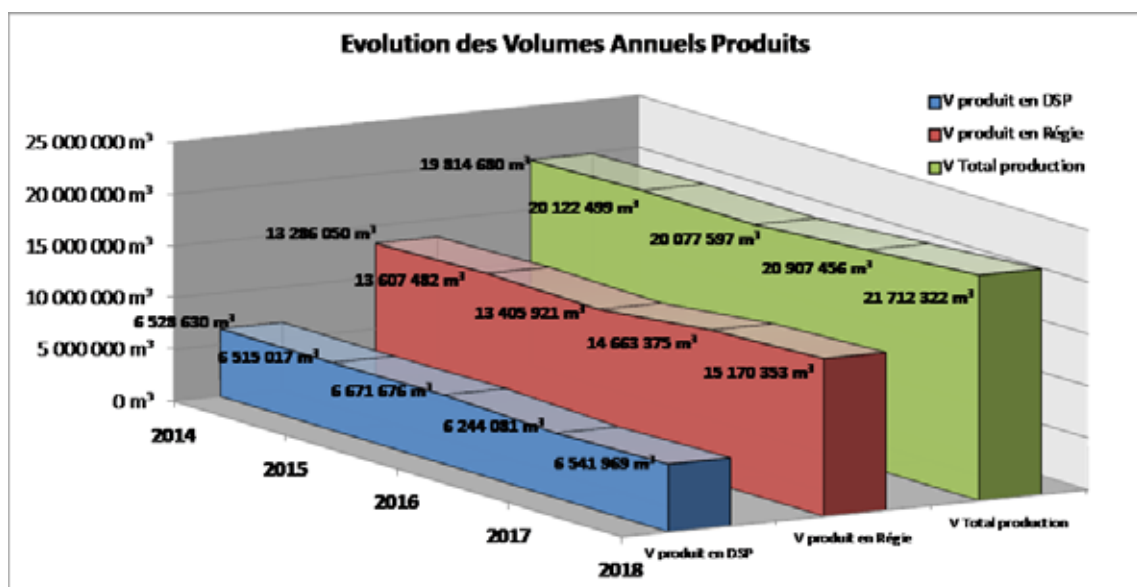
LES VOLUMES PRODUITS

(Volume issu des ouvrages de production pour être introduit dans le réseau de distribution – volume de service non compté)

Commune	Volume produit m ³ /an	Evo % (N/N-1)	Evo % (N/N-1) par secteur Régie et DSP
SAINT AVERTIN	1 097 373 m ³	9%	3,5%
TOURS	10 259 297 m ³	3%	
SAINT CYR SUR LOIRE	2 499 066 m ³	-1%	
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	197 951 m ³	15%	
SAINT PIERRE DES CORPS	1 116 666 m ³	10%	
BALLAN MIRE	464 793 m ³	0%	4,8%
CHAMBRAY LES TOURS	771 025 m ³	24%	
FONDETTES / LUYNES / ST ETIENNE DE CHIGNY	1 168 988 m ³	-3%	
JOUE LES TOURS	2 486 592 m ³	3%	
LA RICHE	524 649 m ³	12%	
METTRAY	122 618 m ³	7%	
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	459 139 m ³	4%	
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	213 070 m ³	-3%	
SAVONNIERES / VILLANDRY / DRUYE	331 095 m ³	7%	
Volume produit	21 712 322 m³	3,8%	

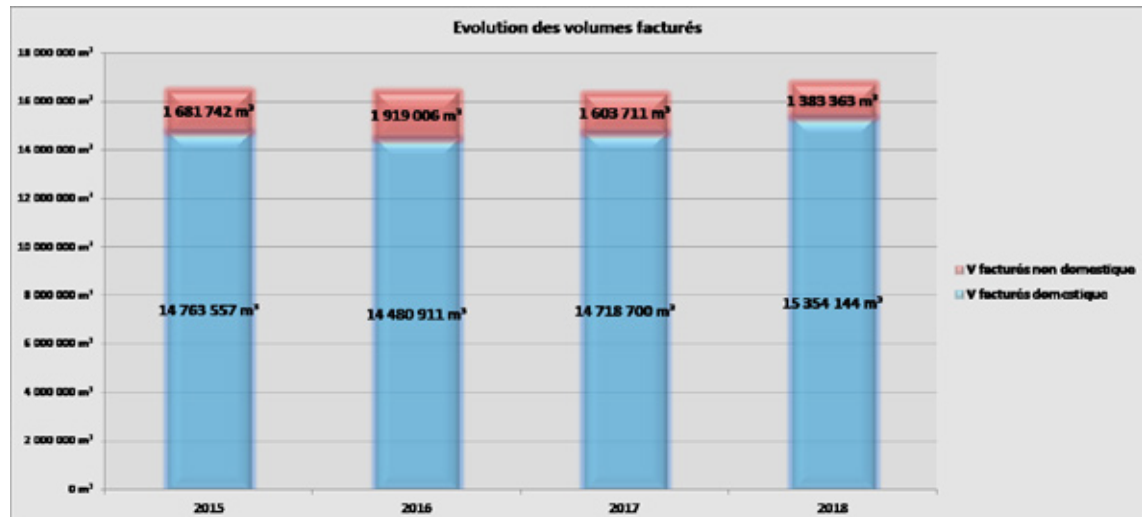
Tout comme les volumes prélevés, les volumes produits sont en augmentation d'environ 4% avec 21 712 322m³.

À l'échelle de la métropole, globalement les volumes produits en régie sont 2 fois plus importants qu'en DSP ce qui s'explique par la taille des communes concernées.



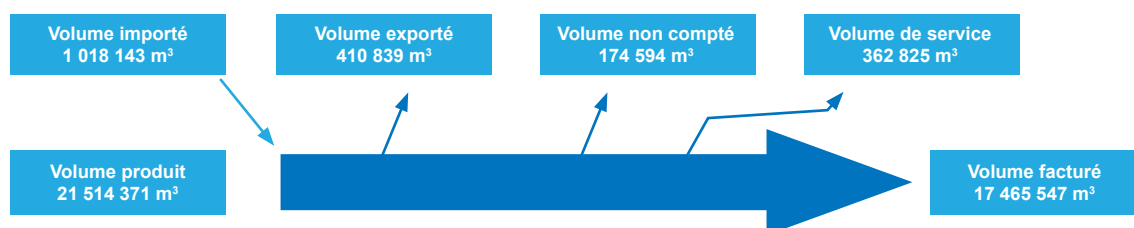
L'ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS

	2015		2016			2017			2018		
	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)	Volumes facturés abonnés non domestiques	Volumes facturés abonnés domestiques	Evo % (N/N-1)
Saint Avertin	0 m³	747 356 m³	0 m³	757 139 m³	1,3%	0 m³	753 505 m³	-0,5%	0 m³	687 184 m³	-8,8%
Tours	1 367 845 m³	5 892 733 m³	1 056 353 m³	5 461 462 m³	-2,0%	1 244 792 m³	5 468 500 m³	-5,7%	1 265 095 m³	5 902 176 m³	6,8%
Saint Cyr sur Loire	0 m³	2 021 858 m³	0 m³	2 044 136 m³	1,1%	0 m³	2 171 623 m³	6,2%	0 m³	2 216 640 m³	2,1%
La Membrolle sur Choisis	0 m³	171 650 m³	0 m³	141 747 m³	-17,4%	0 m³	148 290 m³	4,6%	0 m³	157 393 m³	6,1%
Saint Pierre des Corps	184 935 m³	667 352 m³	220 336 m³	615 308 m³	-4,2%	187 103 m³	700 103 m³	6,2%	105 280 m³	743 359 m³	-4,3%
Ballan Miré	0 m³	361 344 m³	0 m³	358 969 m³	-0,7%	0 m³	414 328 m³	15,4%	0 m³	419 504 m³	1,2%
Berthenay	0 m³	26 949 m³	0 m³	27 701 m³	2,8%	0 m³	26 708 m³	-3,6%	0 m³	27 605 m³	3,4%
Chambray-Lès-Tours	23 609 m³	723 902 m³	21 776 m³	753 810 m³	3,8%	22 662 m³	831 058 m³	10,1%	0 m³	817 534 m³	-4,2%
SIAEP Notre Dame D'Oé	0 m³	353 816 m³	0 m³	392 382 m³	0,4%	0 m³	391 290 m³	-0,3%	0 m³	375 144 m³	-4,1%
SIAEP Savonnières	0 m³	253 256 m³	0 m³	258 778 m³	2,2%	0 m³	251 658 m³	-2,8%	0 m³	245 668 m³	-2,4%
Fondettes - Luynes - St Etienne de Chigny	12 539 m³	820 038 m³	10 028 m³	820 241 m³	-0,3%	10 726 m³	855 231 m³	4,3%	12 988 m³	807 595 m³	-5,2%
Joué-Lès-Tours	79 499 m³	1 711 512 m³	10 513 m³	1 846 573 m³	3,7%	138 518 m³	1 702 062 m³	-0,9%	0 m³	1 978 275 m³	7,5%
La Riche	13 315 m³	494 009 m³	0 m³	532 736 m³	5,0%	0 m³	513 057 m³	-3,7%	0 m³	500 901 m³	-2,4%
Mettray	0 m³	91 840 m³	0 m³	105 413 m³	14,8%	0 m³	113 779 m³	7,9%	0 m³	109 697 m³	-3,6%
SIAEP Rochecorbon	0 m³	326 864 m³	0 m³	323 396 m³	-1,1%	0 m³	331 973 m³	2,7%	0 m³	324 735 m³	-2,2%
Saint Genouph	0 m³	39 278 m³	0 m³	41 120 m³	4,7%	0 m³	45 555 m³	10,8%	0 m³	40 743 m³	-10,6%
TOTAL	1 681 742 m³	14 763 557 m³	1 919 006 m³	14 480 911 m³	-0,3%	1 603 711 m³	14 718 700 m³	-0,5%	1 383 363 m³	15 354 144 m³	2,5%



LE RENDEMENT DES RÉSEAUX

Communes	Rendement 2014	Rendement 2015	Rendement 2016	Rendement 2017	Rendement 2018	Moyenne sur 5 ans
Saint Avertin	90,80 %	88,38 %	88,98 %	77,75 %	65,24 %	82,23 %
Tours	86,60 %	89,60 %	89,43 %	86,69 %	81,69 %	86,80 %
Saint Cyr sur Loire	86,48 %	83,85 %	82,22 %	87,07 %	81,69 %	84,26 %
La Membrolle sur Choisis	74,42 %	77,21 %	77,71 %	87,19 %	79,63 %	79,23 %
Saint Pierre des Corps	86,10 %	94,20 %	93,70 %	92,22 %	83,17 %	89,88 %
Ballan Miré	89,70 %	90,00 %	89,20 %	91,41 %	92,77 %	90,62 %
Berthenay	99,30 %	92,60 %	97,00 %	94,12 %	96,20 %	95,84 %
Chambray-Lès-Tours	88,00 %	88,40 %	88,90 %	98,07 %	90,60 %	90,79 %
Chanceaux sur Choisis / Notre Dame D'Oé	90,10 %	95,00 %	92,40 %	90,67 %	85,69 %	90,77 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	75,50 %	79,30 %	80,30 %	75,55 %	72,87 %	76,70 %
Joué-Lès-Tours	82,20 %	82,90 %	77,90 %	82,41 %	84,13 %	81,91 %
La Riche	97,20 %	94,50 %	96,80 %	96,27 %	94,52 %	95,86 %
Mettray	84,20 %	78,30 %	85,50 %	97,51 %	91,94 %	87,49 %
Parçay Meslay / Rochecorbon	72,00 %	79,90 %	81,60 %	85,76 %	81,75 %	80,20 %
Saint Genouph	93,20 %	92,10 %	96,50 %	96,31 %	91,49 %	93,92 %
Savonnières / Villandry / Druye	71,90 %	74,40 %	79,70 %	88,43 %	76,83 %	78,25 %
Rendement TMVL	85,48 %	86,29 %	87,36 %	89,21 %	81,72 %	86,01 %



Le rendement R du réseau se calcule par la formule :

$$R = (V \text{ facturé} + V \text{ exporté} + V \text{ non compté} + V \text{ de service}) / (V \text{ produit} + V \text{ importé})$$

En 2018, le rendement est égal à 81,72 %

Le rendement 2018 est en baisse par rapport à 2017 en raison principalement de l'augmentation du volume de fuite et l'usage intempestif de bornes à incendie. Le rendement faible de St Avertin s'explique également par le décalage de relève en 2017 et 2018 qui crée un déficit en début et fin d'année qui minore le rendement réel du réseau.

L'indicateur permettant de suivre le bon état et le bon suivi du patrimoine est le rendement de réseau. En 2018, celui-ci est de près de 82 %, à savoir pour 100 litres produits, seuls 82 sont effectivement distribués à l'utilisateur. Ce rendement est bon à l'échelle d'une métropole, en effet, en France, le rendement moyen observé est de l'ordre de 80 %.



Fuite sur poteau incendie suite à accident de voiture rue Prony le 7 février à Joué-lès-Tours

Le renouvellement des réseaux constitue une part importante des travaux engagés par la métropole afin de maintenir une qualité de service (continuité de la distribution) et des infrastructures en bon état. C'est la recherche de fuites, leurs réparations et surtout le renouvellement qui contribuent à l'amélioration de ce rendement.

Au sein de la métropole, ce sont 1806 km de réseau de diamètre 25 mm à 1000 mm qui assurent l'acheminement de l'eau jusqu'au compteur. Les installations ont parfois plus de 100 ans !

LE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

Communes	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2018	Linéaire de réseau hors branchements	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	Linéaire de réseaux renouvelés au cours l'année 2018
Saint Avertin	0,97%	1,38%	110,57 km	5,38 km	1,52 km
Tours	1,27%	1,05%	367,34 km	23,27 km	3,86 km
Saint Cyr sur Loire	0,85%	0,64%	213,04 km	9,04 km	1,36 km
La Membrolle sur Choisisse	0,50%	0,00%	31,84 km	0,80 km	0,00 km
Saint Pierre des Corps	0,90%	2,07%	84,44 km	3,80 km	1,75 km
Ballan Miré	0,58%	0,44%	82,90 km	2,41 km	0,37 km
Berthenay	0,24%	1,22%	14,37 km	0,18 km	0,18 km
Chambray-Lès-Tours	0,42%	0,35%	108,41 km	2,27 km	0,38 km
Chanceaux sur Choisisse / Notre Dame D'Oé	0,28%	0,39%	113,98 km	1,61 km	0,44 km
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,23%	0,33%	248,53 km	2,83 km	0,82 km
Joué-Lès-Tours	1,04%	2,27%	208,83 km	10,90 km	4,75 km
La Riche	1,32%	3,11%	48,81 km	3,21 km	1,52 km
Mettray	0,04%	0,19%	29,00 km	0,06 km	0,06 km
Parçay Meslay / Rochecorbon	1,23%	1,48%	90,64 km	5,56 km	1,34 km
Saint Genouph	0,00%	0,00%	17,61 km	0,00 km	0,00 km
Savonnières / Villandry / Druye	1,03%	1,45%	120,23 km	6,18 km	1,75 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,82%	1,06%	1890,53 km	77,49 km	20,08 km

Le renouvellement du réseau est un enjeu majeur en termes de continuité de service et de préservation de la ressource (limitation des pertes en eau).

Il peut être regardé sous l'angle du taux de renouvellement ou sous l'angle de l'âge moyen cible. Ainsi, en régime de croisière, un taux de renouvellement de 1 %, correspondra à un âge moyen du patrimoine de 100 ans. Pour un taux à 2% cet âge moyen sera de 50 ans.

Or, ce calcul repose sur une uniformité du patrimoine, ce qui est loin d'être le cas comme le démontre la présente étude. En France, la pyramide de date pose des conduites est la suivante :



Extrait de l'étude « Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable » – ASTEE juillet 2014

L'intérêt d'une étude patrimoniale est donc bien de faire correspondre la pertinence du renouvellement par rapport à la probabilité de défaillance et une cible globale à long terme.

Le taux de renouvellement constaté est de 0,82 % sur les 5 dernières années et de 1 % sur l'année 2018. Ceci correspondant à un âge moyen des réseaux situé entre 100 et 118 ans selon que l'on raisonne sur l'année écoulée ou sur les 5 dernières années.

LA RÉPARTITION DES ABONNÉS PAR TYPE D'USAGE

Répartition par type d'usage	2014	2015	2016	2017	2018	Ecart 2017-2018
Abonnés domestiques	102576	104315	106505	107825	109435	1%
Abonnés non domestiques	369	310	352	364	353	-3%
Abonnés au seul service assainissement (puits)	5	5	29	26	23	-12%
Nombre de branchements actifs	102950	104630	106886	108215	109811	1%

L'évolution du nombre d'abonnés au seul service d'assainissement (puits) à partir de 2016 correspond à un recensement réalisé par le service contrôle et n'est pas exhaustif.

LA QUALITÉ DE L'EAU

Conformément à l'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exception des eaux minérales naturelles, des analyses sont effectuées régulièrement depuis la ressource jusqu'à la distribution. Ces prélèvements sont analysés par le Laboratoire Départemental de Touraine, agréé par le Ministère de la Santé avec lequel l'Agence Régionale de Santé a passé un marché public pour la réalisation des analyses bactériologiques et physico-chimiques du contrôle de la qualité de l'eau potable.

Il existe trois niveaux de contrôles :

- A la ressource, des analyses sont réalisées sur l'eau brute. Elles permettent de contrôler qu'il n'y a pas de modification significative dans la structure naturelle de l'eau brute. Ces analyses sont de type RP (Ressource Profonde) pour les eaux d'origine souterraine ; RS (Ressource Superficielle) pour les eaux d'origine superficielle et RSadd pour les eaux d'origine superficielle, dont le débit prélevé est supérieur ou égal à 100 m³/jour en moyenne.

- A la production, des analyses sont effectuées à la sortie des installations de traitement. Elles permettent de vérifier l'efficacité du traitement et de s'assurer que la qualité de l'eau respecte la réglementation sur le plan physico-chimique et bactériologique. Ces analyses sont de type P (production) avec 2 niveaux, les P1 (analyses réduites) et les P1P2 (analyses approfondies).

- A la distribution, des analyses sont réalisées sur des points de contrôle permanents qui ont été choisis pour couvrir tous les secteurs de distribution. Ces analyses sont de type D (distribution) avec 2 niveaux, les D1 (analyses réduites) et les D1D2 (analyses étendues).

L'ARS procède également à des contrôles sur des points de prélèvements choisis au hasard sur le territoire.

La fréquence et le nombre d'analyses de type R dépendent du débit journalier d'eau prélevé pour la production d'eau destinée à la consommation humaine. La fréquence et le nombre d'analyses de type P et D dépendent de la population desservie par le réseau et du débit d'eau distribuée.

Le contenu des analyses et le tableau des fréquences tels que définis par l'arrêté du 21 janvier 2010 sont disponibles en Annexe 1.



CONFORMITÉ DE LA RESSOURCE

Commune	Paramètre	Nbr de Contrôle Sanitaire ARS	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	Microbiologique	4	100,00%
	Physico-chimique	4	50,00%
TOURS	Microbiologique	4	100,00%
	Physico-chimique	6	100,00%
SAINT CYR SUR LOIRE	Microbiologique	2	100,00%
	Physico-chimique	3	100,00%
SAINT PIERRE DES CORPS	Microbiologique	1	100,00%
	Physico-chimique	2	100,00%
BALLAN MIRE	Microbiologique	3	100,00%
	Physico-chimique	290	100,00%
CHAMBRAY LES TOURS	Microbiologique	3	100,00%
	Physico-chimique	267	100,00%
FONDETTES / LUYNES / ST ETIENNE DE CHIGNY	Microbiologique	0	0,00%
	Physico-chimique	77	100,00%
JOUÉ LES TOURS	Microbiologique	18	100,00%
	Physico-chimique	1763	100,00%
LA RICHE	Microbiologique	6	100,00%
	Physico-chimique	531	100,00%
METTRAY	Microbiologique	0	0,00%
	Physico-chimique	0	0,00%
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	Microbiologique	9	100,00%
	Physico-chimique	794	99,75%
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	Microbiologique	0	0,00%
	Physico-chimique	0	0,00%
SAVONNIERES / VILLANDRY / DRUYE	Microbiologique	0	0,00%
	Physico-chimique	232	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Microbiologique	50	100,00%
	Physico-chimique	3969	99,85%

Les analyses réalisées sur la ressource ont toutes satisfait aux exigences de qualité en microbiologie.

Sur les analyses physico-chimiques, les résultats sont très satisfaisants avec plus de 99 % de taux de conformité.

Seuls 2 dépassements ont été enregistrés à Chanceaux-sur-Choisille en Chlorures et en Sodium avec des concentrations de 370 mg/l et 238 mg/l en valeur maximum pour une limite de qualité fixée à 200 mg/l).

Toujours en Chlorures et en Sodium, 1 analyse sur Saint-Avertin a enregistré des dépassements de limite de qualité, avec des concentrations respectives de 240 mg/l et 242 mg/l en valeur maximum (limite de qualité 200 mg/l).



CONFORMITÉ DE L'EAU PRODUITE

Commune	Paramètre	Nbr de Contrôle Sanitaire ARS	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	Microbiologique	7	100,00%
	Physico-chimique	7	85,71%
TOURS	Microbiologique	22	90,90%
	Physico-chimique	24	91,40%
SAINT CYR SUR LOIRE	Microbiologique	12	100,00%
	Physico-chimique	14	64,29%
SAINT PIERRE DES CORPS	Microbiologique	6	100,00%
	Physico-chimique	6	100,00%
BALLAN MIRE	Microbiologique	18	100,00%
	Physico-chimique	19	100,00%
CHAMBRAY LES TOURS	Microbiologique	20	100,00%
	Physico-chimique	20	100,00%
BERTHENAY	Microbiologique	3	100,00%
	Physico-chimique	3	100,00%
FONDETTES / LUYNES / ST ETIENNE DE CHIGNY	Microbiologique	55	98,18%
	Physico-chimique	51	100,00%
JOUE LES TOURS	Microbiologique	51	100,00%
	Physico-chimique	48	97,92%
LA RICHE	Microbiologique	12	100,00%
	Physico-chimique	12	100,00%
METTRAY	Microbiologique	11	100,00%
	Physico-chimique	11	100,00%
CHANCEAUX SUR CHOISILLE / NOTRE DAME D'OE	Microbiologique	19	100,00%
	Physico-chimique	18	100,00%
ROCHECORBON / PARCAY MESLAY	Microbiologique	14	100,00%
	Physico-chimique	12	100,00%
SAVONNIERES / VILLANDRY / DRUYE	Microbiologique	17	100,00%
	Physico-chimique	21	90,48%
SAINT GENOUPH	Microbiologique	5	100,00%
	Physico-chimique	5	100,00%
Nbr de contrôle et Taux de conformité	Microbiologique	272	98,90%
	Physico-chimique	271	95,92%

Les analyses en microbiologie réalisées sur l'eau produite sont très satisfaisantes avec près de 99 % de taux de conformité.

On note 3 dépassements sur 272 analyses qui concernent :

- Tours : 2 dépassements en spores anaérobies sulfite réductrices avec en valeur maximum 6 ufc/100 ml pour une référence de qualité à 0 ufc/100ml.

- Luynes : 1 dépassement en Entérocoques fécaux (2 ufc/100ml) pour une limite de qualité à 0 ufc/100ml.

Sur les paramètres physico-chimiques le taux de conformité est de près de 96 %. Les dépassements enregistrés concernent essentiellement des problématiques de pesticides organochlorés dont la limite de qualité est de 0,1 µg/l. Ainsi on note :

- Saint-Avertin : 1 dépassement en ESA métolachlore (0,10 µg/l).

- Tours : 1 dépassement en ESA métazachlore (0,24 µg/l), 2 dépassements en ESA métolachlore (valeur max 0,13 µg/l) et 1 dépassement en OXA métazachlore (0,12 µg/l).

- Saint-Cyr-sur-Loire : 3 dépassements en ESA métazachlore (valeur max 0,18 µg/l) et 5 dépassements en ESA métolachlore (valeur max 0,15 µg/l).

- Joué-lès-Tours : 1 dépassement en ESA métazachlore (0,71 µg/l), 1 dépassement en ESA métolachlore (0,15 µg/l), 1 dépassement en OXA métolachlore (0,168 µg/l) et 1 dépassement en OXA métazachlore (0,31 µg/l).

CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Commune	Paramètre	Nbr de Contrôle Sanitaire ARS	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	17	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	17	94,10%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	17	91,20%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	17	87,80%
TOURS	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	179	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	177	98,90%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	179	98,30%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	183	100,00%
SAINT CYR SUR LOIRE / LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	38	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	36	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	38	94,70%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	38	94,70%
SAINT PIERRE DES CORPS	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	20	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	19	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	20	97,70%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	20	100,00%
BALLAN MIRE	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	36	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	776	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	72	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	188	99,47%
CHAMBRAY LES TOURS	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	40	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	1232	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	80	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	238	100,00%
BERTHENAY	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	6	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	17	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	12	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	29	100,00%
FONDETTES / LUYNES / ST ETIENNE DE CHIGNY	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	110	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	1919	99,69%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	220	99,09%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	541	99,26%

Sur les paramètres soumis à limite de qualité en microbiologie le taux de conformité est de 100%.

Sur les paramètres bactériologiques soumis à référence de qualité le taux de conformité est proche de 99%. Les non-conformités concernent :

- Saint-Avertin : 3 dépassements en micro-organismes revivifiables.

- Tours : 25 dépassements en micro-organismes revivifiables, 1 dépassement en bactéries coliformes (1 ufc/100ml – réf de qualité 0 ufc/100ml) et 2 dépassements en spores anaérobies sulfito-réductrices (valeur max 9 ufc/100ml - réf de qualité 0 ufc/100ml)

- Saint-Cyr-sur-Loire : 10 dépassements en micro-organismes revivifiables et 1 dépassement en bactéries coliformes (29 ufc/100ml – réf de qualité 0 ufc/100ml)

- Saint-Pierre-des-Corps : 1 dépassement en micro-organismes revivifiables et 1 dépassement en bactéries coliformes (61 ufc/100ml – réf de qualité 0 ufc/100ml)

- Fondettes : 1 dépassement en micro-organismes revivifiables et 1 dépassement en bactéries coliformes (2 ufc/100ml – réf de qualité 0 ufc/100ml)

- Joué-lès-Tours : 1 dépassement en bactéries coliformes (1 ufc/100ml – réf de qualité 0 ufc/100ml) et 1 dépassement en spores anaérobies sulfito-réductrices (1 ufc/100ml - réf de qualité 0 ufc/100ml)

- Savonnières : 2 dépassements en bactéries coliformes (1 ufc/100ml – réf de qualité 0 ufc/100ml) et 1 dépassement en spores anaérobies sulfito-réductrices (1 ufc/100ml - réf de qualité 0 ufc/100ml)

Commune	Paramètre	Nbr de Contrôle Sanitaire ARS	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	17	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	17	94,10%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	17	91,20%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	17	87,80%
TOURS	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	179	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	177	98,90%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	179	98,30%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	183	100,00%
SAINT CYR SUR LOIRE / LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	38	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	36	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	38	94,70%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	38	94,70%
SAINT PIERRE DES CORPS	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	20	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	19	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	20	97,70%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	20	100,00%
BALLAN MIRE	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	36	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	776	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	72	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	188	99,47%
CHAMBRAY LES TOURS	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	40	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	1232	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	80	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	238	100,00%
BERTHENAY	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	6	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	17	100,00%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	12	100,00%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	29	100,00%
FONDETTES / LUYNES / ST ETIENNE DE CHIGNY	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	110	100,00%
	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	1919	99,69%
	Microbiologique soumis à Référence de Qualité	220	99,09%
	Physico-chimique soumis à Référence de Qualité	541	99,26%

Le taux de conformité en limite de qualité sur les paramètres physico-chimiques est proche de 100%. On note seulement 1 dépassement en sodium sur Saint-Avertin (212 mg/l – limite de qualité 200 mg/l) et 2 dépassements en plomb sur Tours (valeur max 229 µg/l – limite de qualité 10µg/l). En revanche on constate également :

- à Fondettes : 2 dépassements en ESA métazachlore (valeur max 0,162 µg/l) et 4 dépassements en ESA métolachlore (valeur max 0,125 µg/l).

- à Savonnières : 2 dépassements en ESA métazachlore (valeur max 0,57 µg/l), 2 dépassements en ESA métolachlore (valeur max 0,26 µg/l), 1 dépassement en OXA métolachlore (0,175 µg/l), 2 dépassements en OXA métazachlore (valeur max 0,26 µg/l), 1 dépassement en pesticides totaux (1,399 µg/l) et un dépassement en propyzamide (0,132 µg/l).

Le taux de conformité en référence de qualité sur les paramètres physico-chimiques est près de 98%. On note au total 24 dépassements sur la conductivité notamment sur Savonnières et Chanceaux-sur-Choisille en rapport avec la nature de la ressource (Cénomanién) (valeur max 1371µs/cm – réf qual. 1000µs/cm).

Les autres dépassements concernent :

- l'équilibre calco-carbonique avec 3 dépassements (Fondettes, Savonnières et Joué-lès-Tours)

- les chlorites avec 52 dépassements (Tours, St-Cyr-sur-Loire, La-Membrolle/Choisille et dans une moindre mesure Chanceaux/Choisille)

- le carbone organique total avec 4 dépassements (Fondettes, Savonnières, Joué-lès-Tours)

- l'ammonium avec 10 dépassements (St-Genouph, La Riche, Chanceaux/Choisille)

- et enfin le fer avec 2 dépassements à Chanceaux/Choisille

PESTICIDES ORGANOCHLORÉS

Le suivi sanitaire réalisé en 2018 a permis de mettre en évidence :

- pour les eaux brutes : aucun dépassement des limites de qualité pour chaque pesticide ni pour la somme de tous les pesticides,
- pour les eaux traitées ou distribuées : pas de dépassement des limites de qualité pour la somme de tous les pesticides mais on note 20 dépassements par substance individuelle. Seules les eaux distribuées issues de la nappe alluviale de la Loire sont impactées par la présence de métabolites au-dessus de 0,1 µg/l, majoritairement au cours du premier semestre 2018.

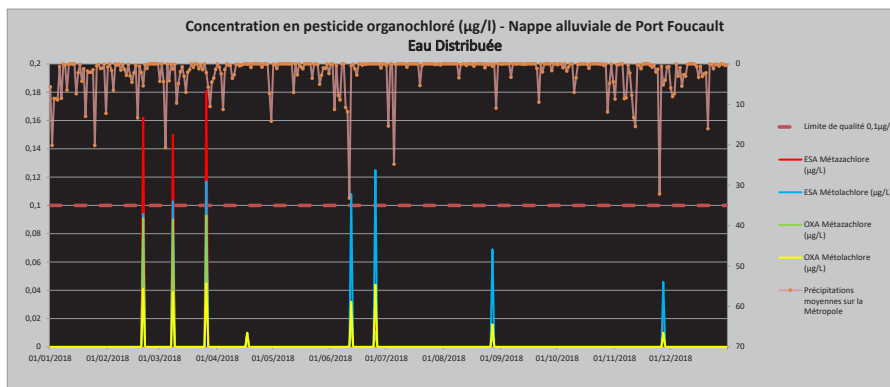
Détail des dépassements sur eaux traitées/distribuées en 2018

date	source	ESA Métazachlore	ESA Métolachlore	OXA Métazachlore	OXA Métolachlore
22/01/2018	île Aucard (eau traitée)	0,24 µg/l	0,13 µg/l	0,124 µg/l	
31/01/2018	île Aucard (eau distribuée)	0,121 µg/l	0,104 µg/l		
08/02/2018	île Simon	0,182 µg/l	0,14 µg/l		
20/02/2018	Port Foucault	0,162 µg/l			
28/02/2018	île Simon	0,130 µg/l	0,100 µg/l		
08/03/2018	Port Foucault	0,150 µg/l	0,103 µg/l		
26/03/2018	Port Foucault	0,181 µg/l	0,117 µg/l		
19/04/2018	île Simon		0,127 µg/l		
22/05/2018	île Simon		0,150 µg/l		
11/06/2018	île aux Vaches		0,103 µg/l		
12/06/2018	Port Foucault		0,108 µg/l		
25/06/2018	Port Foucault		0,125 µg/l		
13/09/2018	île Simon		0,105 µg/l		
20/12/2018	île Simon	0,116 µg/l			

Bien que sans danger pour la santé car les taux sont nettement inférieurs à la concentration Vmax recommandée par l'ANSES, un plan d'action a été mis en place pour suivre et remédier à cette problématique. Ainsi, il a été décidé :

- de renforcer l'auto-contrôle sur Joué-lès-Tours (pompage en Cher) notamment en période hivernale sur la ressource (RS) et l'eau distribuée (P2) simultanément,
- de vérifier la corrélation pluie/ taux de métabolites en renforçant la surveillance en période hivernale et début de printemps,
- de réaliser des études préalables sur le secteur de St-Cyr-sur-Loire île Simon afin de mettre en place un traitement et/ou d'étudier un mélange avec les eaux de Tours,
- de renforcer le suivi sur le secteur Fondettes Port Foucault,
- de surveiller en plus les teneurs en acétochlore (molécule interdite depuis 2013 mais susceptible d'apparaître dans la ressource).

Exemple de suivi sur eaux traitées/distribuées mis en place en 2018 - corrélation entre une forte pluviométrie et pesticides



La présence de pesticides sur les périmètres de Saint-Cyr-sur-Loire et de Fondettes provient d'une dégradation de l'eau pompée dans la nappe alluviale de la Loire. Ces pesticides (Métolachlore – Méta-zachlore) sont de la famille des désherbants et leur présence est la conséquence des activités agricoles environnantes – notamment les cultures de maïs. Par ailleurs, les usines de traitement de Fondettes et de Saint-Cyr-sur-Loire ne sont pas équipées pour pouvoir traiter ce type de pollution, contrairement à celles de l'île Aucard et de Joué-lès-Tours qui procèdent à un traitement par l'ozone.

C'est pourquoi les taux de métolachlore sont plus élevés dans ces deux communes qu'ailleurs.

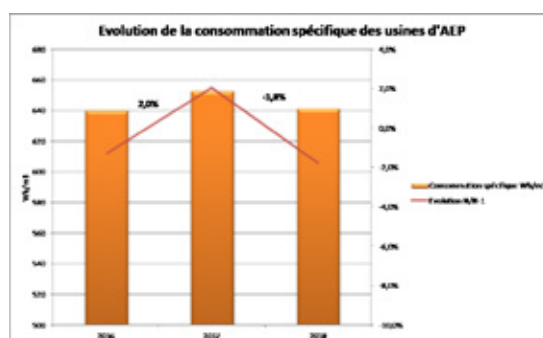
Les conséquences sur le plan administratif, lorsque le taux observé dépasse de plus de 30 jours consécutifs la norme autorisée sur au moins un pesticide est le classement en non-conformité « NC1 ». L'eau distribuée est non-conforme, pour autant elle ne présente pas de danger sanitaire. En effet, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) a déterminé une valeur Vmax (= valeur à partir de laquelle le produit présente un risque sanitaire pour la personne exposée) du pesticide ESA Métolachlore à 510 µg/L, soient près de 500 fois au-dessus de la norme. Aussi, malgré cette non-conformité, l'eau distribuée ne présente aucun risque sanitaire.

Pour faire face à cette situation, Tours Métropole Val de Loire s'engage dans les démarches réglementaires conformément à l'arrêté ministériel du 25 novembre 2003 qui vise à établir une demande de dérogation préfectorale, dossier qui comprend :

- Le renforcement du programme d'analyse. La présence de pesticides est observée de manière intermittente, saisonnière (présence plus élevée en hiver et début du printemps). Cette surveillance accrue permettra de mieux appréhender le problème et de mieux communiquer sur sa présence dans l'eau
- La mise en place d'un plan d'action, pluriannuel, permettant un retour à la normale. La Métropole s'est engagée fin 2018 – début 2019 à réaliser des essais en laboratoire pour étudier et dimensionner les filières de traitement. Celles-ci sont coûteuses et dureront plusieurs années.
- La mise en œuvre d'une communication adaptée à la situation.

BILAN ÉNERGÉTIQUE DES USINES

Commune	Usines	Consommation spécifique Wh/m ³	Consommation spécifique Wh/m ³	Évolution N/N-1
Saint Avertin	Ecorcheveau			
	Rosnay			
Tours	Île Aucard	310	370	19,4%
	Gare du Canal	50	150	280,0%
Saint Cyr sur Loire	Usine Portillon (CTE)	660	630	-4,5%
	Usine Portillon (DGR)			
Saint Pierre des Corps	Bords de Loire			
	Les Sablons	440	409	-7,0%
	Le Colombier	446	478	7,2%
Bailan Miré	Miré La Chevalerie	841	804	-4,4%
	Bonnetière	624	640	2,6%
Chambray-Lès-Tours	Le Bois Cormier	630	706	12,1%
Chanceaux sur Choisisse	Le Buisson	702	510	-27,4%
Fondettes	La Boudonnière	893	854	-4,4%
	Port Foucault	763	744	-2,5%
Joué-Lès-Tours	La Mignonne 1	859	787	-8,4%
	La Mignonne 2			
	Pont Cher eau de surface	782	788	0,8%
	Pont Cher 1			
	Pont Cher 2			
La Riche	Grand Carroi	443	406	-8,4%
Luynes	Les Pins	739	715	-2,7%
Mettray	Les Bourgettes	723	579	-19,9%
Notre Dame D'oé	La Gancière 1	635	638	0,5%
	La Gancière 2			
Parçay Meslay	La Thibaudière	1019	1013	-0,6%
Savonnnières	L'Audeverdière	936	996	6,1%
Villandry	Les Cèves Gouttières	563	560	-1,1%
Moyenne		653	642	-1,8%



La consommation spécifique des usines de traitement d'eau potable est de 642 Wh/m³ d'eau refoulée. Par rapport à 2017, ce chiffre est en diminution de près de 2 %.

Les différences entre les usines s'expliquent par les différences de filières de traitement et les hauteurs de refoulement.

FAITS MARQUANTS EN 2018

FUITE SOUS LA GARE ROUTIÈRE À TOURS

Mi-juillet 2018, une fuite importante est survenue sur une conduite de diamètre 500 millimètres sous la gare routière à TOURS. La bonne gestion opérée par les équipes d'exploitation en régie a permis de programmer la coupure nécessaire à l'exécution des travaux et à prévenir tous les commerçants impactés.

PERCEMENT ACCIDENTEL DE LA CONDUITE D'EAU BRUTE DE L'USINE DE PRODUCTION DE LA GARE DU CANAL

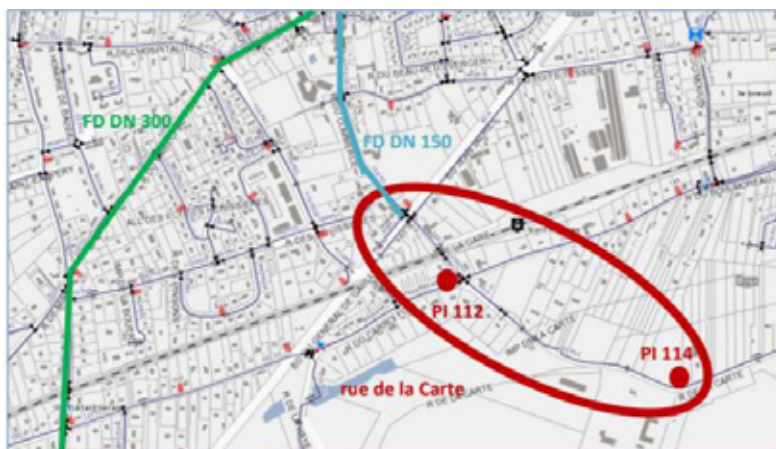
En janvier 2018, pendant une campagne de sondages d'investigation dans la digue rive gauche de la Loire, une société de Travaux Publics a percé accidentellement l'ouvrage de diamètre 1000 millimètres qui alimente en eau brute l'usine de production d'eau potable de la Gare du Canal.

AVANCEMENT DANS L'ORGANISATION DU SERVICE D'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE

L'année 2018 a permis à la Direction du Cycle de l'Eau d'avancer dans la construction d'une organisation effaçant progressivement les contours des anciens services d'eau potable et répartissant l'activité sur deux territoires au nord et au sud de la Loire. Pour la gestion des abonnés en particulier, elle a été marquée par l'harmonisation des outils et la structuration d'une cellule de relève des compteurs d'eau unique pour les cinq communes en régie, ainsi que la préparation du regroupement des agents de gestion de TOURS et SAINT-AVERTIN respectivement vers le site de la Ménardière à SAINT-CYR-SUR-LOIRE et vers le centre technique municipal de SAINT-PIERRE-DES-CORPS. Ces déménagements réalisés début 2019, ainsi que les conclusions d'un audit confié à un bureau d'études, ouvrent des perspectives de mutualisation et de rationalisation à poursuivre.

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR L'IMPACT DU DIMENSIONNEMENT DES CANALISATIONS SUR LA DÉFENSE INCENDIE RUE DE LA CARTE À BALLAN-MIRÉ

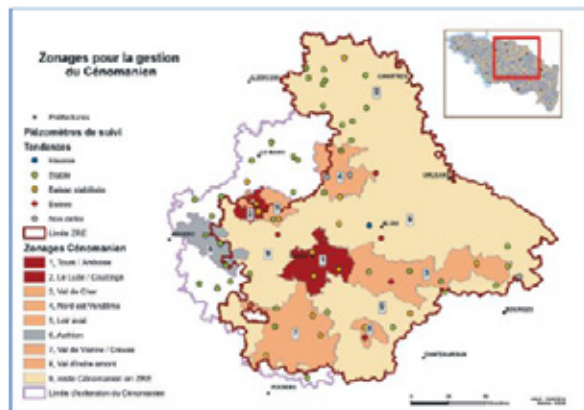
À la demande de Tours Métropole Val de Loire, une étude sur l'impact du dimensionnement des canalisations sur la défense incendie rue de la Carte a été effectuée.



En conclusion de cette étude, il apparaît que le renforcement du tronçon en Acier Ø100 entre le boulevard Jean Jaurès et la voie ferrée sur 100 ml en Fonte Ø150 est indispensable. Dans le cas où un débit minimal de 60m³/h sous 1 bar est exigé, la solution de la Fonte Ductile Ø125 serait l'idéal sur le reste de la rue de la Carte.

IMPORT D'EAU À LA RICHE DEPUIS TOURS

Une réflexion a été engagée dans l'optique de respecter le SDAGE Loire-Bretagne. Il est ainsi prévu d'importer chaque année 125 000 m3 depuis le réseau de la ville de Tours, dont l'eau est produite à partir des alluvions de la Loire sur ce secteur.



Le secteur d'alimentation déterminé en 2017 avait été surdimensionné, et une vanne fuyarde avait laissé passer un volume d'eau trop important par rapport à ce qui était prévu : entre avril et juillet, 154 685 m³ avaient ainsi été importés.

En accord avec la Métropole, un nouveau secteur plus réduit a été défini en 2018 de façon à importer 98 360 m³ entre avril et décembre (soit près de 125 000 m³ sur douze mois) afin d'équilibrer avec 2017. Cela permettra à l'avenir de maintenir en permanence l'alimentation d'une partie du réseau depuis la ville de Tours (voir carte page suivante).

A noter que pour respecter le SDAGE de façon pérenne, il conviendrait de contractualiser non pas un volume d'eau à importer depuis la ville de Tours, mais un volume d'eau maximum à prélever chaque année dans la nappe du Cénomaniens, qui doit être diminué de 20% par rapport à la moyenne des volumes prélevés entre 2004 et 2006. Sur La Riche, cela correspond à une quantité maximale de 494 618 m³.

TRAVAUX DE SECTORISATION À JOUÉ-LÈS-TOURS

Suite à la mise en place de 120 prélocalisateurs en 2017 sur les conduites métalliques de Joué-lès-Tours, identifiées comme les plus fuyardes, les travaux de sectorisation ont débuté en 2018.

Ces travaux représentent un investissement de plus d'un million d'euros et sont répartis en plusieurs chantiers :

- Bd des Bretonnières,
- rte du Château du Genêt / rue de Freyssinet,
- rue Cugnot / rue Lebon / rte des Vaux,
- rue Edouard Branly,
- rue de Beaulieu / rue Renoir,
- Bd Jean Jaurès,
- pose de débitmètres sur le réseau



L'ASSAINISSEMENT

TPOLOGIE ET LINÉAIRE DE RÉSEAUX

Linéaire de réseaux en Km

400
200
100
50

Nature des réseaux

- Linéaire total réseaux
- Linéaire réseaux gravitaires
- Linéaire réseaux refoulement
- Linéaire réseaux air comprimé

Communes et données (km) :

Commune	Total	Gravitaires	Refoulement	Air comprimé
Chambray-sur-Chaillais	30	24	16	0
La Mayenne-sur-Mayenne	16	10	1	0
Mayenne	19	15	4	0
Mayenne (Centre)	41	29	4	0
Mayenne (Nord)	31	25	6	0
Mayenne (Sud)	41	39	3	0
Mayenne (Est)	73	70	4	0
Mayenne (Ouest)	19	10	0	0
Mayenne (Sud-Est)	96	93	3	0
Mayenne (Sud-Ouest)	74	72	2	0
Mayenne (Nord-Ouest)	168	160	8	0
Mayenne (Centre-Nord)	68	63	5	0
Mayenne (Centre-Sud)	26	21	5	0
Mayenne (Sud-Est)	9	7	2	0
Mayenne (Sud-Ouest)	5	3	2	0
Mayenne (Centre-Nord)	10	9	1	0
Mayenne (Centre-Sud)	30	26	4	0
Mayenne (Sud-Est)	84	76	7	0
Mayenne (Sud-Ouest)	13	8	1	4
Mayenne (Centre-Nord)	45	37	6	0
Mayenne (Centre-Sud)	93	91	2	0

RÉPARTITION DES REGARDS ET BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT



RÉPARTITION DES POSTES DE RELEVAGE, TROP-PLEINS ET DÉVERSOIRS D'ORAGE



LES RÉSEAUX, LES OUVRAGES ANNEXES

Le système d'assainissement de la métropole tourangelles est majoritairement de type séparatif, ce qui signifie que les eaux usées (ménagères et industrielles) et les eaux pluviales (ruissellement de toiture, voirie) sont recueillies dans des canalisations distinctes.

Dans le secteur ancien de Saint-Cyr-sur-Loire, il subsiste des réseaux qui fonctionnent en système unitaire (eaux usées et pluviales dans le même collecteur). Afin d'éviter les surcharges hydrauliques par temps de pluie, le réseau est équipé d'un certain nombre de déversoirs d'orage qui évacuent directement à la Loire les eaux diluées excédentaires.

Postes de relèvement : 230
Réseaux de collecte : 1 384 Km
Regards eaux usées : 36 276
Déversoirs d'orages : 6
Trop-pleins : 128

LES STATIONS D'ÉPURATION

Les eaux usées de la Métropole sont acheminées pour être traitées sur 16 stations d'épuration. La plus importante est la station d'épuration de « La Grange David », dont la capacité est de 400 000 équivalent-habitants.

Les 15 autres unités ont une capacité de traitement nominale plus modeste variant de 30 à 10 000 équivalent-habitants.

La station d'épuration de la Grange David traite les effluents des communes de Ballan-Miré, du bassin versant du Cher de Chambray-lès-Tours, du bassin versant de Tours de Fondettes, du bassin versant du Cher de Joué-lès-Tours, de La Membrolle sur Choissille, de La Riche, de Mettray, de Notre-Dame-d'Oé (exception du secteur des Bordes raccordé sur la station de Chanceaux-sur-Choissille), des ZAC des Papillons et du Cassantin de Parçay-Meslay, de Saint-Cyr-sur-Loire, de Saint-Genouph, de Saint-Pierre-des-Corps et Tours. Elle reçoit également les effluents de communes extérieures à la Métropole comme Larçay et La Ville-aux-Dames. Les secteurs des Giraudières et des Renardières situés sur la commune de Veigné sont quant à eux traités sur la station de La Madeleine à Chambray-lès-Tours.

Le secteur de Langennerie sur la commune de Chanceaux-sur-Choissille est traité sur la station d'épuration de Cerelles situé en dehors du périmètre de la Métropole.

16 Stations d'épuration
Débit annuel traité 17 608 670 m³

CARTOGRAPHIE DES STATIONS D'ÉPURATION

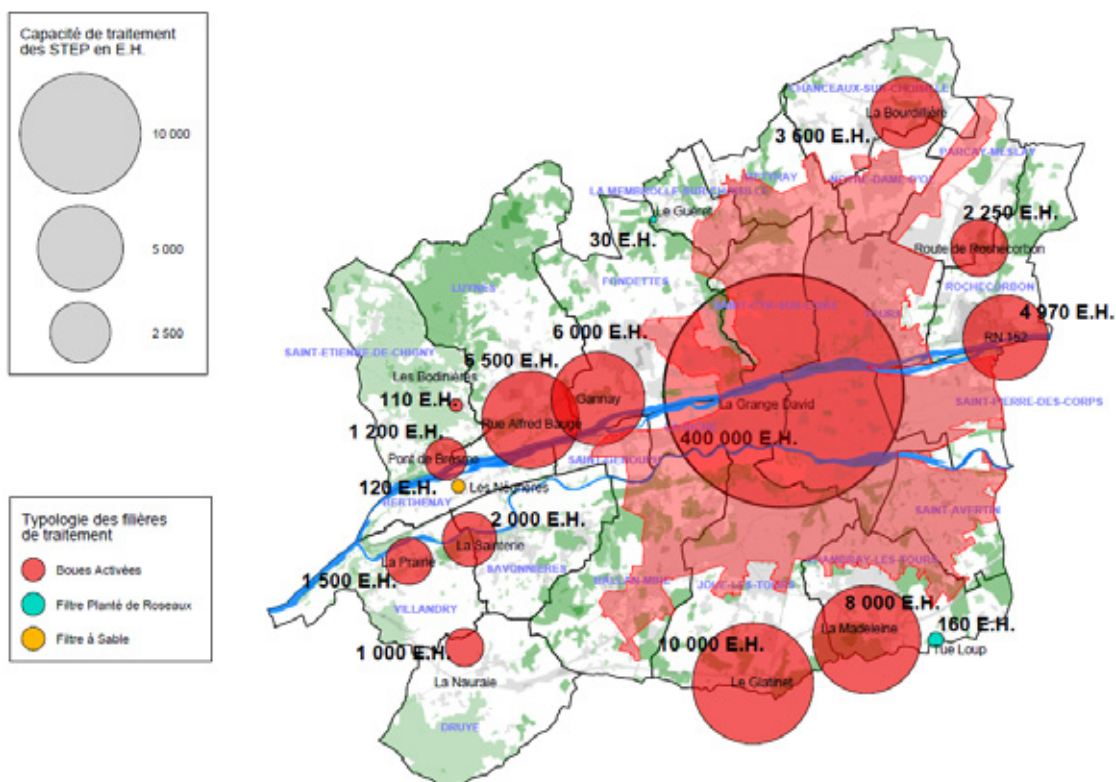
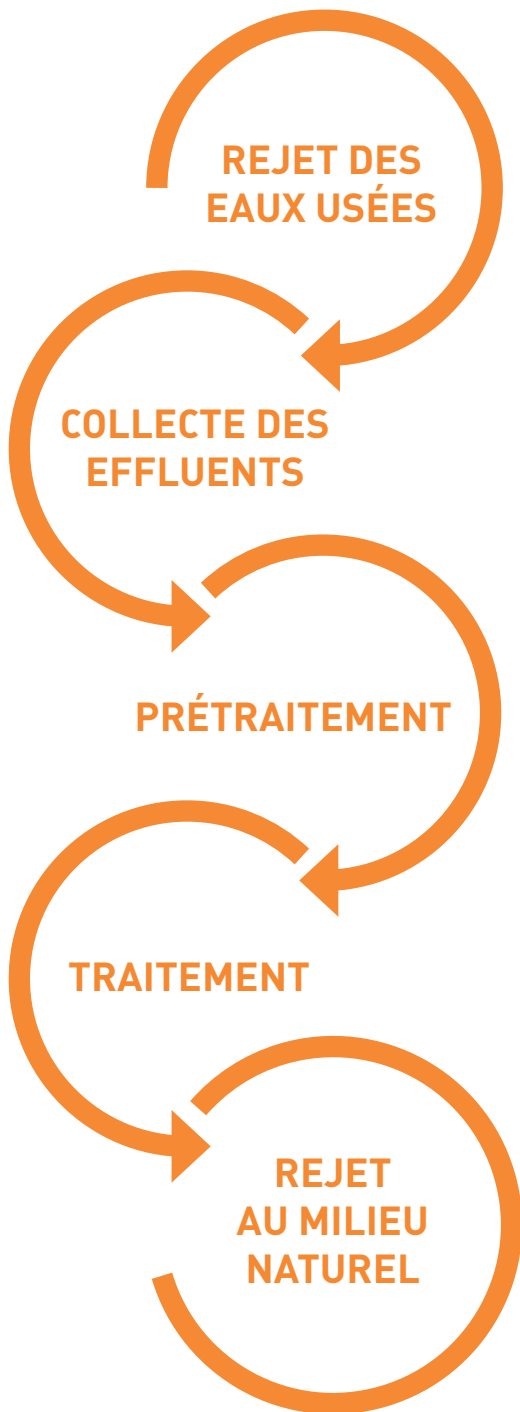


Photo aérienne de la STEP de la Grange David à La Riche

LES DONNEES TECHNIQUES

LE TRAITEMENT DE L'EAU USÉE (filière type à titre indicatif)



1° Utilisée pour les besoins domestiques, l'eau rejetée contient des lessives, des graisses, des matières organiques et beaucoup d'autres choses.

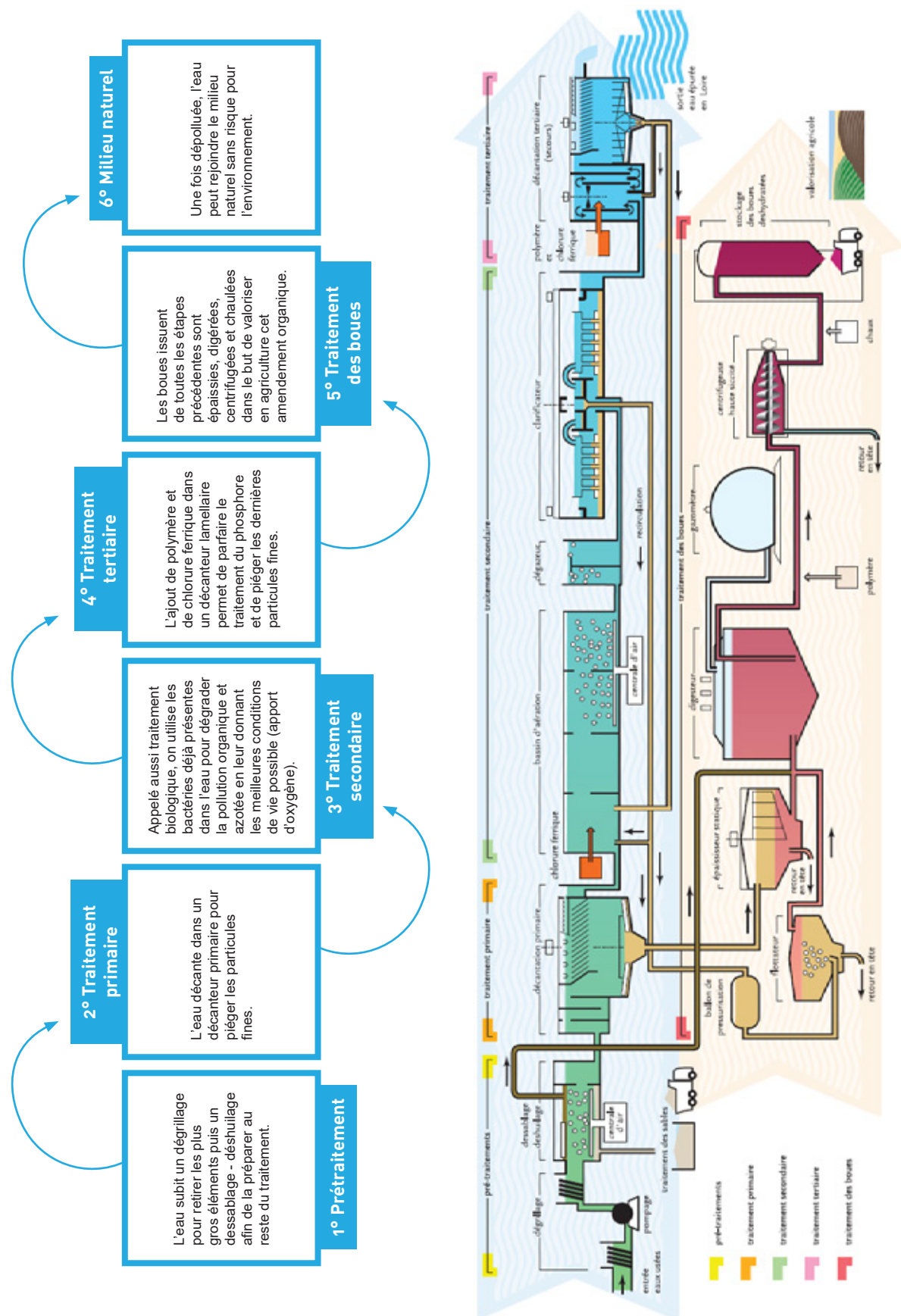
2° Depuis la boîte de branchement de l'habitation jusqu'à la station d'épuration un réseau de collecte enterré véhicule les eaux usées.

3° Avant de traiter ces effluents, les prétraitements permettent de se débarrasser des déchets les plus gros, des graisses et des sables qui pourraient nuire à l'efficacité du traitement.

4° Grâce à l'activité biologique de micro-organismes aidés par une oxygénation forcée, la pollution dissoute est dégradée. Le résidu formé (boues) est ensuite valorisé en agriculture.

5° Une fois traitée, l'eau assainie est alors rejetée au milieu naturel et peut continuer son cycle.

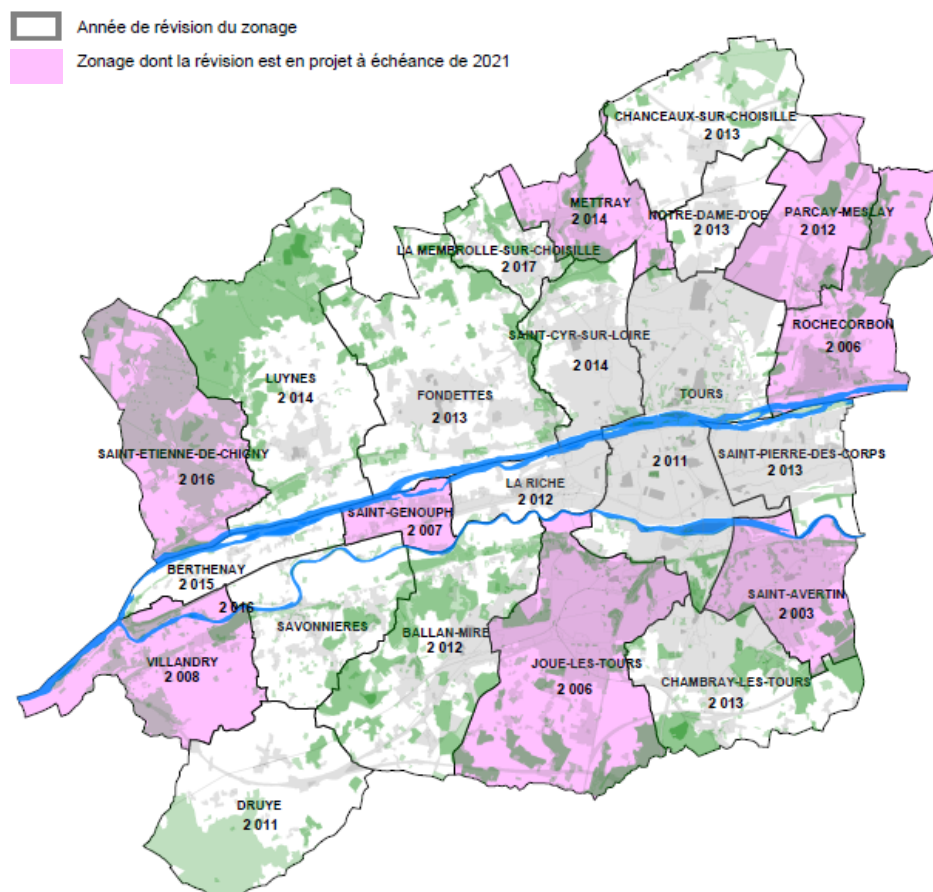
LE CAS SPÉCIFIQUE DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA GRANGE DAVID



L'EXISTENCE D'UN ZONAGE

La Loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992 impose aux collectivités d'établir, sur leur territoire, un schéma directeur de l'assainissement. Tours Métropole Val de Loire a entrepris différentes révisions de zonages dont l'avancement est le suivant :

COMMUNE	DATE D'APPROBATION DU ZONAGE	REVISION
BALLAN-MIRE	20 septembre 2012	
BERTHENAY	7 septembre 2015	
CHAMBRAY-LES-TOURS	9 octobre 2013	
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	24 octobre 2013	
DRUYE	15 septembre 2011	
FONDETTES	9 octobre 2013	
JOUE-LES-TOURS	14 septembre 2006	Projet révision 2019-2020
LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE	13 février 2017	
LA RICHE	20 septembre 2012	
LUYNES	13 février 2014	
METTRAY	13 février 2014	Projet révision 2020-2021
NOTRE-DAME-D'OE	9 octobre 2013	
PARCAY-MESLAY	20 septembre 2012	Projet révision 2019-2020
ROHECORBON	2006	Projet révision 2019-2020
SAINT-AVERTIN	30 octobre 2003	Projet révision 2019-2020
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	13 février 2014	
SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	22 février 2016	Projet révision 2020-2021
SAINT-GENOUPH	14 juin 2007	Projet révision 2020-2021
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	13 juin 2013	
SAVONNIERES	05 septembre 2016	
TOURS	15 mai 2011	
VILLANDRY	28 février 2008	Projet révision 2020-2021



LE TRAITEMENT DES EAUX DANS LES STATIONS D'ÉPURATION

Les stations d'épuration reçoivent les eaux vannes et ménagères collectées par les réseaux d'égouts, mais aussi celles issues des activités. Ces eaux usées sont traitées sur 16 stations dont celle de La Grange David qui traite 91,7 % de la pollution.

Les procédés de traitement, à la fois physiques et biologiques, éliminent la majeure partie de la pollution afin de protéger le milieu récepteur naturel.

Le principe du traitement biologique en aération prolongée par les bactéries s'applique, mais certaines étapes comme la décantation primaire et le traitement tertiaire n'ont pas lieu d'être au regard de la faible quantité de pollution reçue.

Les stations de Tue Loup à Chambray-lès-Tours et de Guéret à La Membrolle-sur-Choisille reposent sur le principe du filtre planté de roseaux. Les bactéries sont fixées sur une couche de sable ou de zéolithe et dégradent biologiquement la matière organique.

Pour la station de la Grange David

Boues produites : 6 415 tonnes

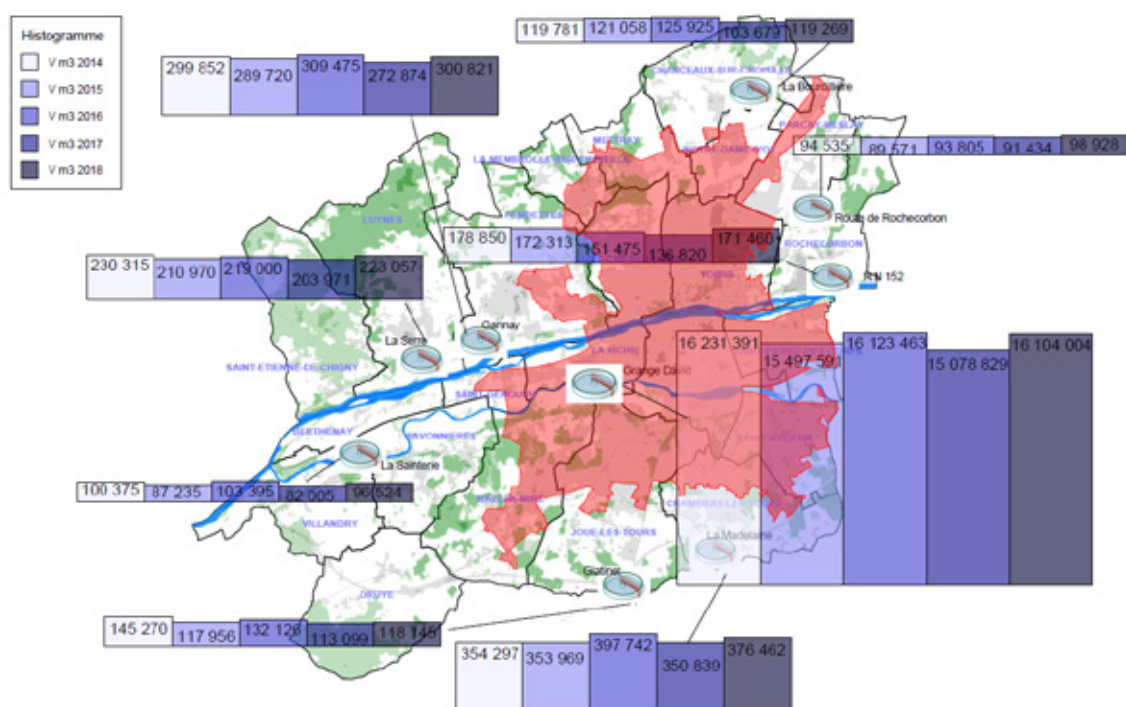
Capacité nominale : 400 000 E.H.

Eaux traitées : 16 104 004 m³

Charge maximum reçue sur 7 jours consécutifs : 249 317 E.H.

LES VOLUMES TRAITÉS

ÉVOLUTION DES VOLUMES ANNUELS POUR LES STEP > 2 000 E. H.



CONFORMITÉ SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION AZOTÉE

STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche La Grange David	● 362/362	● 100%	Pour cette station, le nombre de bilans conformes est de 357 en azote global et de 362 en azote NTK
Fondettes Gannay	● 12/12	● 100%	Pour cette station, le nombre de bilans conformes est de 12 en azote global et de 10 en azote NTK
Luynes La Serre	● 4/4	● 100%	
Parçay Meslay Route de Rochecorbon	● 5/4	● 100%	Dépassement de la norme en NGL lors du bilan de janvier (36,5 mg/l pour une norme à 15 mg/l)
Chanceaux sur Choissille La Bourdillière	● 3/3	● 100%	
Rochecorbon RN 152	● 7/2	● 0%	5 bilans ont dépassé les rendements épuratoires et les concentrations moyennes en NTK et NGL sur la période d'avril à octobre.
Chambray-lès-Tours La Madeleine	● 4/4	● 100%	
Joué-lès-Tours Le Glatinet	● 4/4	● 100%	
Savonnières La Sainterie	● 3/2	● 100%	Dépassement de la norme en NK et en NGL lors du bilan du 25 mai (22 mg/l pour une norme à 15 mg/l). Rendement inférieur à 75 % sur cet événement.

CONFORMITÉ SUR LE TRAITEMENT DE LA POLLUTION PHOSPHORÉE

STEP	Nombre de bilans réalisés / Nombre bilans conformes	Taux de conformité	Observations
La Riche La Grange David	● 362/233	● 100%	Le rendement épuratoire moyen est de 89,6% pour une norme à 90%
Fondettes Gannay	● 12/12	● 100%	
Luynes La Serre	● 12/12	● 100%	
Parçay Meslay Route de Rochecorbon	● 13/12	● 100%	Dépassement de la norme en Pt lors du bilan de mai (3,5 mg/l pour une norme à 2 mg/l)
Chanceaux sur Choissille La Bourdillière	● 12/12	● 100%	
Rochecorbon RN 152	● 14/10	● 0%	4 bilans ont dépassé les concentrations moyennes en Pt. Le rendement épuratoire moyen annuel est non conforme sur les 2 périodes de l'arrêté préfectoral.
Chambray-lès-Tours La Madeleine	● 12/11	● 100%	Le rendement épuratoire moyen est de 80% pour une norme à 86%
Joué-lès-Tours Le Glatinet	● 12/11	● 100%	
Savonnières La Sainterie	● 12/11	● 100%	

LE BILAN DE PRODUCTION DE BIOGAZ

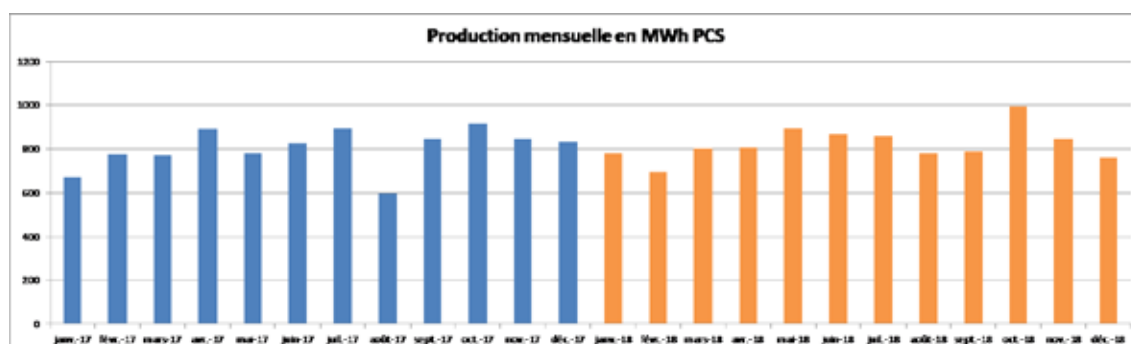
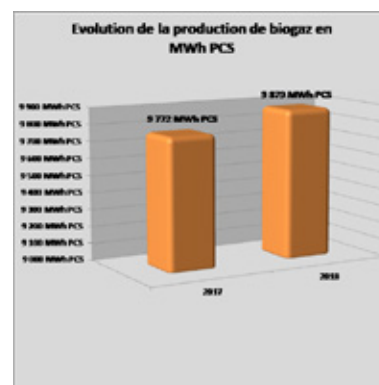


La station d'épuration des eaux usées de la Grange David comprend un procédé de digestion mésophile des boues. La fermentation anaérobie des boues qui en découle, produit un biogaz riche en méthane.

Suite à la construction de l'unité d'injection de biométhane, le biogaz généré est traité dans un but de valorisation énergétique.

En 2018, la valorisation énergétique de biogaz a permis de produire 9 879 MWh PCS soit l'équivalent de la consommation de 850 foyers. Cette production énergétique est en progression de 1,1% par rapport à l'année dernière qui constituait la première année pleine d'exploitation.

Cette consommation représente la réduction de 2 311 tonnes du rejet de CO₂.

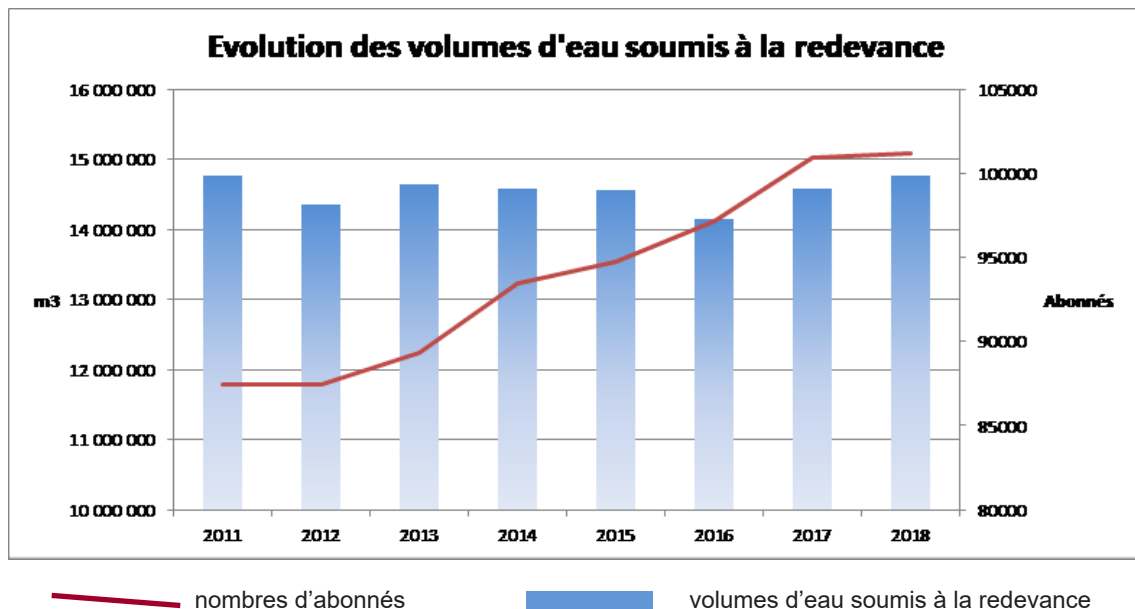


Données	Unité	2018	2017
Volume biogaz traité	Nm³	1 503 186	1 586 993
Volume GPL consommé	litre	3 477	1 233
Volume biogaz torché	Nm³	72 045	135 246
Volume biométhane injecté (donnée GRDF)	Nm³	912 498	894 755
Energie primaire injectée équivalente	MWh	9 879	9 772
Consommation électrique plateforme	MWh	650	598
Consommation électrique module épuratoire	MWh	546	480
Disponibilité plateforme	%	96,67%	95,4 % *
Disponibilité module épuratoire	%	95,54%	94,8 % *
Rendement module épuratoire	%	99,44%	97,7 % *
Taux Annuel d'Extraction	%	95,00%	92,7 % *



LES ABONNÉS, LES VOLUMES ASSUJETTIS À LA REDEVANCE

	Nombre d'abonnés au service assainissement	Evolution % 2017/2018	Volume Soumis à la taxe assainissement (m ³)	Evolution % 2017/2018
Ballan Miré	3 527	-1,07%	356 301 m ³	6,73%
Berthenay	42	0,00%	4 163 m ³	-2,46%
Chambray-lès-Tours	4 322	0,46%	689 338 m ³	2,52%
Chanceaux sur Choisille	1 207	0,17%	104 200 m ³	2,88%
Druye	211	0,96%	16 578 m ³	-2,86%
Fondettes	4 053	1,58%	440 073 m ³	20,85%
Joué-lès-Tours	15 177	-0,14%	1 472 169 m ³	-9,93%
La Membrolle sur Choisille	1 126	6,53%	116 303 m ³	7,25%
La Riche	3 493	0,66%	439 206 m ³	4,95%
Luynes	1 832	0,16%	199 805 m ³	8,68%
Mettray	807	-0,25%	90 329 m ³	3,11%
Notre Dame d'Oé	1 688	2,37%	170 368 m ³	10,46%
Parçay Meslay	1 070	0,28%	108 453 m ³	-0,32%
Rochechardon	1 520	0,60%	155 042 m ³	1,42%
Saint Avertin	6 558	1,31%	735 570 m ³	-7,87%
Saint Cyr sur Loire	9 472	0,00%	814 180 m ³	2,71%
Saint Etienne de Chigny	449	1,58%	41 205 m ³	1,31%
Saint Genouph	325	0,31%	27 950 m ³	-2,53%
Saint Pierre des Corps	6 386	-0,06%	802 857 m ³	-0,55%
Savonnières	935	0,11%	77 388 m ³	-4,31%
Tours	21 093	-3,64%	6 617 209 m ³	15,13%
+ Sainte Radegonde	1 069	0,00%	96 594 m ³	6,11%
+ Saint Symphorien	14 528	5,79%	1 163 071 m ³	4,11%
Total Tours	36 690	-0,01%	7 876 874 m³	13,24%
Villandry	324	0,31%	34 634 m ³	-4,96%
TOTAL	101 214	0,26%	14 772 986 m³	6,41%



Alors que depuis 2013 la tendance était à la baisse du volume soumis à la redevance pour un nombre d'abonné en augmentation, en 2017 et 2018 ces volumes ont augmenté. En 2018 l'augmentation est de 1,3% pour un nombre d'abonné quasi similaire à 2017 (moins de 0,3% d'augmentation).

LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

L'ENTRETIEN

Curage préventif du réseau : 272 Km
Curages des points critiques : 21 Km
Interventions de maintenance sur le réseau : 460

Interventions réalisées sur les réseaux				
COMMUNES	Canalisations curées en préventif (Km)	Canalisations curées en points critiques (Km)	% de linéaire curé en préventif par rapport au linéaire total de réseau gravitaire	% de linéaire curé en point critique par rapport au linéaire total de réseau
Ballan-Miré	12,19	0,07	23%	0%
Berthenay	0,00	0,00	0%	0%
Chambray-lès-Tours	9,04	1,76	13%	2%
Chanceaux-sur-Choisille	6,11	0,00	25%	0%
Druye	3,03	0,00	90%	0%
Fondettes	17,57	0,00	23%	0%
Joué-lès-Tours	29,25	7,50	18%	4%
La Membrolle-sur-Choisille	3,82	0,00	26%	0%
La Riche	6,97	0,00	19%	0%
Luynes	6,34	0,00	24%	0%
Mettray	4,41	0,00	30%	0%
Notre-Dame-d'Oé	5,57	0,34	19%	1%
Parçay-Meslay	6,46	0,00	25%	0%
Rochecorbon	10,36	0,00	27%	0%
Saint-Avertin	20,40	0,67	22%	1%
Saint-Cyr-sur-Loire	18,21	0,83	20%	1%
Saint-Etienne-de-Chigny	1,83	0,00	21%	0%
Saint-Genouph	3,03	0,00	38%	0%
Saint-Pierre-des-Corps	14,79	1,80	21%	2%
Savonnières	7,94	0,00	37%	0%
Tours	80,43	7,24	21%	2%
Villandry	4,68	0,00	65%	0%
Collecteurs Intercommunaux	0,00	1,01	0%	9%
TOTAL	272 Km	21 Km	21%	2%

Le curage est planifié en fonction des bassins versants de collecte. Il dépend également des interventions, dépannages et constatations techniques que le service assainissement identifie sur les réseaux.

L'EXTENSION DES RÉSEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
BALLAN-MIÈRE	Impasse Henri Dunant	15 ml	13 591,13 € H.T.
	TOTAL	15 ml	13 591,13 € H.T.
CHAMBRAY LES TOURS	Allée Lenotre	20 ml	9 245,98 € H.T.
	TOTAL	20 ml	9 245,98 € H.T.
CHANCEAUX	Allée des Cyprès (refoulement)	77 ml	12 912,39 € H.T.
	TOTAL	77 ml	12 912,39 € H.T.
LUYNES	Rue du Muguet	26 ml	14 917,96 € H.T.
	TOTAL	26 ml	14 917,96 € H.T.
JOUÉ-LES-TOURS	Rue de Chantepie	15 ml	13 878,67 € H.T.
	Rue du Général Leclerc	55 ml	17 599,78 € H.T.
	Rue de Chaumette (refoulement)	140 ml	39 475,08 € H.T.
	TOTAL	210 ml	70 953,53 € H.T.
NOTRE DAME D'OE	Rue de la Mairie	36 ml	21 332,43 € H.T.
	TOTAL	36 ml	21 332,43 € H.T.
ROCHECORBON	Lieu-dit Les Poëlons	45 ml	20 346,04 € H.T.
	Allée de Hünxe	34 ml	17 408,54 € H.T.
	TOTAL	79 ml	37 754,58 € H.T.
SAINT AVERTIN	Rue de la Bellerie	70 ml	34 258,81 € H.T.
	TOTAL	70 ml	34 258,81 € H.T.
SAINT CYR SUR LOIRE	Parc Monjoie rue de la République	202 ml	101 421,50 € H.T.
	Rue Louis Bézard et allée Bellevue (suppression des postes de refoulement)	20 ml	26 211,73 € H.T.
	TOTAL	222 ml	127 633,23 € H.T.
SAVONNIÈRES	Place de la Poste	15 ml	7 214,03 € H.T.
	Tranche Savonnières	1 011 ml	431 097,22 € H.T.
	TOTAL	1 026 ml	438 311,25 € H.T.
TOURS	Avenue Maginot (angle Georges Meslès)	17 ml	13 114,21 € H.T.
	Rue Eugène Carloti	5 ml	10 699,20 € H.T.
	TOTAL	22 ml	23 813,41 € H.T.
TOTAL GENERAL		1 803 ml	804 724,70 € H.T.

LE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
BALLAN-MIÈRE	Rue Maryse Bastié	15 ml	15 499,42 € H.T.
	Rue de la Mignonerie (Carrefour Chataigneraie)	25 ml	27 456,76 € H.T.
	TOTAL	40 ml	42 956,18 € H.T.
JOUÉ-LES-TOURS	Route de la Vieille Carte	60 ml	11 421,84 € H.T.
	Route de Mons	116 ml	40 005,11 € H.T.
	Carrefour des 4 Bornes	254 ml	147 206,93 € H.T.
	TOTAL	430 ml	198 633,88 € H.T.
LUYNES	Avenue Général de Gaulle	60 ml	28 799,72 € H.T.
	Rue Alfred Blaugé	60 ml	50 526,88 € H.T.
	TOTAL	120 ml	79 326,60 € H.T.
PARCAY-ME-SLAY	Rue de la Mainie (de la rue de la Croix Hallée à la Résidence Grande Maison)	438 ml	265 670,07 € H.T.
	TOTAL	438 ml	265 670,07 € H.T.
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	Rue de la Mairie (mise en séparatif)	440 ml	200 174,26 € H.T.
	TOTAL	440 ml	200 174,26 € H.T.
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	Rue de la Rabatterie	205 ml	151 176,69 € H.T.
	TOTAL	205 ml	151 176,69 € H.T.
TOURS	Rue Général Estienne	22 ml	14 682,87 € H.T.
	Rue de Lille (angle Jemmapes)	50 ml	36 449,72 € H.T.
	Rue de Tourcoing (angle Jemmapes)	50 ml	30 072,96 € H.T.
	Rue Henry Hertz (de la rue Thénard à la rue Volta) et rue Volta (de la rue Hertz à la rue Bergès)	376 ml	190 868,39 € H.T.
	Rue Georges Clémenceau	222 ml	117 654,71 € H.T.
	Rue Maurice Bouchor	115 ml	70 623,76 € H.T.
	Allée des Sables	156 ml	87 607,19 € H.T.
	Rue Lakanal	60 ml	65 358,52 € H.T.
	TOTAL	1 051 ml	613 318,12 € H.T.
TOTAL GENERAL		2 724 ml	1 551 255,80 € H.T.

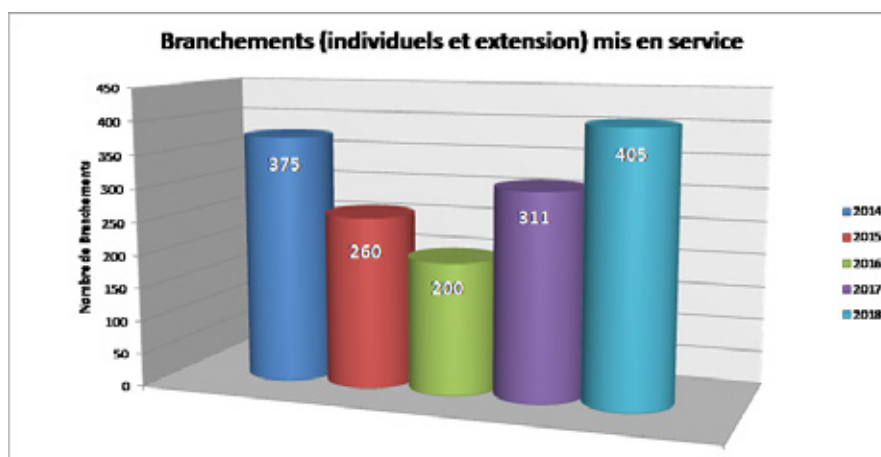
LA RÉHABILITATION DES RÉSEAUX PAR L'INTÉRIEUR

Communes	Situation des travaux	Linéaire de collecteur (ml)	Montant des travaux Hors Taxes
BALLAN-MIRÉ	Rue de la Chateignerie (côté Est)	493 ml	62 867,28 € H.T.
	Rue de la Chateignerie (côté Ouest)	408 ml	57 317,56 € H.T.
	TOTAL	901 ml	120 184,84 € H.T.
CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE	Rue des Guessières et rue de la Borde	286 ml	40 682,74 € H.T.
	TOTAL	286 ml	40 682,74 € H.T.
FONDETTES	Rues Bourg Joly, De Gaulle et Chaussumiers	1 170 ml	127 057,85 € H.T.
	TOTAL	1 170 ml	127 057,85 € H.T.
JOUE-LES-TOURS	Rond-Point des 4 Bornes	330 ml	36 920,35 € H.T.
	Rue de la Marchanderie	350 ml	43 760,47 € H.T.
	TOTAL	680 ml	80 680,82 € H.T.
LA RICHE	Rues Hautes Marches, Laennec, Pasteur	630 ml	81 746,67 € H.T.
	TOTAL	630 ml	81 746,67 € H.T.
NOTRE-DAME-D'OE	Rue de la Perrée	209 ml	30 829,40 € H.T.
	Rue de la Main	90 ml	15 919,42 € H.T.
	Servitude rue de la Prévauderie	80 ml	16 104,51 € H.T.
	TOTAL	379 ml	62 853,33 € H.T.
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	Servitude allée des Lilas, rues Grosse Borne et Tartifume	551 ml	73 299,96 € H.T.
	TOTAL	551 ml	73 299,96 € H.T.
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	Rues André Marteau, Lénine, Jeanne Labourbe	382 ml	50 735,58 € H.T.
	TOTAL	382 ml	50 735,58 € H.T.
TOURS	Traversée Avenue Maginot, angle Huygens	84 ml	13 210,15 € H.T.
	Rues Général Estienne, Benjamin Franklin, Ferné et avenue de la République	1 293 ml	158 840,35 € H.T.
	Rues Louis Bréguet, Calais, Lille	1 066 ml	125 875,77 € H.T.
	Rues Tourcoing et Lille	235 ml	38 905,32 € H.T.
	Servitude SNCF sous passerelle Fournier	182 ml	77 765,00 € H.T.
	Rue du Docteur Jaujas	350 ml	51 377,18 € H.T.
	Rue Lakanal	250 ml	50 037,58 € H.T.
	Rue Molière	350 ml	54 970,53 € H.T.
	Rues Beaujardin, Frey, Debussy, Chemin Vert	655 ml	88 288,87 € H.T.
	TOTAL	4 465 ml	659 270,75 € H.T.
VILLANDRY	Rues Mairie, Munat, Commerce	142 ml	22 142,31 € H.T.
	TOTAL	142 ml	22 142,31 € H.T.
TOTAL GENERAL		9 586 ml	1 318 654,85 € H.T.

LES BRANCHEMENTS

LES BRANCHEMENTS MIS EN SERVICE

Le service assainissement de Tours Métropole Val de Loire a assuré les études et le suivi financier de la réalisation de 405 branchements en 2018 : 298 branchements isolés répartis sur les communes dont il a la charge et 107 branchements réalisés dans le cadre de travaux d'extension de réseaux.



Communes	Branchements individuels (isolés)*	Branchements extension (chantiers)**	TOTAL / Commune
Ballan-Miré	20	2	22
Berthenay	0	0	0
Chambray-lès-Tours	12	1	13
Chanceaux-sur-Choisille	6	1	7
Druye	3	0	3
Fondettes	22	0	22
Joué-lès-Tours	32	3	35
La Membrolle-sur-Choisille	1	0	1
La Riche	18	0	18
Luynes	9	2	11
Mettray	4	0	4
Notre-Dame-d'Oé	7	1	8
Parçay-Meslay	9	2	11
Rochechouart	12	2	14
Saint-Avertin	12	2	14
Saint-Cyr-sur-Loire	14	31	45
Saint-Etienne-de-Chigny	1	0	1
Saint-Genouph	2	0	2
Saint-Pierre-des-Corps	7	0	7
Savonnières	17	58	75
Tours	86	2	88
Villandry	4	0	4
TOTAL	298	107	405

* Branchements réalisés sur des réseaux existants dans le cadre de constructions nouvelles

** Branchements réalisés lors d'opérations d'extension de réseaux d'assainissement

LES BRANCHEMENTS DOMESTIQUES

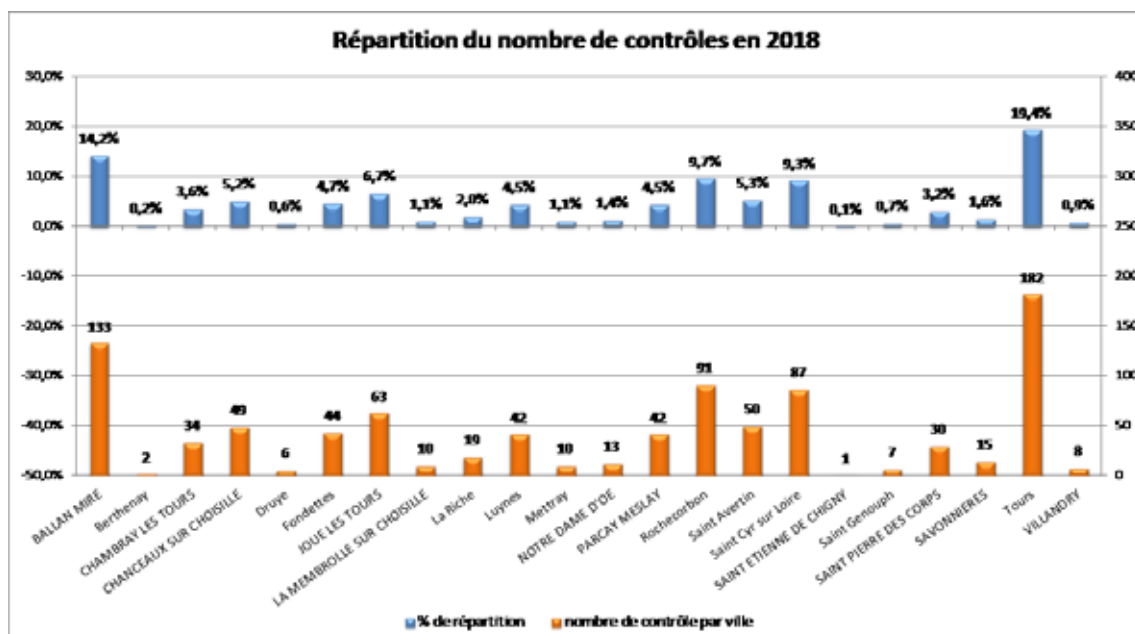
Dans les secteurs desservis par un collecteur public d'assainissement, l'utilisateur a l'obligation de se raccorder au réseau.

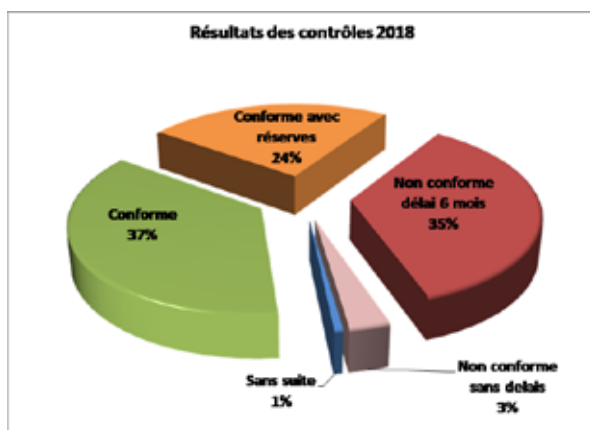
Le service assure le contrôle de conformité systématique de tous les branchements neufs et vérifie, notamment, la bonne séparation des eaux pluviales et des eaux usées.

De plus, des contrôles sont effectués dans le cadre :

- d'opérations de contrôle menées sur des secteurs sensibles,
- d'instructions de permis de construire,
- lors de ventes, à la demande des notaires ou acquéreurs.

En 2018, 938 contrôles ont été effectués sur le territoire de la Métropole.



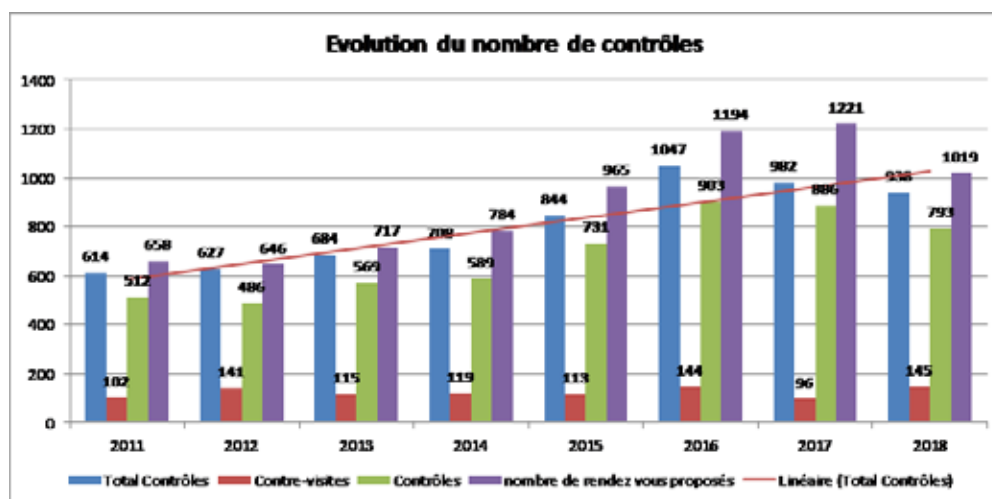
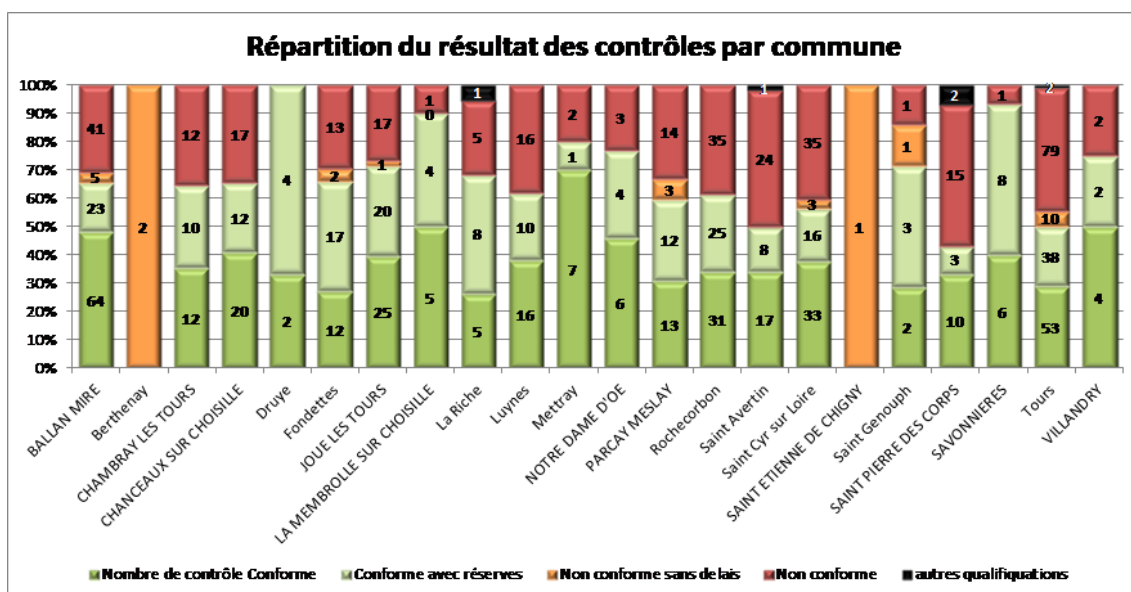


Conforme : conforme en tous points.

Conforme avec réserves : absence d'aération, présence d'un dispositif de désagrégation et d'évacuation des matières fécales.

Non conforme sans délai imposé : non-conformité n'entraînant pas de risque sanitaire ni de pollution ou n'impactant pas le fonctionnement du réseau des eaux usées.

Non conforme délai 6 mois : un délai de 6 mois est accordé pour réaliser les travaux de mise en conformité en cas de risque sanitaire ou présence d'une pollution (absence de raccordement des eaux usées ou mélange d'eaux usées et pluviales).



Résultat	2018
Conformes	343
Conformes avec réserves	228
Non Conformes sans délai	333
Non Conformes délai 6 mois	28
Autres qualifications	6
Total Général	938

Un dossier «non conforme» peut être classé «conforme» dans la même année, suite à la réalisation de travaux et contre-visites.

Le terme « Autres qualification » englobe les dossiers abandonnés ou en cours de traitement dans l'attente de documents supplémentaires

LES BRANCHEMENTS INDUSTRIELS

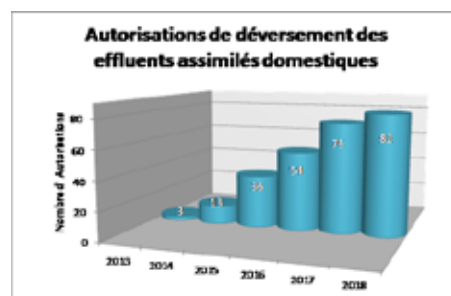
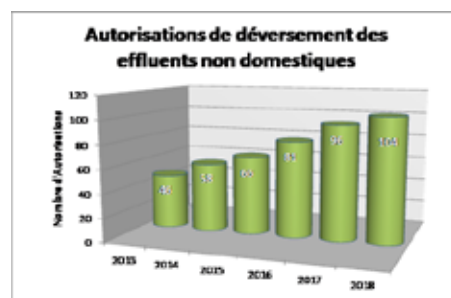
En ce qui concerne les activités industrielles, l'obligation de se raccorder n'existe pas. A ce titre, les branchements industriels sont soumis à autorisation, dans la mesure où les effluents peuvent être de natures différentes et non compatibles avec le système d'épuration mis en place.

Pour définir les conditions de raccordement, le service assainissement procède à l'établissement de conventions avec les établissements les plus sensibles.

104 autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées sont en vigueur.

59 d'entre elles font l'objet d'une convention de déversement qui précise les conditions techniques, financières et administratives du déversement.

Par ailleurs, un nouveau régime a été créé et inscrit dans le Code de la santé publique ; celui des déversements d'effluents résultant d'utilisation de l'eau assimilable à un usage domestique. Sont concernés principalement les établissements de soins et de restauration. 82 autorisations pour déversement d'eaux usées assimilées domestiques ont été délivrées.



LA MÉTROLOGIE

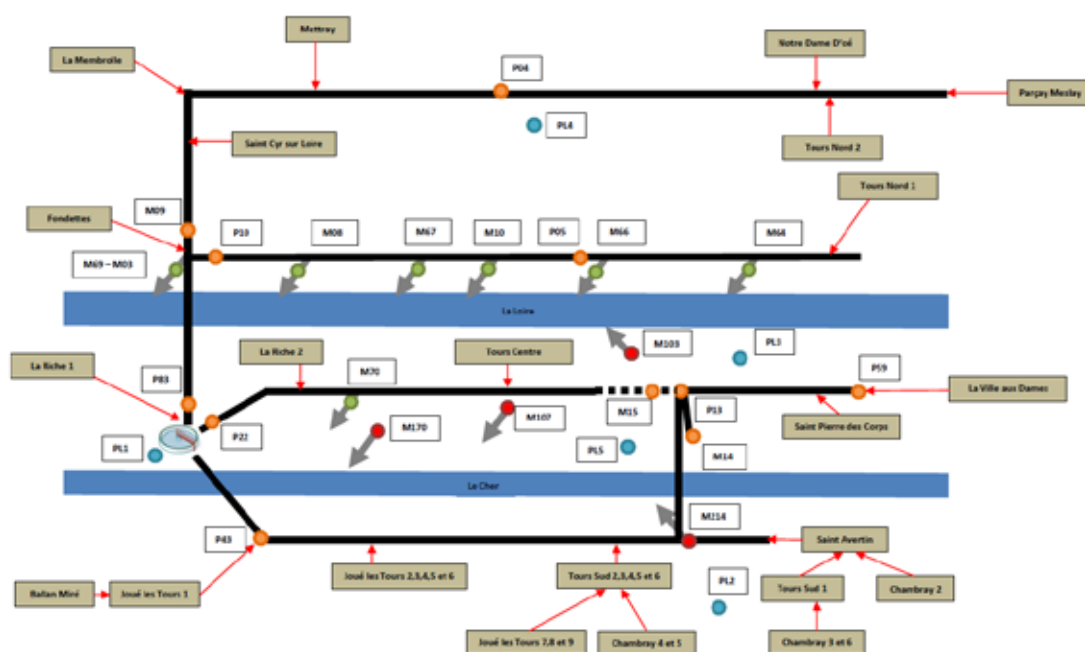
16 sections de mesures hauteur-vitesse et 5 pluviomètres sont installés sur les réseaux du bassin de collecte de la station de la Grange David. Ces équipements permettent, d'une part, le calcul des débits transitant dans les collecteurs intercommunaux jusqu'à la station d'épuration de La Grange David, par temps sec et temps de pluie et, d'autre part, le suivi des déversements au milieu naturel.



D.O Groison



Construction d'un point de métrologie sur collecteur Nord et Centre en amont de la Step de La Riche

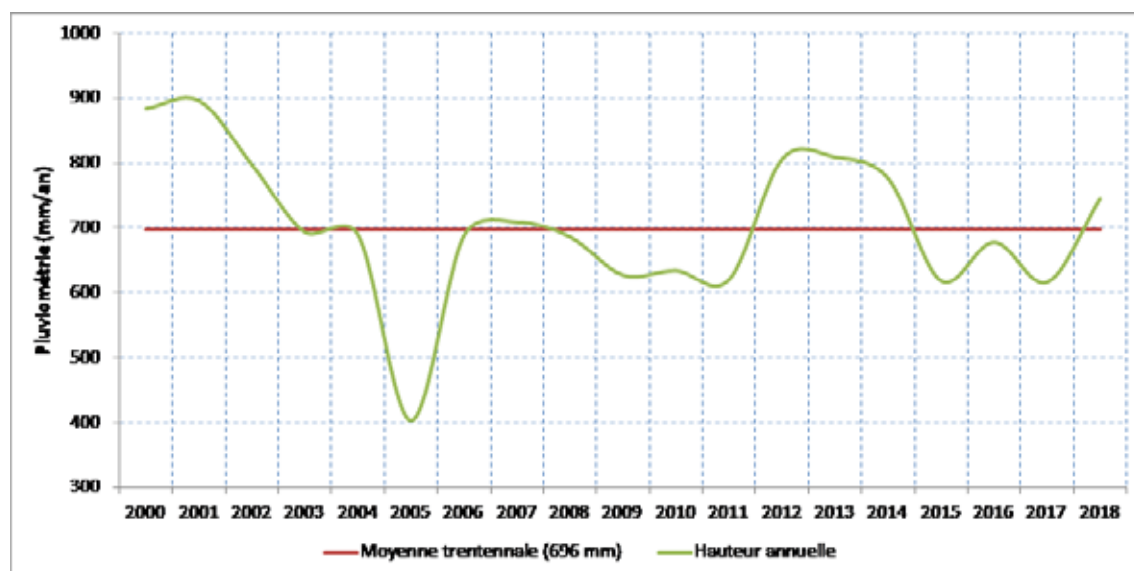


Synoptique des points de métrologie sur le BV de la Grange David

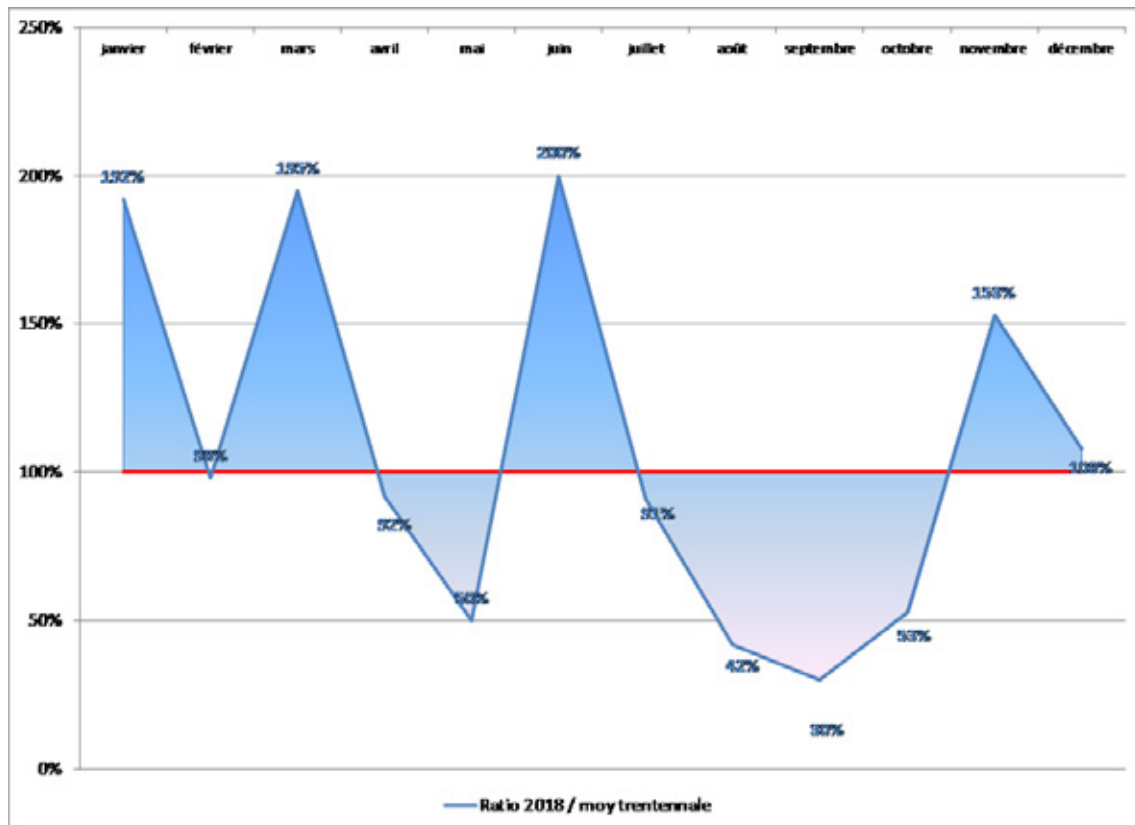
● Point de transfert ● Pluviomètre ● Déversoir d'orage ● Trop plein PR point A1(non équipé à ce jour)

LES PRECIPITATIONS

En 2018, la pluviométrie moyenne est de 744 mm. Depuis l'année 2005 marquée par un très faible volume de précipitations, les périodes déficitaires et excédentaires par rapport à une pluviométrie dite « normale » (moyenne trentennale) s'alternent à un rythme triennal (2006 à 2008 excédentaires, 2009 à 2011 déficitaires, 2012 à 2014 excédentaires, 2015 à 2017 déficitaires). Continuant ce cycle, en 2018, le bilan pluviométrique annuel a été de nouveau excédentaire avec près de 50 mm de pluie en plus.



En 2018, la pluviométrie moyenne sur la Métropole est équivalente à 108% de la quantité de précipitations moyennes annuelles calculée sur 30 ans (1981 – 2010). La moyenne de 2018 est supérieure à celle de l'année précédente (+128 mm) et à la moyenne annuelle trentennale (près de 50 mm de pluie en plus soit l'équivalent de près d'un mois de précipitation). La répartition des précipitations sur l'année a été très inégale avec une succession de mois déficitaires et de mois excédentaires. Après un mois de juin très pluvieux (le double de la moyenne trentennale) a suivi une période très sèche de 4 mois de juillet à octobre.



La connaissance des précipitations constitue un élément prépondérant pour l'étude et la compréhension du fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Ainsi sur l'année 2018, les événements pluvieux les plus significatifs enregistrés ont été :

Date	PL1	PL2	PL3	PL4	PL5	Evénements	Fréquence d'apparition	Intensité
09/06/2018			22.2 mm			22.2 mm de 18h35 à 19h02	5 ans	20,3 mm en moins de 30 "
09/06/2018				19.0 mm		19 mm de 18h14 à 18h48	biannuelle	17,8 mm en moins de 30 "
10/06/2018		9.6 mm				9,6 mm de 18h11 à 18h37	semestrielle	9,4 mm en moins de 30 "
11/06/2018	20.0 mm					20 mm de 7h05 à 7h51	annuelle	15,1 mm en moins de 1h
11/06/2018			29.4 mm			29.4 mm de 8h02 à 8h13	5 ans	24,9 mm en moins de 1h
11/06/2018				37.4 mm		37,4 mm de 8h51 à 9h21	19 ans	33,2 mm en moins de 2h
11/06/2018					15.6 mm	16 mm de 18h17 à 18h37	annuelle	13 mm en moins de 30 "
11/06/2018					17.2 mm	17.2 mm de 8h50 à 9h41	annuelle	15,1 mm en moins de 1h
02/07/2018			22.6 mm			22,6 mm de 8h27 à 9h05	annuelle	21,2 mm en moins de 2h
05/07/2018	19.4 mm					19.4 mm de 1h10 à 5h20	semestrielle	15,8 mm en moins de 3h
05/07/2018				27.8 mm		27,8 mm de 1h21 à 5h21	annuelle	21,2 mm en moins de 3h
05/07/2018					19.6 mm	19,6 mm de 1h07 à 5h21	semestrielle	15,8 mm en moins de 2h

LES DÉVERSEMENTS AU MILIEU NATUREL

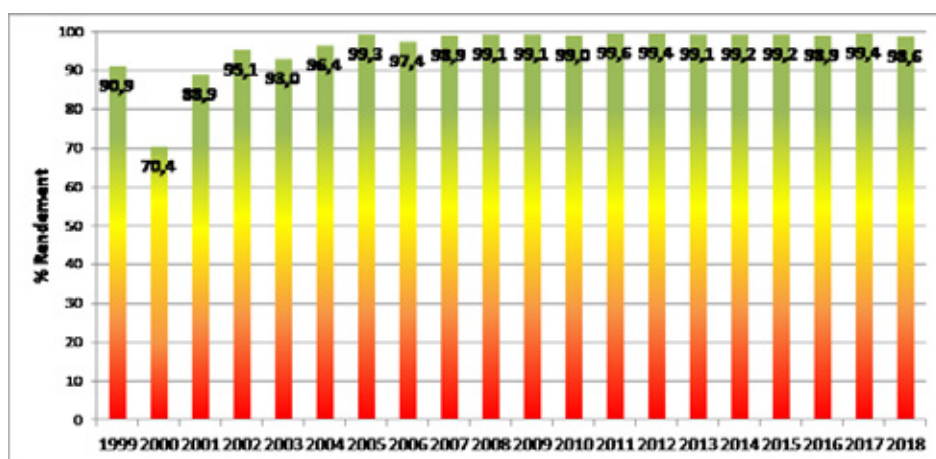
Les principaux déversoirs sont installés sur le collecteur intercepteur bord de Loire, seuls le by-pass de Saint François et les trop-pleins des postes de relèvement en entrée de la station de la Grange David se rejettent au Cher.

L'évolution des volumes déversés suit l'évolution de la courbe de pluviométrie. Le suivi de 3 nouveau D.O. (déversoir d'orage) et du by-pass réaménagé (P70) en 2018 améliore la connaissance des débits déversés. La tendance est cependant à la hausse du fait de précipitations plus importantes en 2018. Le comportement des déversements aux points P66 et P67 est à surveiller de près. En effet le secteur amont de ces déversoirs fait l'objet de travaux de mise en séparatif mais l'impact de ces travaux ne se visualise pas sur les déversements bien au contraire puisque les volumes déversés sont en nette augmentation par rapport aux années antérieures, le point P67 mesurant un volume déversé maximal depuis 9 ans.

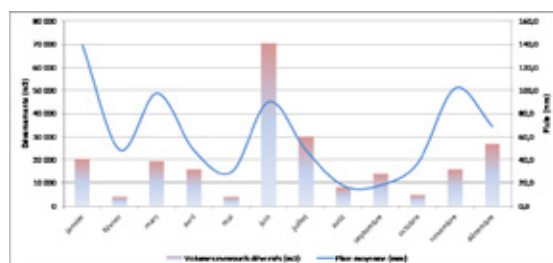
Année	Volume total déversé m ³	P86 Portillon	P87 Napoleon aval	P89 Pont de la Motte	M79 Saint François	M84 Grosion	M10 Napoleon Amont	M95 Eglise	Pluie m ³ /an
2010	149 988	22 283	6 335	114 224	1 000				634
2011	65 441	27 893	4 102	31 647	1 799				620
2012	92 372	39 100	4 610	48 397	5				806
2013	146 290	29 981	14 942	101 367					800
2014	133 435	20 586	12 595	100 254					776
2015	128 021	13 583	13 429	101 009					618
2016	182 309	8 471	11 419	162 419					678
2017	98 035	18 033	9 340	59 200					633
2018	233 745	28 776	22 746	166 912	0	11 231	4 080	0	744

LE RENDEMENT DU RÉSEAU

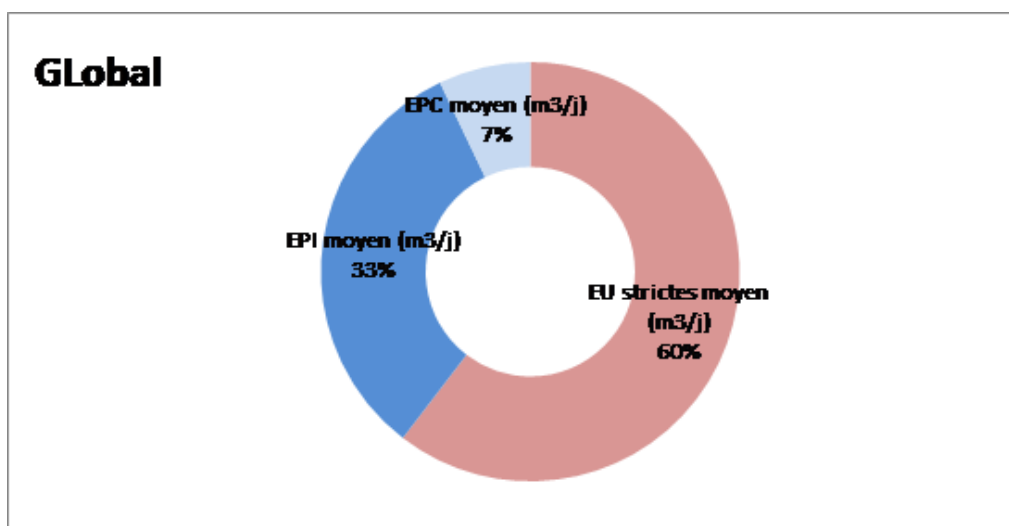
Depuis 2007, le rendement hydraulique est stable à hauteur de 99%. Comparativement à 2017, le rendement du réseau est en diminution (98,6% contre 99,4%). Ceci s'explique principalement par une augmentation des volumes déversés et par une augmentation des surfaces actives sur le secteur Centre.



	Pluviosité moyenne (mm)	Volumes mensuels déversés (m ³)	Volumes entrés stations (m ³)	Rendement hydraulique
janvier	139,1	20 426	1 474 607	98,0%
février	48,5	3 939	1 451 915	99,7%
mars	97,6	19 313	1 652 800	98,0%
avril	47,7	15 938	1 411 214	98,9%
mai	29,5	4 001	1 285 515	99,7%
juin	90,4	20 518	1 341 577	98,0%
juillet	48,0	30 207	1 207 158	97,0%
août	17,4	8 066	1 050 197	99,2%
septembre	17,9	13 967	1 168 806	98,8%
octobre	37,5	4 873	1 239 439	99,0%
novembre	102,1	15 747	1 364 427	98,9%
décembre	68,7	26 746	1 456 349	98,2%
Total	744,4	233 745	16 104 604	98,8%
Moyenne	62,0	19 479	1 342 000	
Minimum	17,4	3 939	1 050 197	97,0%
Maximum	139,1	20 518	1 652 800	100%



Les volumes transférés



EPC: Eaux pluviales captées - EPI: Eaux parasites d'infiltrations - EU: Eaux usées strictes

Globalement le réseau de collecte du bassin versant de la Grange David est très sensible aux apports d'eaux d'infiltrations puisque un tiers des volumes collectés est de cette nature.

Les apports d'eaux pluviales sont assez faibles (environ 7%).

Ils correspondent à une surface active de 116 ha soit moins de 1% de la surface totale du bassin versant estimée à 12 350 ha.

Les inspections périodiques du réseau visent à connaître l'état du patrimoine et en détecter les défauts nécessitant des travaux. Outre les risques de casse ou bouchage, certains défauts font apparaître l'infiltration d'eaux claires de nappe dans les réseaux. Ces infiltrations peuvent être parfois importantes et nécessitent une énergie inutile pour le traitement et le pompage avec les eaux usées.



Exemple d'inspection télévisée avec véhicule spécialisé

La métropole investit pour le suivi en continu de ces défauts et engage un programme de renouvellement :

- 2 724 mètres de réseau complètement renouvelés pour un montant de 1,5 M€
- 9 586 mètres de réseau réhabilités par l'intérieur (technique de chemisage) pour un montant de 1,3 M€.

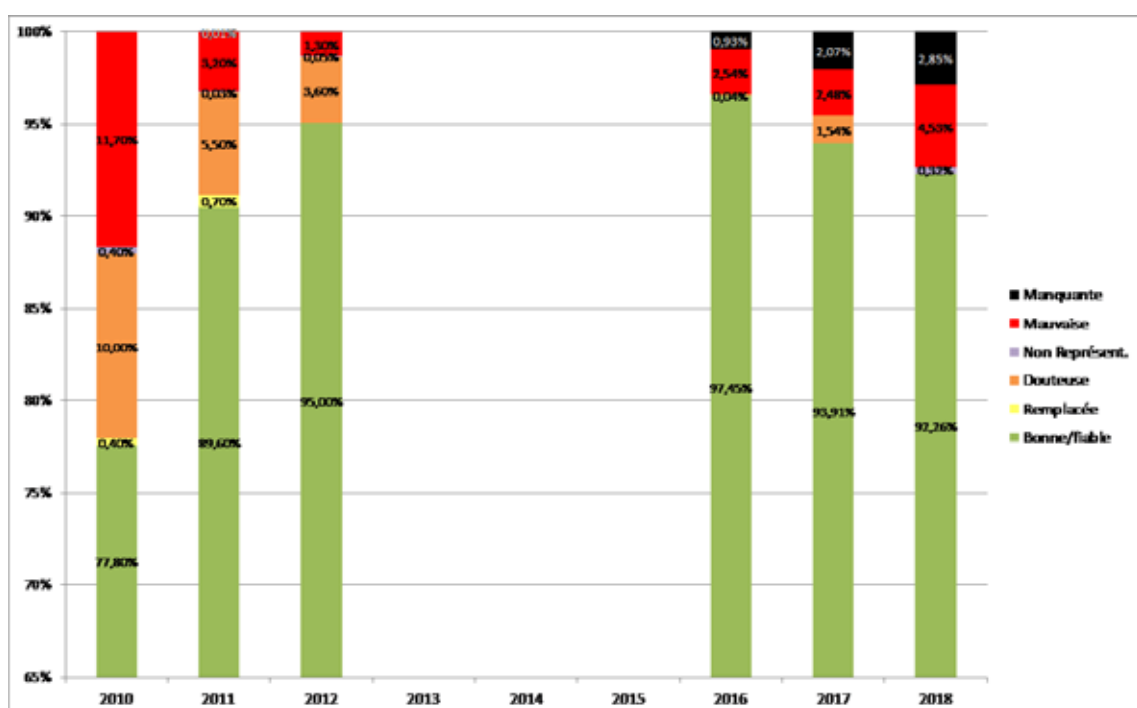
LA VALIDITÉ DES MESURES

Depuis 2012, le taux de données fiables se situe au-delà de 90%. En 2018, ce taux a un peu diminué par rapport à l'année dernière en raison d'une part de travaux sur les sites et/ou de détérioration accidentelle. C'est ainsi que des travaux de restructuration du poste du Pont de la Motte ont impacté les mesures des points P09 et P69 pendant le mois de novembre et que des travaux de voiries ont détérioré le pluviomètre PL2 sur une période de près de 2 mois en octobre et novembre. Ces sites sont maintenant à nouveau opérationnels.

D'autres parts, des dysfonctionnements de matériel sont intervenus. Ainsi le plafonnement du capteur de hauteur du point de mesures P13 a entraîné en août et septembre la non validation des données durant le temps de remplacement de la sonde. Le site P43 a également été invalidé en juillet en raison d'une disjonction non reportée sur les alarmes de la télégestion.

Malgré ces désagréments et l'augmentation du nombre de sites de mesures ainsi que du nombre de données validées lors de l'année 2018, le taux de valeurs qualifiées « bonnes » atteint près de 93% ce qui reste très acceptable.

Année	Mesures validées	Bonne/fiable %	Remplacée %	Douteuse %	Non Représent. %	Mauvaise %	Manquante %
2010	1 681 603	77,80%	0,40%	10,00%	0,40%	11,70%	0,00%
2011	2 406 508	89,60%	0,70%	5,50%	0,03%	3,20%	0,01%
2012	1 642 291	95,00%	0,00%	3,60%	0,05%	1,30%	0,00%
2013	Données non exploitées - Période de transition du service entre l'outil Minautor et un outil interne développé par le service						
2014							
2015							
2016	2 475 361	97,45%	0,00%	0,04%	0,00%	2,54%	0,03%
2017	2 775 006	93,91%	0,00%	1,54%	0,00%	2,48%	2,07%
2018	3 236 056	92,26%	0,00%	0,01%	0,32%	4,53%	2,85%



LE SPANC

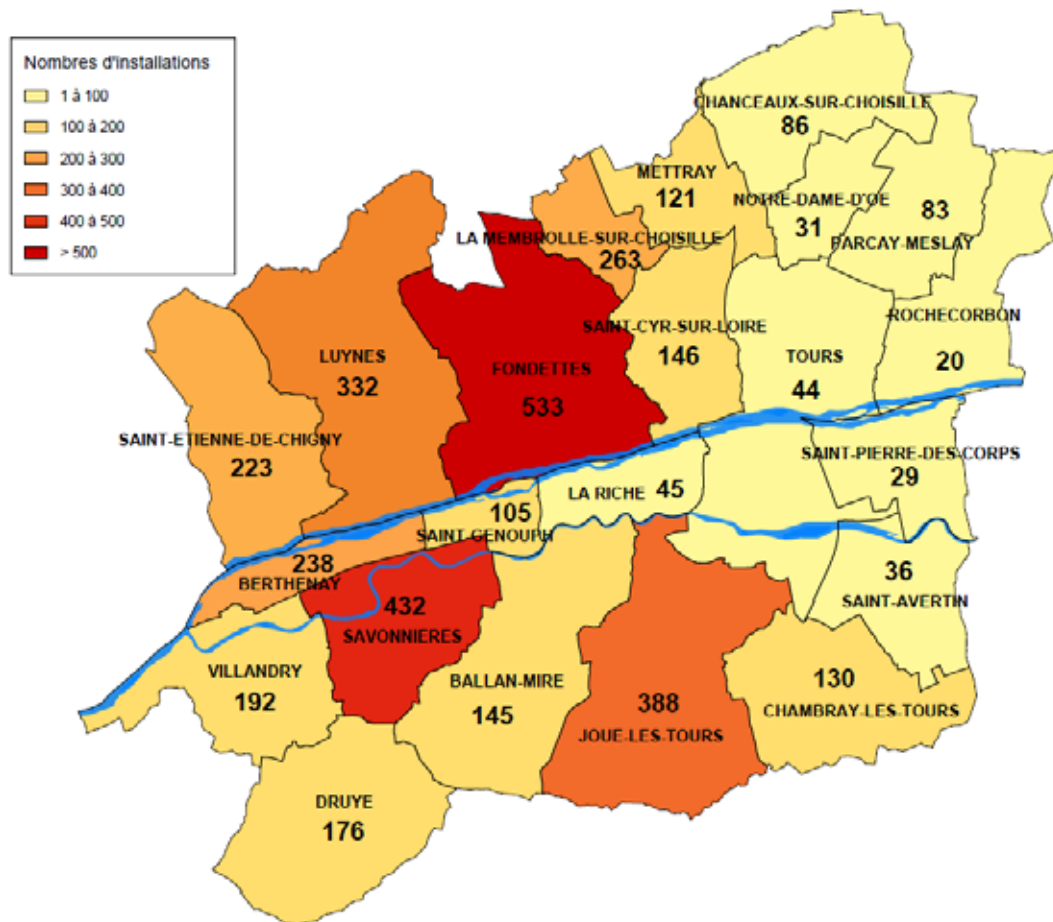
LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dans un habitat moins dense (cas des écarts) le traitement des eaux usées est assuré par des dispositifs d'assainissement autonome.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Tours Métropole Val de Loire créé le 1er janvier 2006 assure:

- la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'installations nouvelles ou réhabilitées,
- le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectif sur les installations existantes, avec une fréquence de contrôle évolutive en fonction de l'état des installations (1 an pour les absences d'installation, les refus de visite et les absents, 4 ans pour les installations non conformes et 8 ans pour les installations conformes).
- le contrôle de fonctionnement des installations lors de toute transaction d'un bien immobilier, lorsque le dernier certificat de contrôle date de plus de trois ans.

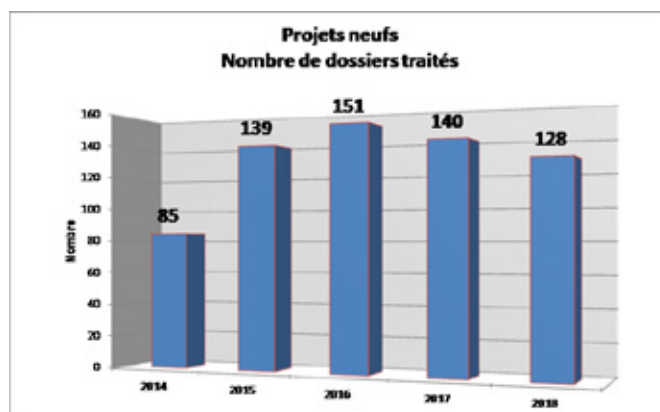
CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ANC



LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES

Au cours de l'exercice 2018, **128 demandes d'avis sur projet** ont été reçues, en vue de la mise en place ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement autonome sur des parcelles non desservies par le réseau collectif. Ont également été finalisés les dossiers en cours d'instruction, soit la délivrance de 104 avis sur réalisation.

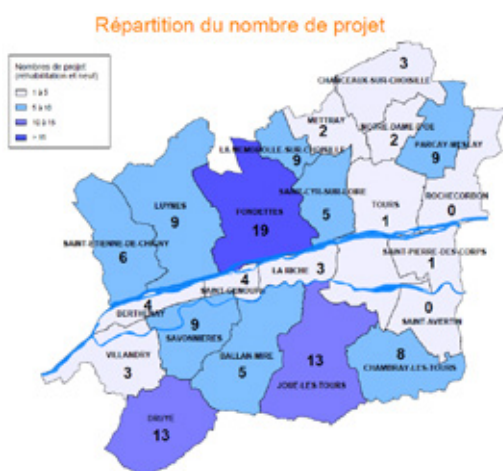
Visites sur installations neuves : 232
Avis sur projet : 128
Avis sur réalisation : 104



128 projets ont été traités par le service en 2018. La diminution des projets reçus est due à la forte réduction du nombre des dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau depuis l'annonce faite en 2017.

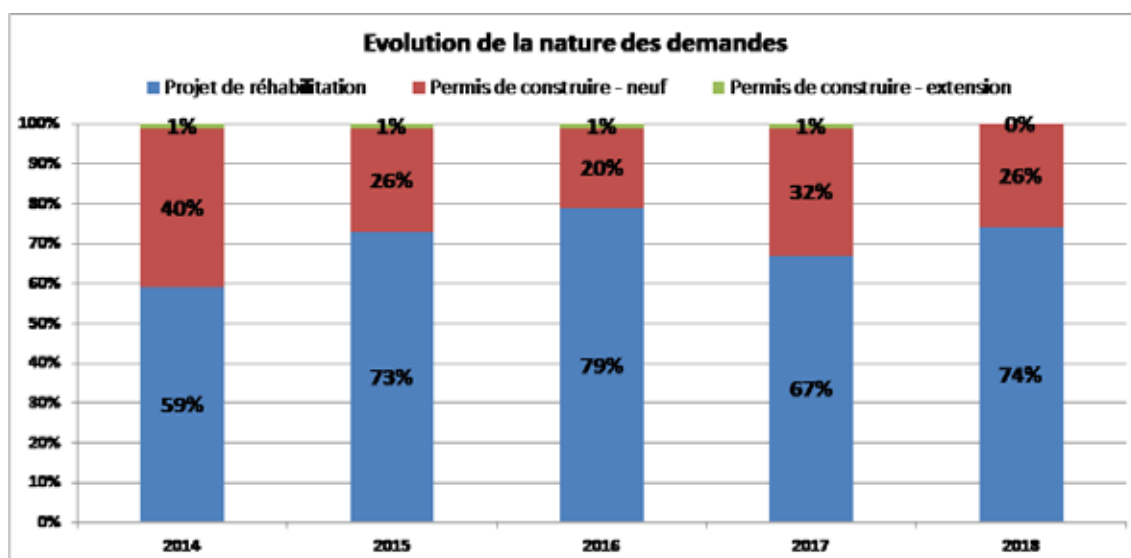
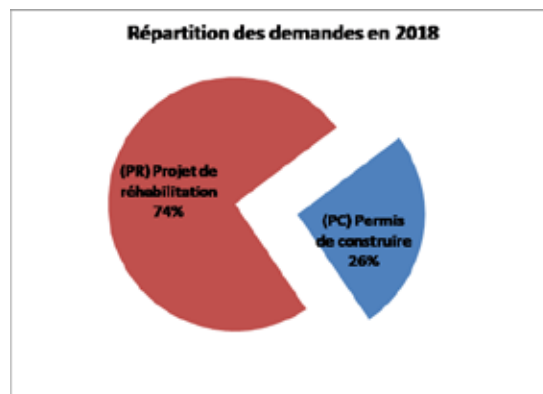
RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ PAR COMMUNE

Les communes de Fondettes, Druye et Joué-lès-Tours représentent à elles seules plus d'un tiers de l'activité du contrôle du neuf en 2018.



LA NATURE DES DEMANDES

En 2018, le nombre de projets liés à la réhabilitation d'une filière existante a continué de diminuer du fait de la réduction de l'opération d'aide à la réhabilitation versée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne subventionnant les travaux des particuliers à hauteur de 60% d'un montant plafonné à 8 500 €. Cette diminution devrait encore se poursuivre en 2019 avec l'arrêt des versements de subvention par l'Agence de l'Eau.



LE CONTRÔLE DE L'EXISTANT

Installations ayant fait l'objet du contrôle de fonctionnement en 2018

Avis	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	34	12%
Installation nécessitant des recommandations	35	12%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	117	41%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	81	28%
Absence d'installation	7	2%
Non visitées	8	3%
Recouvert avant contrôle travaux	3	1%
Total	285	

DSP : Danger pour la Santé des Personnes
RAPE : Risque Avéré de Pollution de l'Environnement

24 % des contrôles ont identifié des installations dont le fonctionnement est satisfaisant. 30 % des installations nécessitent de gros travaux de réhabilitation pour des risques sanitaires et/ou environnementaux avérés.

Installations n'ayant pas fait l'objet du diagnostic initial et contrôlées en 2018

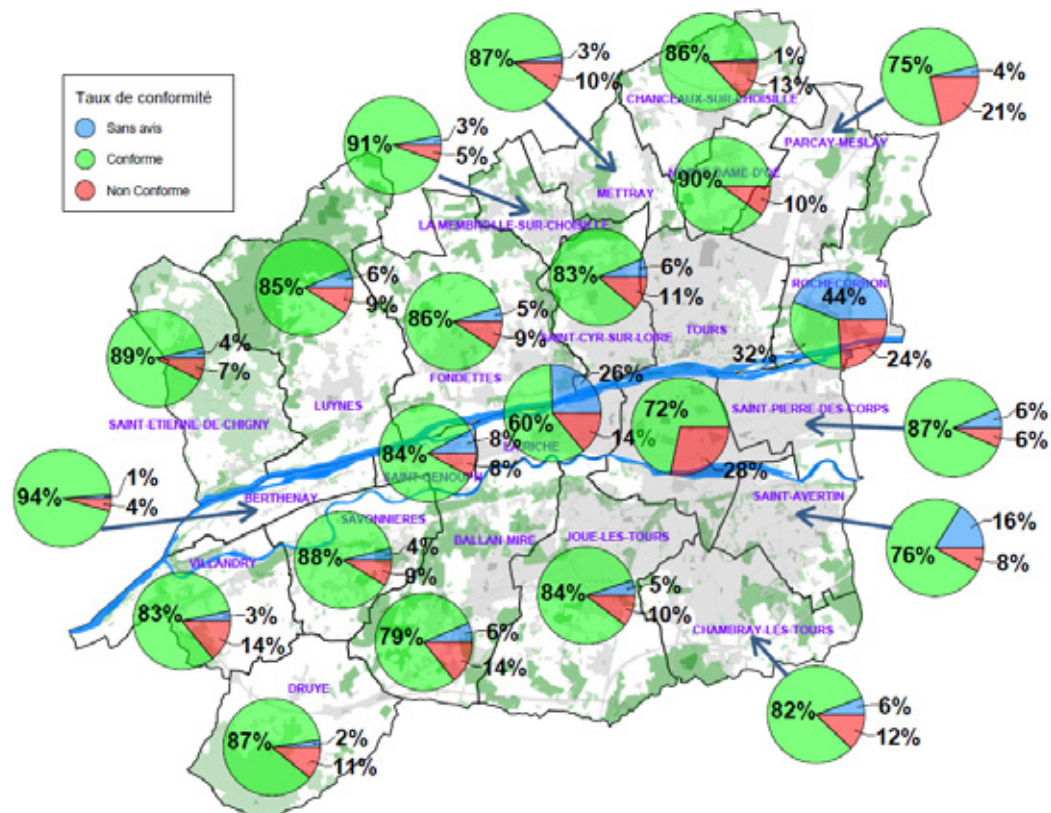
	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	0	0%
Installation nécessitant des recommandations	1	14%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	3	43%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	3	43%
Absence d'installation	0	0%
Non visitées	0	0%
Recouvert avant contrôle travaux		
Total	7	

7 contrôles ont été effectués en 2018 sur des installations non recensées ou non visitées jusqu'à maintenant.

Installations contrôlées dans le cadre des ventes en 2018

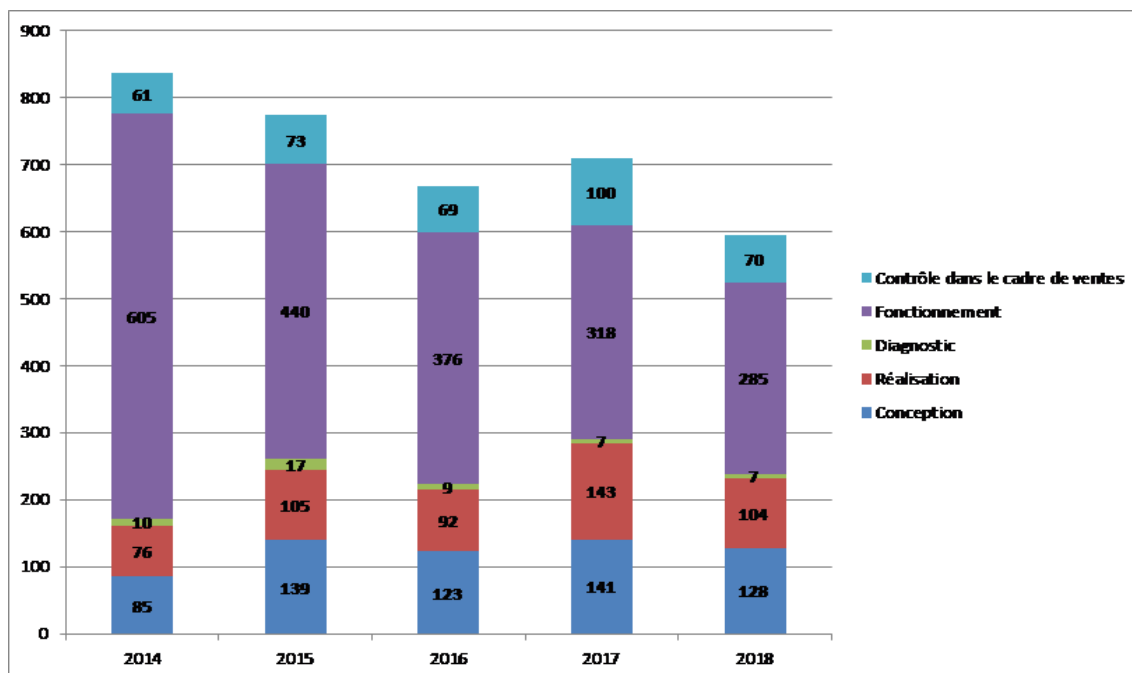
	Nbr d'avis	% répartition
Absence de défaut	17	24%
Installation nécessitant des recommandations	21	30%
Installation non conforme sans DSP ou RAPE	17	24%
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	11	16%
Absence d'installation	3	4%
Recouvert avant contrôle travaux	1	1%
Total	70	

70 contrôles ont été effectués en 2018 lors de mutations immobilières. Dans 44% des cas, des travaux de réhabilitation ont été identifiés et sont à réaliser par l'acquéreur dans un délai d'un an.

TAUX DE CONFORMITÉ DU PARC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SPANC

Au total sur l'année, le SPANC a réalisé 594 contrôles. Les ressources de l'équipe du SPANC ont été réparties entre la réalisation d'une étude au détriment de la réalisation des visites. Depuis 2011 et l'obligation de contrôle dans le cadre des mutations immobilières, le SPANC réalise en moyenne 728 visites par an. 61% de l'activité correspond aux prestations réalisées sur le contrôle de l'existant (diagnostic, fonctionnement et demande liée à une vente).



Types d'habitations desservies	Nombre d'habitants concernés
Maison individuelle	10114
Immeuble collectif	171
Lotissement	17
Bâtiment public	737
Hotellerie / Gîte	663
Camping / Aire d'accueil gens du voyage	1443
Local professionnel	2577
Golf	100
Centre équestre	207
Autres (Caves, mobil-homes,...)	121
TOTAL d'habitants desservis par le SPANC	16150

Pour plus de 63%, le parc d'installation d'assainissement non collectif dessert des maisons individuelles.



LE SERVICE EAUX PLUVIALES, UNE COMPÉTENCE ANNEXE

LE SCHÉMA DIRECTEUR

La compétence de gestion des eaux pluviales a été transférée à la Métropole le 1er janvier 2017. Cette compétence historiquement gérée par les communes, était déjà pour le périmètre de la ville de Tours exploitée par Tour(s)plus devenu Tours Métropole. Même si la compétence pluviale n'est pas financée directement par l'usager comme peut l'être le service de collecte et de traitement des eaux usées, la réglementation prévoit que la gestion des eaux pluviales urbaines doit être assurée par les collectivités compétentes en assainissement.

De ce fait, il existe une grande hétérogénéité dans la connaissance et la gestion des eaux pluviales sur le territoire métropolitain. Certaines communes avaient réalisé un schéma directeur de gestion des eaux pluviales communal mais il convient d'harmoniser et de rendre cohérente la gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins versants de la Métropole.

L'objectif du schéma directeur et du zonage des eaux pluviales est de définir le diagnostic du fonctionnement actuel du réseau en caractérisant les désordres et les dysfonctionnements tout en y apportant des solutions par des prescriptions techniques.

Il permet de définir également un programme d'actions pluriannuel avec une hiérarchisation et une estimation financière des études et travaux à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire afin d'optimiser la gestion des eaux pluviales. Enfin, il définit par zone, les conditions de rejets des eaux pluviales.

Les enjeux de ce document sont de répondre à des objectifs précis :

- objectif de réduction du risque Inondation,
- objectif de bon écoulement d'un point de vue Hydraulique,
- objectif de réduction de la Pollution du milieu naturel,
- objectif de définir des règles prescriptives d'un point de vue Urbanisme.

Dans ce contexte, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société NALDEO pour la réalisation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales Métropolitain.

Le bureau d'études a donc réalisé, au premier semestre 2018, une première étude de cadrage consistant à recueillir l'ensemble des données existantes (plans, études antérieures, procédures d'urbanisme, état du milieu et des contraintes environnementales, visites des 22 communes et de 134 sites). L'analyse de ces données est en cours et devra aboutir à l'identification des besoins et aux préconisations nécessaires à la rédaction du cahier des charges pour la réalisation du schéma directeur intercommunal à compter du second semestre 2019 et pour une durée estimée de 2 à 3 ans.

ÉLABORATION D'UN RÉGLEMENT DE SERVICE

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a aussi pour but la réalisation d'un règlement de service des Eaux Pluviales.

L'objet de ce dernier est de définir les principes retenus par la collectivité qui s'imposent aux usagers de ce service, en cohérence avec les réglementations en vigueur, auxquels leurs installations doivent être conformes (prescriptions techniques, recommandations).

La rédaction de ce règlement débutée en 2018 devrait être terminée au cours du premier semestre 2019 et fera l'objet d'une délibération du Conseil Métropolitain au mois de juin 2019.



Bassin de la Vrillonnerie



Rejet Bouzignac

LE RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

commune	Réseaux Unitaires	Fossés	Bassins			Poste de refoulement			Poste de crue	Vannes de crue / clapet	autres Vannes (protection, déviation d'effluents)	Ouvrages de traitement			estimation du nombre d'exhaures pluviales à l'aval de collecteurs
	linéaires renseignés sur le plan unique (km)	linéaires renseignés sur le plan unique (km)	Communal	ex-Départ.	TOTAL	Communal	ex-Départ.	TOTAL				Communal	ex-Départ.	TOTAL	
Raillos Mésé	31	12	11	0	23	3	0	3	0	0	0	5	0	5	22
Bethonay		16	1	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	5
Chambery-les-Tours		28	14	0	22	2	0	2	0	0	0	7	5	12	10
Chamevise-sur-Clouffe		14	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Croze		59	2	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Fondettes		152	21	4	25	0	1	1	0	1	0	17	0	17	20
Jacot-Sin-Tours			0	0	0	4	0	4	0	0	0	0	7	7	20
Luyres			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
La Nardouze-sur-Clouffe		17	4	0	4	0	0	0	0	0	0	1	0	1	10
Meslay		2	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
Notre-Dame-d'Os			5	0	5	0	0	0	0	0	0	2	0	2	7
Parçay-Meslay		7	10	1	11	0	0	0	0	0	0	2	0	2	26
La Roche			0	3	3	3	2	5	1	1	0	2	3	5	10
Rochevallon			10	0	10	0	0	0	0	0	0	7	0	7	21
Saint-Avertin		8	14	1	15	0	0	0	0	3	1	0	0	0	15
Saint-Cyr-sur-Loire	15	1	17	4	21	7	1	8	1	0	4	14	3	17	15
Saint-Etienne-de-Chigny		15	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13
Saint-Germain		8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Saint-Pierre-des-Corps			2	0	2	2	0	2	0	1	25	2	0	2	10
Sauvonnieres		47	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
Tours	9	18	2	0	20	4	0	4	5	10	0	23	4	27	60
Villandry		16	2	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1
TOTAL	24	361	107	44	213	25	4	29	7	20	10	93	22	113	340

Le tableau présente le recensement des ouvrages et linéaire de réseaux dédiés à l'eau pluviale en 2018. Ce recensement n'étant pas achevé, les données sont en cours de consolidation.

FAITS MARQUANTS EN 2018

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU POSTE DE RELEVAGE DU PONT DE LA MOTTE

Le transfert des eaux usées de la partie nord de l'agglomération tourangelaise vers la station d'épuration de la Grange David située au sud de la Loire à La Riche (37) est assuré par le poste de refoulement du Pont de la Motte à Saint Cyr Sur Loire. Afin de répondre au mieux aux problématiques d'augmentation de population au nord de la métropole et de limitation des rejets en Loire, un nouveau poste de refoulement dimensionné pour transférer des débits de 2000 m³/h à 2500 m³/h a été créé.



Ce nouvel équipement est actuellement opérationnel et en phase de tests.

ANALYSE DES MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX USÉES EN 2018

Depuis 2011, les stations d'épuration supérieures à 100 000 EH comme celle de la Grange David, doivent réaliser des campagnes afin de rechercher parmi une liste de 104 substances celles qui sont qualifiées de «significatives».

Pour mémoire, des analyses avaient été effectuées sur les eaux épurées en 2011 et 2013. Seules 5 espèces avaient été qualifiées de significatives: les fluorures, les chlorures, le fer, le manganèse et le sulfonate de perfluorooctane (PFOS).

Suite à la note technique du 12 août 2016, l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux se poursuit avec une liste des paramètres différente de celle utilisée en 2011 (médicaments non compris dans cette liste). En 2018, 3 campagnes d'analyses en entrée et sortie de station ont été organisées. Trois nouvelles campagnes seront effectuées en 2019.

Le SDAGE du bassin Loire Bretagne 2016-2021 souhaite privilégier la réduction à la source des rejets de micropolluants et en particulier les substances prioritaires et dangereuses prioritaires visées par la Directive Cadre Européenne. L'Agence Loire Bretagne a donc listé 45 composés à analyser dans les boues lors de ces campagnes, sachant que certains ont tendance à se concentrer dans les boues.

La liste des composés détectés dans les échantillons en 2018 est la suivante:

Famille	Paramètre	Eau entrée	Eau épurée	Boues
Métaux	Cuivre	X	X	X
	Chrome	X	X	X
	Mercure	X		X
	Nickel	X		X
Métaux	Plomb	X		X
	Titane	X		
	Zinc	X	X	
	Arsenic			X
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques	Cadmium			X
	m+p Xylène	X		
	o Xylène	X		
	Somme des Xylènes	X		
	Toluène	X	X	
	Anthracène	X		X
	Benzo(a)pyrène	X		X
	Benzo(b)fluoranthène	X		X
	Benzo(g,h,i)pérylène	X		X
	Benzo(k)fluoranthène	X		X
	Biphényle	X		
	Fluoranthène	X		X
	Indeno(1,2,3-cd)pyrène	X		X
	Naphtalène	X		X
Produits phytosanitaires	Cyperméthrine	X		
	AMPA	X	X	
	Glyphosate	X	X	X
	Imidaclopride	X	X	X
	diuron		X	X
Polychlorobiphényles PCB	PCB 28	X		
	PCB 52	X		
	PCB 101	X		
	PCB 118	X		
	PCB 138	X		
	PCB 153	X		
	PCB 180	X		
Phénols	4-Nonyphénols	X		X
	NP2OE	X		
	NP1OE	X		X
	OP1OE	X		
Autres substances	DEHP	X		X
	Dibutylétain cation	X		X
	Monobutylétain cation	X		X
	Tributylétain cation	X		X
	Triphényl cation	X		
	Chloroforme			
	PFOS			X
	dichlorométhane		X	

Les résultats de l'ensemble permettront de définir ceux qui seront considérés comme significatifs. Conformément à la réglementation, il sera engagé un diagnostic amont des réseaux afin de déterminer l'origine de ces substances sur SIG et il sera proposé un plan d'action pour la réduction de ces substances.

DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE TRANSFERT DES EFFLUENTS DE LA COMMUNE DE ROCHECORBON

Le projet consistant à transférer les effluents bruts de la commune de Rochecorbon, à partir d'un poste de refoulement pneumatique construit sur le site de la station d'épuration actuellement en service, qui sera détruite est en cours de réalisation. Le démarrage des travaux a débuté en août 2018 pour une fin de chantier prévue à l'été 2019 et une mise en service en janvier 2020.

ETUDE EN COURS

1° Réseau de pluviomètre

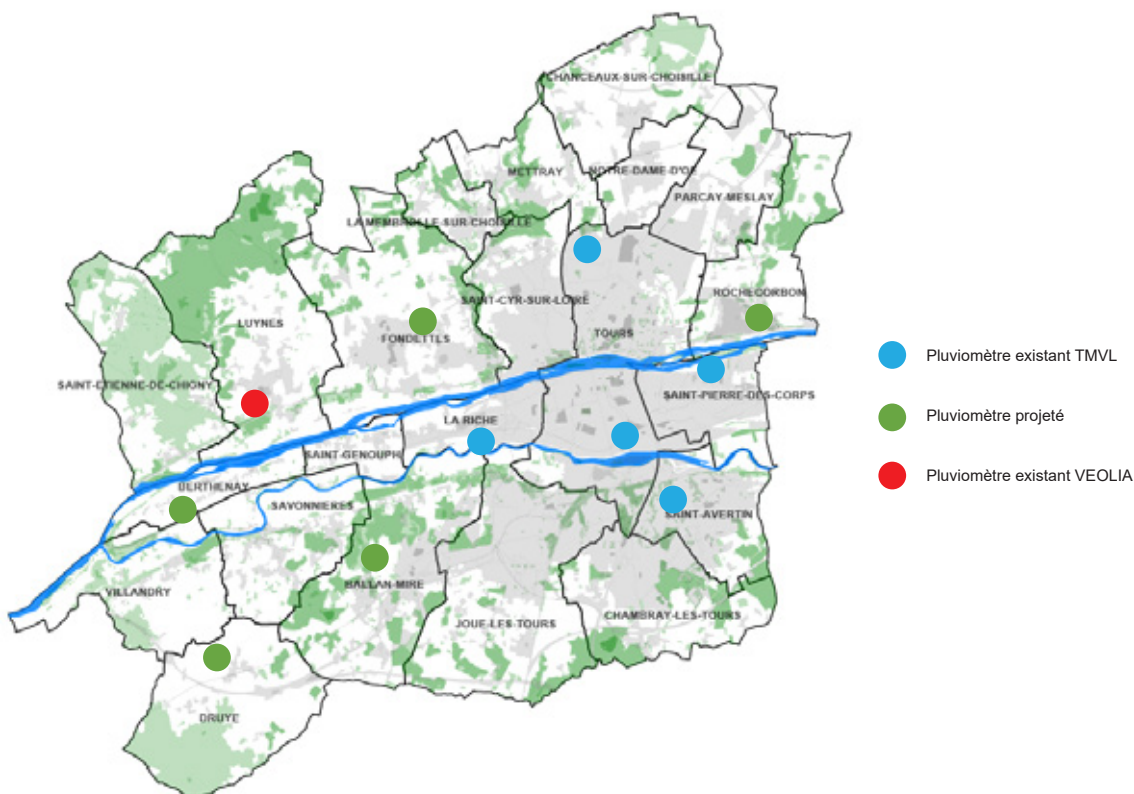
Le service assainissement de Tours Métropole souhaite étendre le réseau de pluviomètres sur le territoire métropolitain.

Actuellement la direction exploite 5 pluviomètres à augets basculants sur le bassin versant de la Grange David :

- PL1 - La Riche : STEP Grange David
- PL2 - Saint Avertin : Station de Rosnay - Avenue du Général de Gaulle
- PL3 - Saint Pierre des Corps : Cimetière - Rue Marcel Cachin
- PL4 – Tours Nord : Rue de Franche Comté (bâtiment du service d'hygiène)
- PL5 – Tours Centre : site SNCF - rue Louis Mirault

La présence de pluviomètres supplémentaires sur le territoire permettrait une meilleure couverture de façon à optimiser la corrélation des pluies mesurées par rapport aux données de météorologie (points de transfert, déversoirs d'orage et trop-plein, fonctionnement des postes de relevage, ...) et la réalisation d'études diagnostiques plus pertinentes à l'échelle d'un bassin versant comme il sera nécessaire pour les prochains diagnostics à réaliser (Savonnières, Rochecorbon et Parçay-Meslay).

Au regard du quadrillage des pluviomètres existants, 6 nouveaux emplacements ont été ciblés pour améliorer la couverture du territoire :

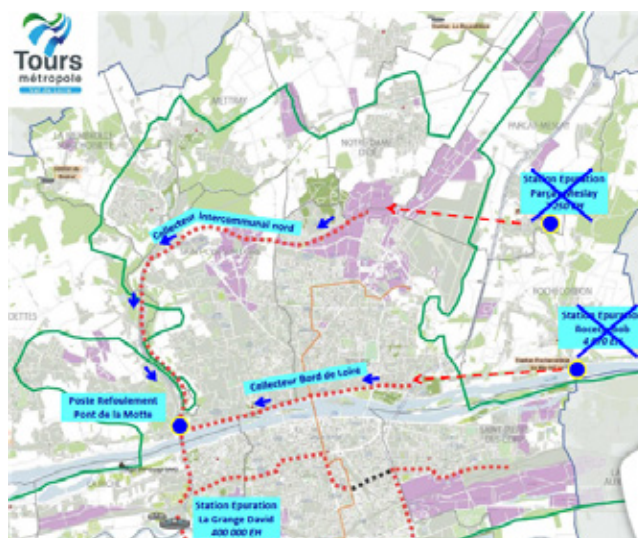


2° Suppression de la station de Parçay-Meslay et raccordement sur le réseau intercommunal nord

Tout comme le chantier démarré pour la station d'épuration de Rochecorbon, il est prévu de transférer les effluents bruts de la commune de Parçay-Meslay à partir d'un poste de refoulement pneumatique construit sur le site de la station d'épuration actuellement en service, qui sera détruite.

Initialement le projet prévoyait que les effluents de Parçay-Meslay transitent par le poste de refoulement général créé sur le terrain de la station d'épuration de Rochecorbon, en bordure de Loire et de la RD 952.

Lors de la reprise du projet, la Métropole a préféré sécuriser le transfert des effluents de Parçay-Meslay avec une alternative de refoulement vers le nord et un raccordement sur le réseau de la rue Huygens à Tours. En cas de dysfonctionnement du poste de Rochecorbon les rejets au milieu naturel ligérien seraient ainsi limités à ceux de la commune de Rochecorbon. Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2020.



3° Restructuration des réseaux d'assainissement eaux usées rue de Suède à Tours Nord

Suite au Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) du Nord de l'agglomération Tourangelles établi en 2015, les réseaux localisés rue de Suède ont été identifiés comme insuffisants.

Un programme de travaux ainsi que des études de modélisation concernant le réseau principal (intercommunal nord) ont été préconisés.

Les études de modélisation, une campagne de mesures et des enquêtes terrains ont été réalisés en 2017 et 2018 pour identifier les solutions envisageables.

Ces différentes études ont conclu à une restructuration complète du fonctionnement du réseau de la rue de Suède depuis la rue Huygens à Tours jusqu'à la clinique de l'Alliance à Saint Cyr sur Loire.

Les travaux consistent à renforcer et restructurer les réseaux par la pose de 3,43 km de canalisations de diamètres Ø800, Ø600 et Ø300 mm.

Le coût global des travaux est estimé à 3 000 000 €HT (stade AVP) pour un démarrage des travaux début second semestre 2019 et une durée de 12 mois.

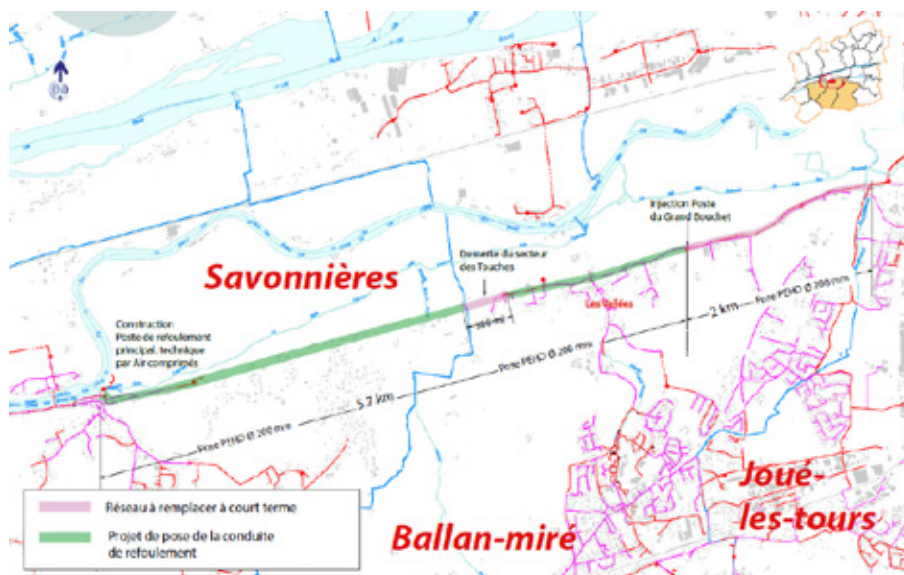
La figure suivante localise le projet :



4° Suppression de la station de Savonnières

L'étude MULTISITE menée par la société SETEC HYDRATEC élaborant le projet de raccordement des effluents bruts de la commune de Savonnières au réseau de collecte de la STEP de la Grange David par l'intermédiaire du poste de relevage du Grand Bouchet à Ballan Miré a été validé en 2018.

Le démarrage des études de faisabilités a été lancé en 2018 pour un avant-projet courant 2019.



PARTIE 4

LES INDICATEURS
RÉGLEMENTAIRESSYNTHÈSE DES INDICATEURS DE
PERFORMANCE

L'EAU POTABLE

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	299 339 hab	V100315
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,62 €/m ³	V140318
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1,19 jours ouvrables	V070613

Code	Indicateurs De performance	Unité	Version fiche
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,70%	V100315
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,8%	V100315
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (jusqu'à 2012)		V140206
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	90 points	V140206
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,72 %	V070613
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6,75 m ³ /km/j	V070613
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	5,97 m ³ /km/j	V070613
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,82%	V070613
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	77 %	V080422
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0056 €/m ³	V140318
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,79 nb/1000ab	V070613
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	V070613
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,66 an	V070613
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,10%	V100315
P155.1	Taux de réclamations	0,32 nb/1000ab	V070622

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte d'eaux usées, unitaires ou séparatif	297 543 hab	V070622
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	104 unités	V070613
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	5858,14 tMS	V070613
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,46 €/m3	V140318

Code	Indicateurs De performance	Unité	Version fiche
P201.1	Taux De desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées	99,4 %	V070613
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (jusqu'à 2012)	0 unités	V140206
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	29 points	V140206
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En cours de rédaction
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En cours de rédaction
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En cours de rédaction
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	V070613
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0023 €/m3	V070613
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,02 nb/1000ab	V070613
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,07 nb/100 km	V070613
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,89 %	V070622
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,61%	V070613
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	46 unité	V080422
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,28 an	V070613
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,10%	V100315
P258.1	Taux de réclamations	0,44 nb/1000ab	V070622

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité	Version fiche
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	16150 hab	V070622
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100 à 110	V140308

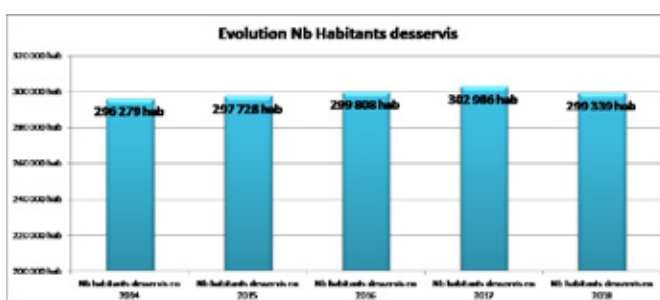
Code	Indicateurs De performance	Unité	Version fiche
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	89 %	V070613

DETAILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'EAU POTABLE

(D 101.0) Estimation du nombre d'habitants desservis

Commune	Nb habitants desservis
SAINT AVERTIN	17 727
TOURS	114 364
ST CYR SUR LOIRE	38 151
SAINT PIERRE DES CORPS	15 672
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	3 289
BALLAN MIRE	8 465
BERTHENAY	729
CHAMBRAY LES TOURS	11 271
FONDETTE - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	17 784
JOUE LES TOURS	38 302
LA RICHE	10 582
METTRAY	2 120
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	8 935
ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	5 536
SAINT GENOUPH	1 074
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	5 338
TOTAL	299 339 hab



Le nombre d'habitants desservis est en diminution d'environ 1%. Depuis 2014, c'est la première fois que cette évolution est à la baisse. En 2018, il atteint 299 339 habitants.

(D 102.0) Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

Commune	Prix TTC m ³ pour 120 m ³ 2018	Prix TTC m ³ pour 120 m ³ 2019	Evolution N/N-1
SAINT AVERTIN	1,595 €	1,595 €	0,0%
TOURS	1,595 €	1,595 €	0,0%
ST CYR SUR LOIRE	1,595 €	1,595 €	0,0%
SAINT PIERRE DES CORPS	1,588 €	1,588 €	0,0%
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	1,595 €	1,595 €	0,0%
BALLAN MIRE	1,335 €	1,344 €	0,7%
BERTHENAY	1,700 €	1,782 €	0,9%
CHAMBRAY LES TOURS	1,128 €	1,130 €	1,0%
FONDETTE - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	1,681 €	1,661 €	-1,2%
JOUE LES TOURS	1,549 €	1,564 €	1,0%
LA RICHE	1,243 €	1,259 €	1,3%
METTRAY	1,662 €	1,757 €	5,7%
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	1,719 €	1,751 €	1,9%
ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	1,837 €	1,805 €	1,5%
SAINT GENOUPH	1,550 €	1,547 €	-0,2%
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	2,534 €	2,587 €	2,1%
Moyenne	1,623 €	1,639 €	1,0%

Le prix TTC du service au m3 pour 120 m3 est stable autour de 1,62 €. En 2019 ce prix moyen devrait être maintenu (légèrement à la hausse de 1%). En tenant compte du nombre d'abonnés le prix TTC est de 1,592 €. Sur les communes en régie, le tarif tendra vers une uniformité aux environs de 1,59 €.

En fonction des communes les tarifs peuvent être affectés de coefficient de progressivité ou de dégressivité comme le présente le tableau ci-dessous

	Tarif progressif TMVL	Tarif progressif délégataire	Tranche de consommation
Saint Avertin	Non	Sans objet	Tous abonnés
Tours	Dégressif	Sans objet	Coefficient de dégressivité : - 1 de 0 à 6 000 m ³ - 0,98 de 6 001 à 24 000 m ³ - 0,95 de 24 001 à 48 000 m ³ - 0,92 au-delà de 48 000 m ³
Saint Cyr sur Loire	Non	Sans objet	Tous abonnés
La Membrolle sur Choisisse	Non	Sans objet	Tous abonnés
Saint Pierre des Corps	Oui	Sans objet	Coefficient de progressivité : - 0,6 de 0 à 40 m ³ - 1,2 de 40 à 120 m ³ - 1,32 au-delà de 120 m ³
Ballan Miré	Oui	Oui	Part variable (collectivité) par m ³ consommé par tranche : - 0,4420 de 0 à 120 m ³ - 0,4990 au-delà de 121 m ³ Part variable (délégataire) par m ³ consommé par tranche : - 0,1035 de 0 à 120 m ³ - 0,1860 au-delà de 121 m ³
Berthenay	Non	Non	Tous abonnés
Chambray-Lès-Tours	Non	Oui	Part fixe annuelle (abonnement) de 11,50€ H.T. Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,4370€ de 0 à 100 m ³ - 0,5000€ de 101 à 300 m ³ - 0,6000€ au-delà de 300 m ³
Chanceaux sur Choisisse / Notre Dame D'Oé	Non	Non	Tous abonnés
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	Non	Non	Tous abonnés
Joué-Lès-Tours	Oui	Oui	Part variable (collectivité) par m ³ consommé par tranche : - 0,1400€ de 0 à 100 m ³ - 0,1800€ de 101 à 300 m ³ - 0,2200€ au-delà de 300 m ³ Part variable (délégataire) par m ³ consommé par tranche : - 0,620€ de 0 à 100 m ³ - 1,616€ de 101 à 300 m ³ - 1,168€ au-delà de 300 m ³
La Riche	Non	Oui	Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,5832€ de 0 à 100 m ³ - 0,6259€ de 101 à 300 m ³ - 0,6968€ au-delà de 300 m ³
Mettray	Non	Oui	Part variable par m ³ consommé par tranche : - 0,5590€ de 0 à 100 m ³ - 0,1800€ au-delà de 100 m ³
Parçay Meslay / Rochecorbon	Non	Non	Tous abonnés
Saint Genouph	Non	Non	Tous abonnés
Savonnières / Villandry / Druye	Non	Non	Tous abonnés

(D 151.0) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Gestion	Commune	Délai en jour ouvrable
REGIE	SAINT AVERTIN	2 j
	TOURS	1 j
	ST CYR SUR LOIRE - LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	2 j
	SAINT PIERRE DES CORPS	1 j
	LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	2 j
DSP VEOLIA	BALLAN MIRE	1 j
	BERTHENAY	1 j
	CHAMBRAY-LES-TOURS	1 j
	FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	1 j
	JOUE-LES-TOURS	1 j
	LA RICHE	1 j
	METTRAY	1 j
	NOTRE DAME D'OÉ - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	1 j
	ROCHECORBON - PARCAY MESLAY	1 j
	SAINT GENOUPH	1 j
	SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	1 j
	Moyenne	1,19 j

(P 101.1) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)

Commune	Paramètre	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	Microbiologique soumis à Limite de Qualité	100,00%
TOURS		99,00%
SAINT CYR SUR LOIRE / LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE		100,00%
SAINT PIERRE DES CORPS		100,00%
BALLAN MIRE		100,00%
BERTHENAY		100,00%
CHAMBRAY-LES-TOURS		100,00%
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY		98,79%
JOUE-LES-TOURS		100,00%
LA RICHE		100,00%
METTRAY		100,00%
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE		100,00%
ROCHECORBON - PARCAY MESLAY		100,00%
SAINT GENOUPH		100,00%
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE		100,00%
Taux de conformité moyen (Régie + DSP)		99,59%

Le taux moyen de conformité sur les paramètres microbiologiques soumis à limite de qualité est de 99,59%.

(P 102.1) Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physico-chimique)

Commune	Paramètre	Taux de conformité
SAINT AVERTIN	Physico-chimique soumis à Limite de Qualité	91,65%
TOURS		98,00%
SAINT CYR SUR LOIRE / LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE		90,00%
SAINT PIERRE DES CORPS		100,00%
BALLAN MIRE		100,00%
BERTHENAY		100,00%
CHAMBRAY-LES-TOURS		100,00%
FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY		99,70%
JOUE-LES-TOURS		99,84%
LA RICHE		100,00%
METTRAY		100,00%
NOTRE DAME D'OE - CHANCEAUX SUR CHOISILLE		100,00%
ROCHECORBON - PARCAY MESLAY		100,00%
SAINT GENOUPH		100,00%
SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE		98,74%
Taux de conformité moyen (Régie + DSP)		99,61%

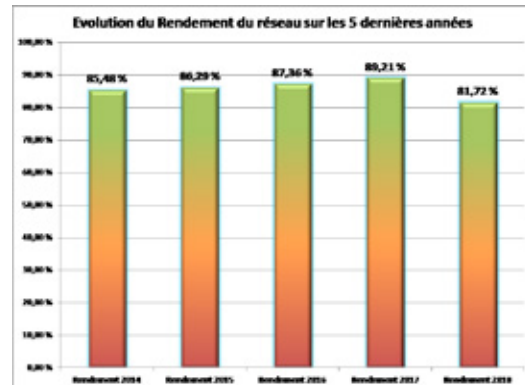
Le taux moyen de conformité sur les paramètres physico-chimiques soumis à limite de qualité est de 99,61%.

(P 103.2B) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Gestion	Commune	Points de 0 à 120
REGIE	SAINT AVERTIN	106 points
	TOURS	100 points
	ST CYR SUR LOIRE	85 points
	SAINT PIERRE DES CORPS	95 points
	LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	70 points
DSP VEOUA	BALLAN MIRE	106 points
	BERTHENAY	85 points
	CHAMBRAY-LES-TOURS	88 points
	FONDETTES - LUYNES - ST ETIENNE DE CHIGNY	83 points
	JOUE-LES-TOURS	96 points
	LA RICHE	88 points
	METTRAY	85 points
	NOTRE DAME D'OÉ - CHANCEAUX SUR CHOISILLE	85 points
	ROHECORBON - PARCAY MESLAY	90 points
	SAINT GENOUPH	85 points
	SAVONNIERES - VILLANDRY - DRUYE	100 points
Moyenne		90 points

(P 104.3) Rendement du réseau de distribution

Communes	Rendement 2018
Saint Avertin	65,24 %
Tours	81,69 %
Saint Cyr sur Loire	81,69 %
La Membrolle sur Choissille	79,63 %
Saint Pierre des Corps	83,17 %
Ballan Miré	92,77 %
Berthenay	96,20 %
Chambray-Lès-Tours	90,60 %
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	85,69 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	72,87 %
Joué-Lès-Tours	84,13 %
La Riche	94,52 %
Mettray	91,94 %
Parçay Meslay / Rochecorbon	81,75 %
Saint Genouph	91,49 %
Savonnières / Villandry / Druye	76,83 %
Rendement Moyen	81,72 %

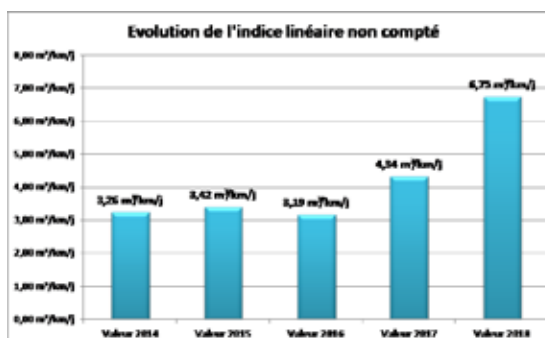


Le rendement du réseau de distribution est de plus de 81 %. Celui-ci est en baisse par rapport à 2017 en raison principalement de l'augmentation du nombre de fuite sur canalisations vétustes (Fondettes / Luynes, Parçay / Rochecorbon et Savonnières / Villandry) ainsi qu'une grosse fuite sur la conduite d'alimentation entre Saint Cyr sur Loire et La Membrolle sur Choissille.

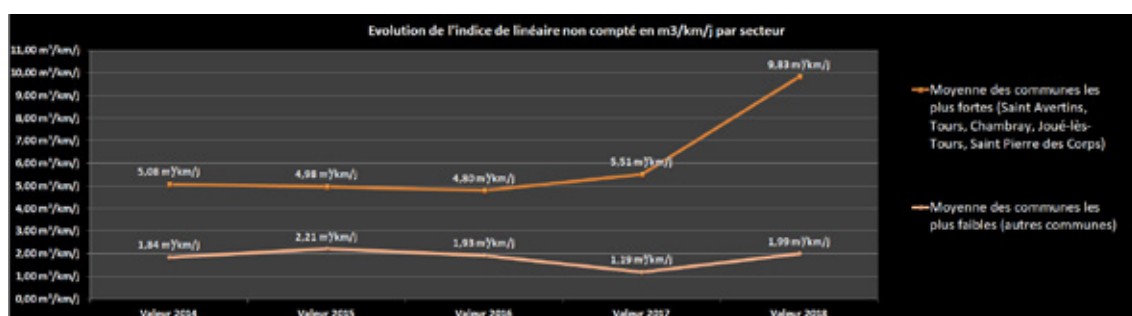
Le rendement faible de St Avertin pénalise le rendement global et s'explique par des décalages de relèves en 2017 et 2018 qui a créé un déficit des volumes facturés en début et fin d'année ce qui minore le rendement calculé du réseau.

(P 105.3) Indice linéaire des volumes non comptés

Communes	Indice linéaire non compté en m ³ /km/jour
Saint Avertin	11,09 m ³ /km/j
Tours	17,63 m ³ /km/j
Saint Cyr sur Loire	1,09 m ³ /km/j
La Membrolle sur Choissille	3,49 m ³ /km/j
Saint Pierre des Corps	8,69 m ³ /km/j
Ballan Miré	1,50 m ³ /km/j
Berthenay	0,27 m ³ /km/j
Chambray-Lès-Tours	4,98 m ³ /km/j
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	2,13 m ³ /km/j
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	3,95 m ³ /km/j
Joué-Lès-Tours	6,74 m ³ /km/j
La Riche	2,68 m ³ /km/j
Mettray	1,22 m ³ /km/j
Parçay Meslay / Rochecorbon	2,93 m ³ /km/j
Saint Genouph	0,72 m ³ /km/j
Savonnières / Villandry / Druye	1,95 m ³ /km/j
Indice Linéaire non compté	6,75 m³/km/j

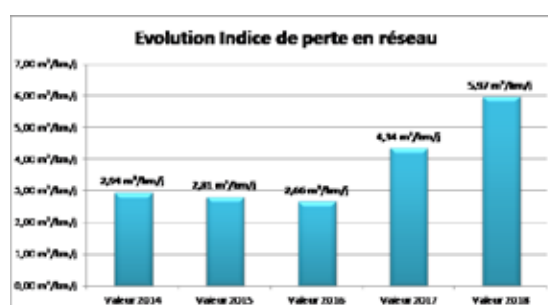


Cet indicateur évalue la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est à la hausse avec 6,75 m³/km/j de volumes non comptés. A noter que depuis 2017 cet indicateur n'est plus calculé sur la moyenne des indicateurs de chaque commune mais d'après les chiffres globaux de la Métropole. Les communes de Tours et Saint Avertin possèdent l'indice le plus élevé.



(P 105.3) Indice linéaire de perte en réseau

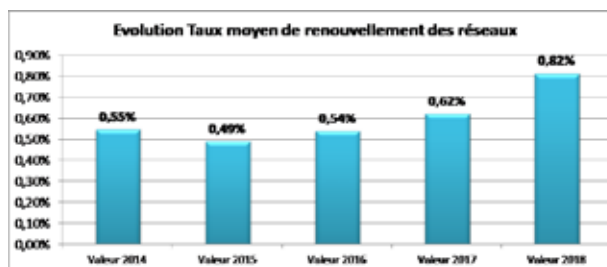
Communes	Indice linéaire de perte en réseau m ³ /km/jour
Saint Avertin	10,92 m ³ /km/j
Tours	16,82 m ³ /km/j
Saint Cyr sur Loire	1,05 m ³ /km/j
La Membrolle sur Choissille	3,47 m ³ /km/j
Saint Pierre des Corps	6,10 m ³ /km/j
Ballan Miré	1,11 m ³ /km/j
Berthenay	0,21 m ³ /km/j
Chambray-Lès-Tours	2,42 m ³ /km/j
Chanceaux sur Choissille / Notre Dame D'Oé	1,59 m ³ /km/j
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	3,53 m ³ /km/j
Joué-Lès-Tours	5,19 m ³ /km/j
La Riche	1,92 m ³ /km/j
Mettray	0,93 m ³ /km/j
Parçay Meslay / Rochecorbon	2,33 m ³ /km/j
Saint Genouph	0,60 m ³ /km/j
Savonnières / Villandry / Druye	1,75 m ³ /km/j
Indice Linéaire perte en réseau	5,97 m³/km/j



Cet indicateur évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est à la hausse avec 5,97 m³/km/j de volumes de fuites. À noter que depuis 2017 cet indicateur n'est plus calculé sur la moyenne des indicateurs de chaque commune mais d'après les chiffres globaux de la Métropole. Les communes de Tours, St-Avertin et dans une moindre mesure St Pierre des Corps et Joué-lès-Tours présentent les taux de fuites calculés les plus conséquents.

(P 107.2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

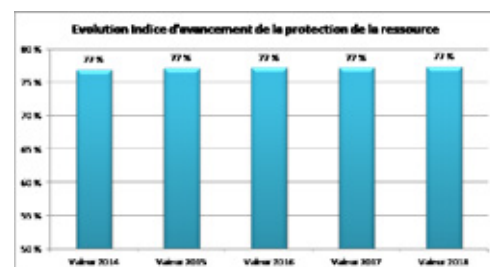
Communes	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	Taux moyen de renouvellement des réseaux en 2018	Linéaire de réseau hors branchements	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	Linéaire de réseaux renouvelés au cours l'année 2018
Saint Avertin	0,97%	1,38%	110,57 km	5,38 km	1,52 km
Tours	1,27%	1,05%	367,34 km	23,27 km	3,86 km
Saint Cyr sur Loire	0,85%	0,64%	213,04 km	9,04 km	1,36 km
La Membrolle sur Choisislle	0,50%	0,00%	31,84 km	0,80 km	0,00 km
Saint Pierre des Corps	0,90%	2,07%	84,44 km	3,80 km	1,75 km
Ballan Miré	0,58%	0,44%	82,90 km	2,41 km	0,37 km
Berthenay	0,24%	1,22%	14,37 km	0,18 km	0,18 km
Chambray-Lès-Tours	0,42%	0,35%	108,41 km	2,27 km	0,38 km
Chanceaux sur Choisislle / Notre Dame D'Oé	0,28%	0,39%	113,98 km	1,61 km	0,44 km
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,23%	0,33%	248,53 km	2,83 km	0,82 km
Joué-Lès-Tours	1,04%	2,27%	208,83 km	10,90 km	4,75 km
La Riche	1,32%	3,11%	48,81 km	3,21 km	1,52 km
Mettray	0,04%	0,19%	29,00 km	0,06 km	0,06 km
Parçay Meslay / Rochecorbon	1,23%	1,48%	90,64 km	5,56 km	1,34 km
Saint Genouph	0,00%	0,00%	17,61 km	0,00 km	0,00 km
Savonnières / Villandry / Druye	1,03%	1,45%	120,23 km	6,18 km	1,75 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,82%	1,06%	1890,53 km	77,49 km	20,08 km



Au cours des 5 dernières années, plus de 77 km de réseau d'eau potable ont été renouvelés. Depuis 2015, le taux moyen de renouvellement est en constante progression (+67%). En 2018, il atteint 0,82% soit un âge moyen des réseaux de 118 ans.

(P 108.3) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	Communes	Indice d'avancement de la protection de la ressource
Régie	Saint Avertin	100 %
	Tours	60 %
	Saint Cyr sur Loire	80 %
	La Membrolle sur Choisislle	80 %
	Saint Pierre des Corps	60 %
	Ballan Miré	80 %
DSP Véolia	Berthenay	80 %
	Chambray-Lès-Tours	80 %
	Chanceaux sur Choisislle / Notre Dame D'Oé	80 %
	Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	80 %
	Joué-Lès-Tours	68 %
	La Riche	80 %
	Mettray	80 %
	Parçay Meslay / Rochecorbon	80 %
	Saint Genouph	80 %
	Savonnières / Villandry / Druye	69 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource		77 %



Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. L'indice de protection de la ressource est stable à 77% en moyenne.

(P 109.0) Montant des abandons de créances

Communes	Montant des abandons de créances	Somme des abandons de créances et des versements à des fonds de solidarité (collectivité)	Somme des abandons de créances et des versements à des fonds de solidarité (obligatoire)	Volumes facturés
Saint Avertin	0,0078 €/m³	87 091 €HTVA		11 309 904 m³
Tours				
Saint Cyr sur Loire				
La Membrolle sur Choille				
Saint Pierre des Corps				
Ballan Miré	0,0003 €/m³		141 €HTVA	419 504 m³
Berthenay	0,0000 €/m³		0 €HTVA	27 605 m³
Chambray-Lès-Tours	0,0007 €/m³		606 €HTVA	822 825 m³
Chanceaux sur Choille / Notre Dame D'Oé	0,0000 €/m³		0 €HTVA	375 144 m³
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,0003 €/m³		285 €HTVA	820 978 m³
Joué-Lès-Tours	0,0027 €/m³		5 181 €HTVA	1 976 275 m³
La Riche	0,0024 €/m³		1 108 €HTVA	575 278 m³
Mettray	0,0003 €/m³		29 €HTVA	101 497 m³
Parçay Meslay / Rochecorbon	0,0004 €/m³		139 €HTVA	324 735 m³
Saint Genouph	0,0000 €/m³		0 €HTVA	40 743 m³
Savonnieres / Villandry / Druye	0,0000 €/m³		140 €HTVA	245 668 m³
Montant des abandons de créances	0,0056 €/m³	87 091 €HTVA	8 070 €HTVA	14 150 356 m³

Cet indicateur représente la part de solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix de l'eau. Le montant des abandons de créances est en augmentation en 2019 avec 0,0056 €/m³. Ce taux est le plus important depuis 5 ans.



(P 151.1) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Communes	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nbr d'interruptions de service non programmées	Nbr d'abonnés
Saint Avertin	1,04 nb/1000ab	7 unité	6 745 ab
Tours	1,10 nb/1000ab	25 unité	22 660 ab
Saint Cyr sur Loire	0,47 nb/1000ab	12 unité	25 783 ab
La Membrolle sur Choille	2,11 nb/1000ab	3 unité	1 422 ab
Saint Pierre des Corps	0,00 nb/1000ab	0 unité	6 595 ab
Ballan Miré	0,79 nb/1000ab	3 unité	3 795 ab
Berthenay	0,00 nb/1000ab	0 unité	283 ab
Chambray-Lès-Tours	3,02 nb/1000ab	14 unité	4 633 ab
Chanceaux sur Choille / Notre Dame D'Oé	0,77 nb/1000ab	3 unité	3 893 ab
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,38 nb/1000ab	3 unité	7 620 ab
Joué-Lès-Tours	0,95 nb/1000ab	15 unité	15 778 ab
La Riche	0,55 nb/1000ab	2 unité	3 660 ab
Mettray	0,00 nb/1000ab	0 unité	941 ab
Parçay Meslay / Rochecorbon	0,00 nb/1000ab	0 unité	2 872 ab
Saint Genouph	0,00 nb/1000ab	0 unité	475 ab
Savonnieres / Villandry / Druye	0,00 nb/1000ab	0 unité	2 439 ab
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,79 nb/1000ab	87 unité	109 795 ab

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24 h à l'avance. Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. L'évolution de ce taux est à la baisse depuis 5 ans (environ 60% de moins).



(P 152.1) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements

Communes	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
Saint Avertin	100 %
Tours	100 %
Saint Cyr sur Loire	100 %
La Membrolle sur Choille	100 %
Saint Pierre des Corps	100 %
Ballan Miré	100 %
Berthenay	100 %
Chambray-Lès-Tours	100 %
Chanceaux sur Choille / Notre Dame D'Oé	100 %
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	100 %
Joué-Lès-Tours	100 %
La Riche	100 %
Mettray	100 %
Parçay Meslay / Rochecorbon	100 %
Saint Genouph	100 %
Savonnieres / Villandry / Druye	100 %
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable. Ce délai est constamment respecté.

(P 153.2) Durée d'extinction de la dette de la collectivité

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Encours total de la dette	Epargne brute annuelle
Budget Eaux	1,66 an	11 181 313,58 €	6 735 731,07 €

(P 154.0) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Communes	Taux d'impayés sur les factures d'eau	Montant restant impayés	Montant TTC facture
Saint Avertin	2,04%	25 403,18 €	1 242 087,60 €
Tours	0,45%	26 842,62 €	17 084 000,00 €
Saint Cyr sur Loire	7,65%	283 236,53 €	3 742 155,43 €
La Membrolle sur Choille	4,94%	6 334,90 €	1 89 137,90 €
Saint Pierre des Corps	10,92%	262 534,01 €	1 488 917,32 €
Ballan Mire	0,82%	4 513,00 €	557 929,00 €
Berthenay	1,02%	652,00 €	54 625,00 €
Chambray-Lès-Tours	1,15%	11 005,00 €	920 446,00 €
Chanceaux sur Choille / Notre Dame D'Oe	0,54%	3 785,00 €	702 330,00 €
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,50%	13 586,00 €	1 470 544,00 €
Joué-Lès-Tours	2,00%	69 443,00 €	3 463 515,00 €
La Riche	1,95%	11 321,00 €	682 434,00 €
Metzay	0,58%	1 688,00 €	187 000,00 €
Parçay Meslay / Rochecorbon	2,10%	17 544,00 €	615 469,00 €
Saint Genouph	1,98%	496,00 €	27 794,00 €
Savonnières / Villandry / Druye	0,52%	3 544,00 €	668 040,00 €
Taux d'impayés sur les factures d'eau	2,10%	635 434,46 €	33 060 134,25 €

Cet indicateur représente le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service. Il permet de mesurer l'efficacité des mesures de recouvrement.

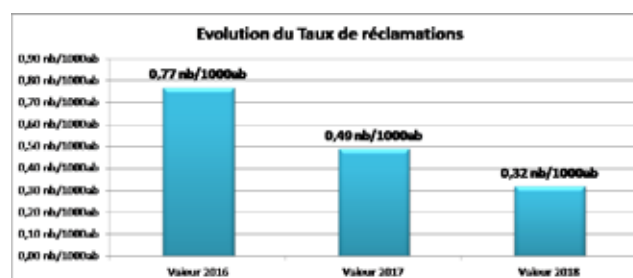
Toute facture d'eau non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures d'eau consommée.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2018 est de 2,1% sensiblement identique à 2017.

(P 155.1) Taux de réclamations

Communes	Taux de réclamations	Nombre de réclamations	Nombre d'abonnés
Saint Avertin	0,80 nb/1000ab	0 unité	6 745 ab
Tours	0,60 nb/1000ab	15 unité	22 640 ab
Saint Cyr sur Loire	0,80 nb/1000ab	0 unité	25 783 ab
La Membrolle sur Choille	0,80 nb/1000ab	0 unité	1 422 ab
Saint Pierre des Corps	0,45 nb/1000ab	3 unité	6 595 ab
Ballan Mire	0,25 nb/1000ab	1 unité	3 796 ab
Berthenay	3,53 nb/1000ab	1 unité	281 ab
Chambray-Lès-Tours	0,85 nb/1000ab	4 unité	4 633 ab
Chanceaux sur Choille / Notre Dame D'Oe	0,54 nb/1000ab	2 unité	1 890 ab
Fondettes / Luynes / St Etienne de Chigny	0,64 nb/1000ab	5 unité	7 820 ab
Joué-Lès-Tours	0,80 nb/1000ab	0 unité	15 778 ab
La Riche	0,55 nb/1000ab	2 unité	3 600 ab
Metzay	1,05 nb/1000ab	1 unité	941 ab
Parçay Meslay / Rochecorbon	0,35 nb/1000ab	1 unité	2 872 ab
Saint Genouph	0,00 nb/1000ab	0 unité	425 ab
Savonnières / Villandry / Druye	0,80 nb/1000ab	0 unité	2 488 ab
Taux de réclamations	0,82 nb/1000ab	35 unité	209 793 ab

Le taux de réclamation des abonnés qui avait déjà chuté de 36 % en 2017 suit la même évolution en 2018 avec une diminution par rapport à l'année précédente de 35%.



L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'ACTIVITE CLIENTELE

(D 201.0) Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

297 543 HABITANTS

(D 202.0) Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

104 AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT

QUALITE DE SERVICE À L'USAGER

(P 251.1) Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

0,019 NB / 1 000 ABONNÉS

(P 258.1) Taux de réclamations

0,44 NB / 1 000 ABONNÉS

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

(D 204.0) Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

1,46 EUROS TTC

GESTION PATRIMONIALE

(P 202.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Partie A	Plan des réseaux (15 points)	Note	Evaluation
VP250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10	10
VP251	Mise à jour au moins annuelle du plan des réseaux	5	5
TOTAL Partie A		15	15/15
Partie B	Inventaire des réseaux (30 points)	Note	Evaluation
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux (linéaire, catégorie de l'ouvrage, matériau, diamètre,...)/Mise à jour du plan des réseaux en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
VP253	Pourcentage de linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres > 60%	1 à 5	3
VP255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date de la période de pose au moins de 60%	10	0
	ou > 60%	0	
TOTAL Partie B		30	13/30
Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau (75 points)	Note	Evaluation
VP256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie = 50% + un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90 %	10 + 1 à 5	12
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement,...)	10	10
VP258	Mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	0
VP259	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon dans le plan des réseaux	10	0
VP260	Existence inventaire avec description et localisation des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10	0
VP261	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau	10	0
VP262	Mise en œuvre de plan pluriannuel de réhabilitation et renouvellement du réseau (au moins 3 ans)	10	0
TOTAL Partie C		75	22/75
Valeur de l'indice retenu * La partie C ne peut être prise en compte car A + B < 40		28	

(P 252.2) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 Km de réseau

Communes	Nombre de points noirs sur le réseau	Linéaire réseaux EU (hors branchement)	Taux de points noirs par 100 km de réseaux
Ballan-Miré	1	58	1,71
Berthenay	0	1	0,00
Chambray-lès-Tours	6	74	8,07
Chanceaux-sur-Choisille	0	30	0,00
Druye	0	5	0,00
Fondettes	1	84	1,20
Joué-lès-Tours	4	168	2,38
La Membrolle-sur-Choisille	0	16	0,00
La Riche	0	43	0,00
Luynes	0	30	0,00
Mettray	1	19	5,27
Notre-Dame-d'Oé	2	33	6,03
Parçay-Meslay	0	31	0,00
Rochecorbon	4	41	9,70
Saint-Avertin	5	96	5,22
Saint-Cyr-sur-Loire	3	93	3,24
Saint-Etienne-de-Chigny	0	10	0,00
Saint-Genouph	0	13	0,00
Saint-Pierre-des-Corps	0	73	0,00
Savonnières	0	26	0,00
Tours	47	419	11,22
Villandry	0	9	0,00
Intercommunaux	10	11	93,08
Indice P252.2	84	1384	6,07

(P 253.2) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

RÉSEAU RENOUVELÉ OU REHABILITÉ : 12,31 KM.
LINÉAIRE TOTAL RÉSEAU GRAVITAIRE : 1 384 KM.

TAUX DE RENOUVELLEMENT ANNUEL : 0,89 %

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

(P 201.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

COMMUNES	Taux de desserte %
Ballan-Miré	100,0 %
Berthenay	100 %
Chambray-lès-Tours	100,0 %
Chanceaux-sur-Choisille	99,9 %
Druye	100 %
Fondettes	100 %
Joué-lès-Tours	99,9 %
La Membrolle-sur-Choisille	100 %
La Riche	100,0 %
Luynes	100 %
Mettray	99,9 %
Notre-Dame-d'Oé	100,0 %
Parçay-Meslay	100,0 %
Rochecorbon	100 %
Saint-Avertin	100 %
Saint-Cyr-sur-Loire	100 %
Saint-Etienne-de-Chigny	86,5 %
Saint-Genouph	100,0 %
Saint-Pierre-des-Corps	100 %
Savonnières	100,0 %
Tours	100 %
Villandry	100,0 %
Taux moyen de desserte	99,4 %

(P 203.3) Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2017 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay		
Station de Rochecorbon - RN 152		
Station de La Sainterie Savonnières		
Indice (%)		

(P 255.3) Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Stations	Points pris en compte								TOTAL
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	B	C	
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	NC	NC	40
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	NC	NC	40
Station de Gannay Fondettes	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	NC	NC	40
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	NC	NC	40
Station de la Grange David La Riche	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	90
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	NC	NC	40
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechardon à Parçay-Meslay	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	NC	NC	40
Station de Rochechardon - RN 152	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	NC	NC	40
Station de La Sainterie Savonnières	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	NC	NC	40

(P 204.3) Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2017 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechardon à Parçay-Meslay		
Station de Rochechardon - RN 152		
Station de La Sainterie Savonnières		
Indice (%)		

(P 254.3) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle)

Stations	Nombre de bilans effectués	Bilans Non Conforme	Taux de performance
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	12	2	83%
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	12	0	100%
Station de Gannay Fondettes	12	0	100%
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	12	1	92%
Station de la Grange David La Riche	362	0	100%
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	12	0	100%
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay	13	2	85%
Station de Rochechouart - RN 152	14	5	64%
Station de La Sainterie Savonnières	12	1	92%
Total Bilan	461	11	97,6%

(P 205.3) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (de 0 à 100)

Stations	Conforme	Non Conforme
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	Indice renseigné par la Police de l'Eau : Informations en attente. Pour mémoire le taux de conformité en 2017 était de 100 % pour toutes les stations.	
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille		
Station de Gannay Fondettes		
Station de Glatinet Joué-lès-Tours		
Station de la Grange David La Riche		
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes		
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochechouart à Parçay-Meslay		
Station de Rochechouart - RN 152		
Station de La Sainterie Savonnières		
Indice (%)		

(P 206.3) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

(D 203.0) Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Stations	TMS évacuées en 2018 (tonne de MS) (D203.0)	TMS admises sur une filière conforme (tonnes)	Indicateur de performance (%) (P206.3)
* Station des Négrières Berthenay	0	0	100%
Station de la Madeleine Chambray-lès-Tours	89,1	89,1	100%
Station de Tue Loup Chambray-lès-Tours	0	0	100%
Station de la Bourdillière Chanceaux-sur-Choisille	55,9	55,9	100%
Station de la Naurale Druye	0	0	100%
Station de Gannay Fondettes	90,2	90,2	100%
Station de Glatinet Joué-lès-Tours	38,3	38,3	100%
Station du Guéret La Membrolle sur Choisille	0	0	100%
Station de la Grange David La Riche	5382	5382	100%
Station Alfred Baugé - La Serre Luynes	54,5	54,5	100%
Station de Parçay-Meslay - Route de Rochecorbon à Parçay-Meslay	43,8	43,8	100%
Station de Rochecorbon - RN 152	72,8	72,8	100%
Station de La Sainterie Savonnières	31,54	31,54	100%
* Station Pont de Bresme - La Prantelle Saint Etienne de Chigny	5	5	100%
Station de La Prairie Villandry	27,09	27,09	100%

* Boues considérées comme des matières de vidange
Non totalisé dans le tonnage total récapitulatif D 203.0

GESTION FINANCIERE

(P207.0) – Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité (euros)

**CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR :
16 461,60 €
CRÉANCES ÉTEINTES : 1 019,70€**

(P256.2) – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (capacité de désendettement)

1,28 ANNÉE

(P257.0) – Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente

VOIR P154.0 EAU POTABLE

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SERVICE

(D 301.0) - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

16 150

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

(D302.0) - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

COMMUNES	POINTS PRIS EN COMPTE							TOTAL
	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	
Ballan-Miré	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Berthenay	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Chambray-lès-Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Chanceaux-sur-Choisille	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Druye	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Fondettes	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Joué-lès-Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
La Membrolle-sur-Choisille	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
La Riche	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Luynes	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Mettray	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Notre-Dame-d'Oé	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Parçay-Meslay	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Rochecorbon	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	110
Saint-Avertin	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Cyr-sur-Loire	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Etienne-de-Chigny	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Genouph	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Saint-Pierre-des-Corps	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Tours	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Savonnières	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110
Villandry	oui	oui	oui	oui	non	non	oui	110

(P301.3) - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre total d'installation	3383	3501	3505	3767	3705	3726	3748	3747
Installation ayant fait l'objet d'une visite et déclarée conforme	1582	1618	2410	2440	-	-	2472	2533
Installation non conforme avec DSP ou RAPE	-	-	370	480	490	449	389	401
Pourcentage de conformité (arrêté du 02 mai 2007)	47%	46%	69%	65%	-	-	-	-
Pourcentage de conformité (arrêté du 02 décembre 2013)	-	-	89%	87%	87%	88%	90%	89%

L'arrêté du 2 décembre 2013 a intégré également, dans le calcul de l'indicateur de performance, les installations non-conformes sans risques sanitaires et/ou environnementaux.

Le nombre d'installations conformes est de 3 346 sur les 3 747 unités, soit 89 % du parc total.

La légère diminution s'explique d'une part par la reprise du parc de Rochecorbon. D'autre part, ce calcul ne prend pas en compte les 51 installations n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle en 2018 (visites annulées, décalées ultérieurement) pour lesquels aucun avis n'a été donné par le SPANC

PARTIE 5

LES DONNÉES FINANCIÈRES

L'EAU POTABLE

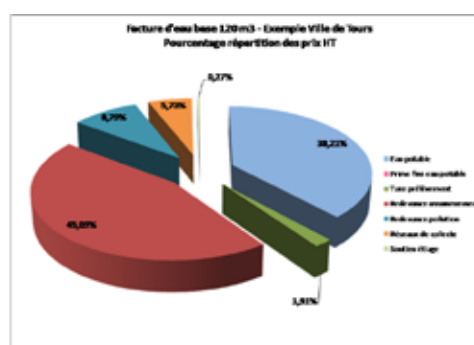
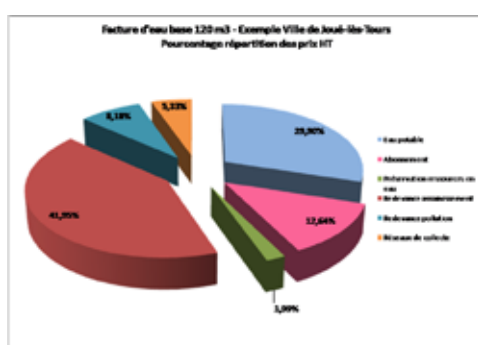
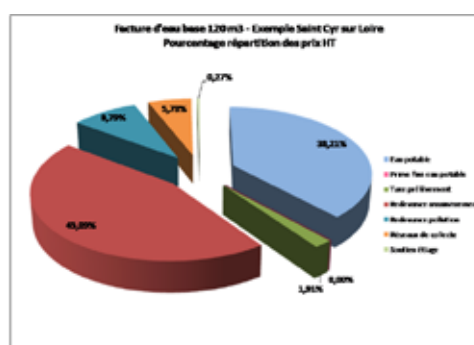
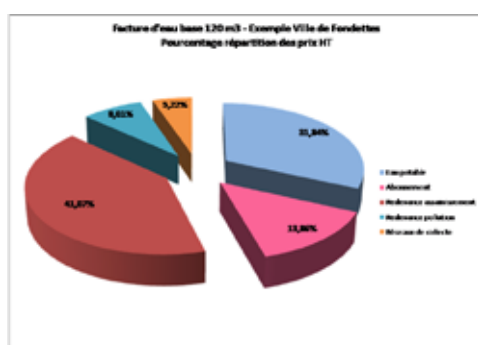
LA FACTURE D'EAU

Dans la facture, apparaît le prix total de l'eau, à savoir, eau potable et assainissement. En effet, les deux services sont facturés conjointement en fonction du volume d'eau potable consommé.

La facture d'eau contient plusieurs éléments :

LE PRIX DE L'EAU POTABLE OU DISTRIBUTION DE L'EAU

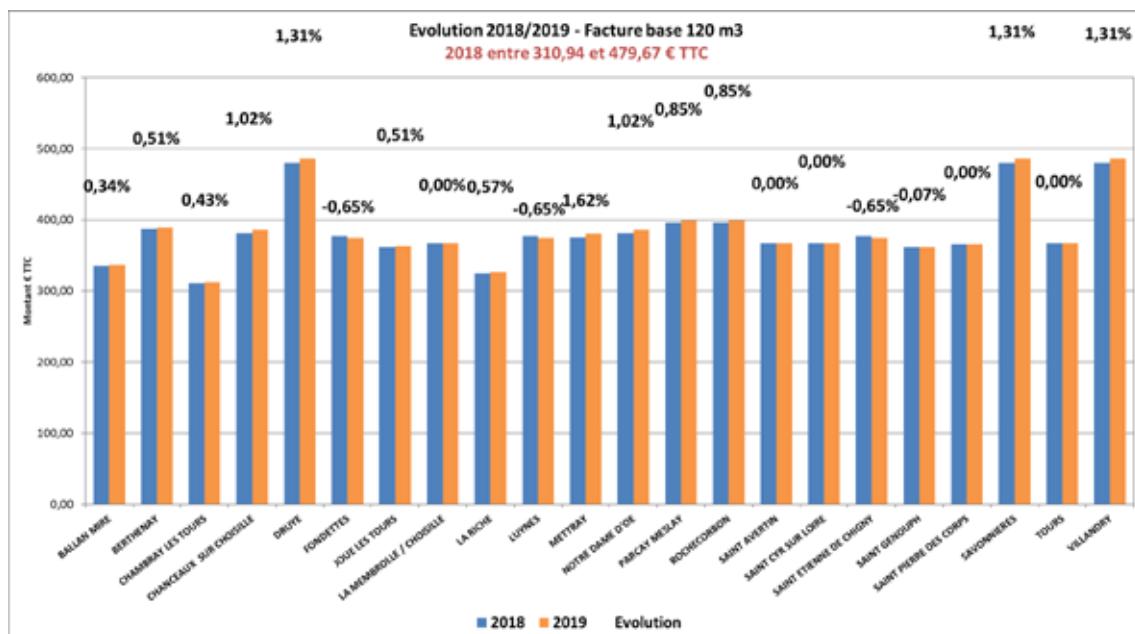
- . **Une part fixe** : abonnement, location de compteur ou prime fixe
- . **Une part variable** : proportionnelle au m³ d'eau consommé. Si le service eau potable est géré par délégation de service public, la facture indique la part versée directement au délégataire et la part qui revient à la métropole qui assure la maîtrise d'ouvrage de ce service.
- . **Une taxe** : une redevance prélèvement, calculée en fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (taux de TVA 5,5%).



LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT, À SAVOIR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La redevance assainissement est assise sur le m3 d'eau potable consommé, son montant est voté chaque année au sein du Conseil Métropolitain.

En ce qui concerne l'exercice 2018, par délibération métropolitaine du 18 décembre 2017, les tarifs ont été fixés à 1,15 € HT le m3 (le taux de TVA prélevé est de 10 %).



LES ORGANISMES PUBLICS

En 2018, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a perçu, par l'intermédiaire du distributeur d'eau :

- une redevance pollution domestique de 0,23 € du m3 (taux de TVA 5,5 %),
- une redevance modernisation des réseaux de collecte de 0,15 € du m3 (taux de TVA 10 %),

Les sommes ainsi collectées permettent de reverser aux collectivités, des subventions au titre des travaux d'investissement.

LES MODES DE PAIEMENTS

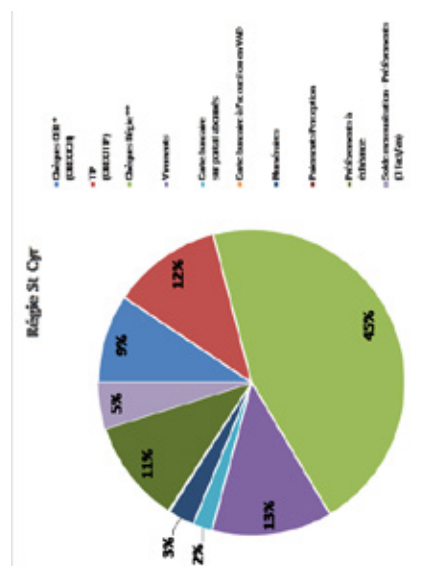
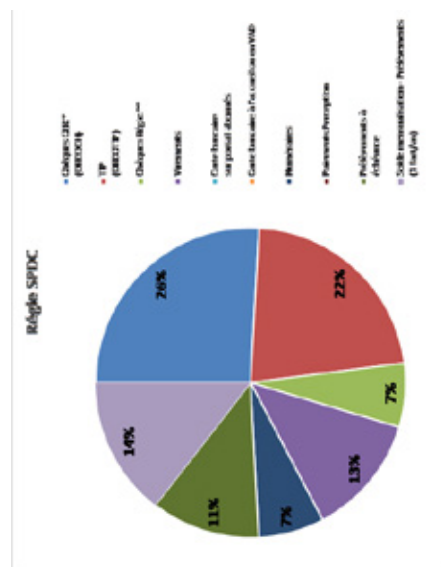
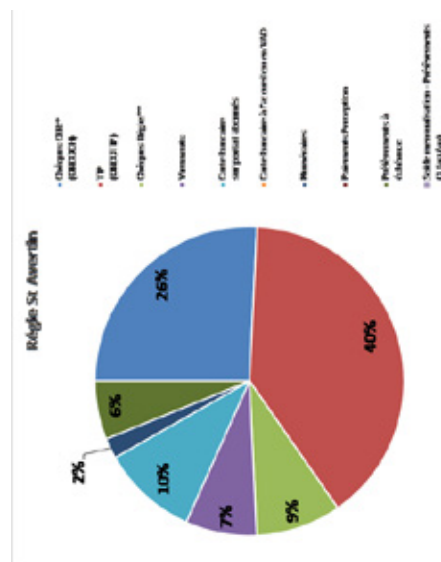
RÉGIES DE RECETTES TMVL : secteurs St Avertin, St Pierre-des-Corps, St Cyr/Loire, Tours Nord
RÉGIE D'ENCAISSEMENT 2018 - NOMBRE ECRITURES PAR MODE D'ENCAISSEMENT

2018

MODES DE PAIEMENT	Chèques CER* (ORDOCH)	TIP (ORDOTIP)	Chèques Régie**	Virements	Carte bancaire sur portail abonnés	Carte bancaire à l'accueil ou en VAD	Numéraires	Paiements Perception	Prélèvements à échéance	Solde mensualisation - Prélèvements (1 facturé)	Sous-total	Prélèvements mensuels (avances)	Remboursements par virement (Régie avance mise en place SPDC à partir 09/01/18)
Régie St Avertin	3 371	5 172	1 169	975	1 314		279		798		13 078		
Régie SPDC	2 688	2 280	685	1 307			708		1 171	1 403	10 312	15 515	255
Régie St Cyr	0	0	27 435	5 905	0	286	818	75	5 100	1 638	41 237	18 788	
Total	6 059	7 452	29 289	8 187	1 314		1 805	75	7 069	3 131	64 361	34 303	255

* CER : Centre d'Encaissement de Rennes (Chèque + talon TIP)

** : Chèques reçus à la Régie, transmis au Centre d'Encaissement de Lille

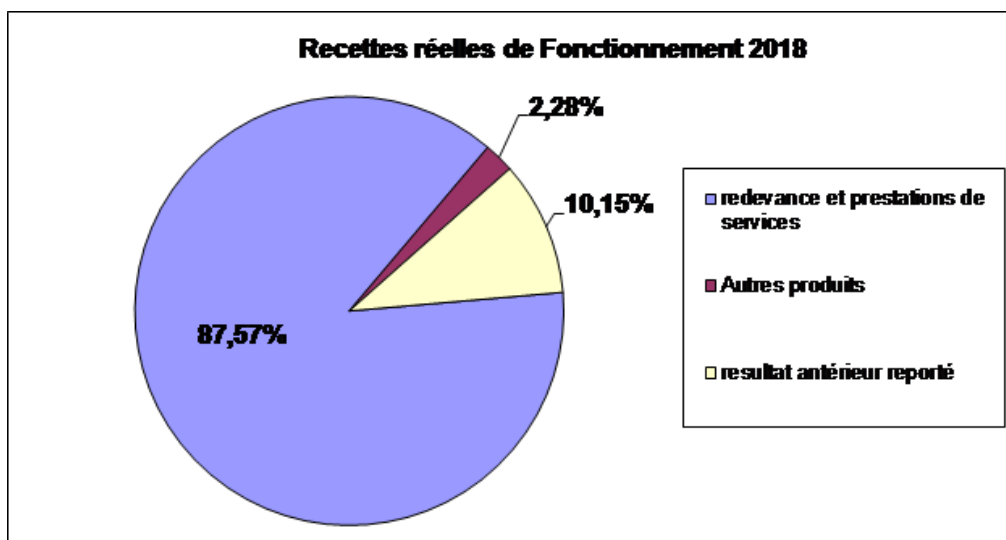


LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

21 063 995,98 euros

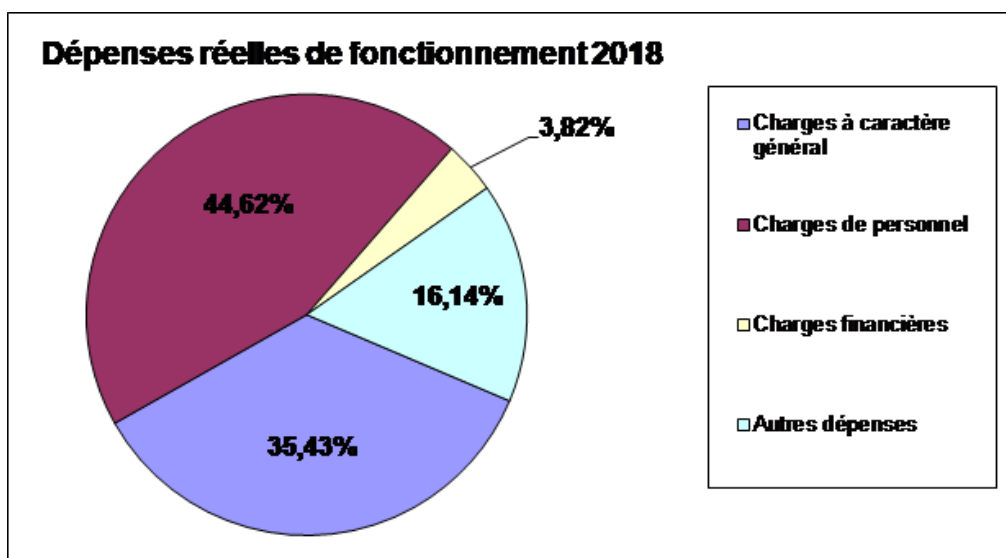
recettes de fonctionnement	montant	
redevance et prestations de services	18 445 482,01	87,57%
Autres produits	479 619,66	2,28%
resultat antérieur reporté	2 138 894,31	10,15%
	21 063 995,98	100,00%



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

10 211 853,76 euros

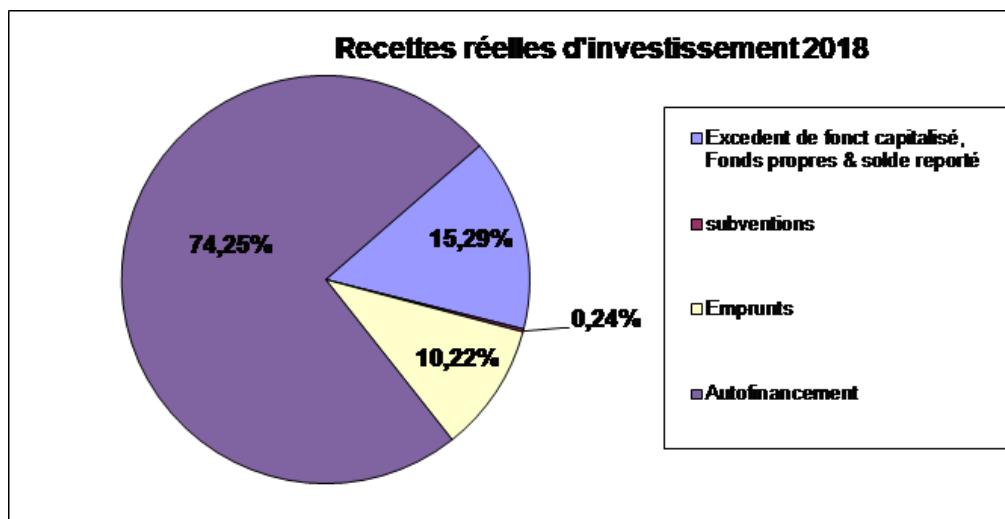
Dépenses de fonctionnement		
Charges à caractère général	3 617 913,45	35,43%
Charges de personnel	4 556 389,89	44,62%
Charges financières	389 767,14	3,82%
Autres dépenses	1 647 783,28	16,14%
	10 211 853,76	100,00%



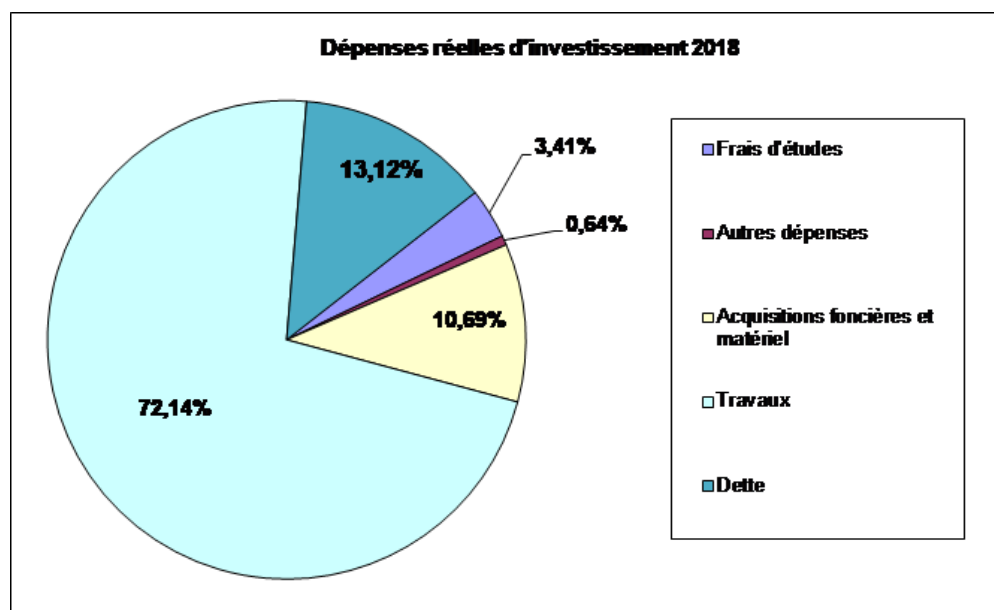
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

9 781 896,83 euros

recettes d'investissement	montant	
Excédent de fonct capitalisé, Fonds propres & sold	1 495 527,96	15,29%
subventions	23 128,73	0,24%
Emprunts	1 000 000,02	10,22%
Autofinancement	7 263 240,12	74,25%
Total	9 781 896,83	100,00%
Hors autofinancement	2 518 656,71	



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

9 781 896,83 euros

Dépenses d'investissement	montant	
Frais d'études	333 778,08	3,41%
Autres dépenses	62 788,02	0,64%
Acquisitions foncières et matériel	1 045 445,94	10,69%
Travaux	7 056 807,91	72,14%
Dette	1 283 076,88	13,12%
Total	9 781 896,83	99,36%

ETAT DE LA DETTE

BUDGET EAU						2018
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE						A1
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS						
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS						
REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/2018	Intégration dette	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts	Capital
TOTAL	33 669 740,67	11 181 313,58	0,00	1 652 659,20	369 582,32	1 283 076,88
Autre des organismes de droit privé	33 669 740,67	11 181 313,58	0,00	1 652 659,20	369 582,32	1 283 076,88
Banque Populaire Val de France	283 239,14	121 744,93	0,00	46 628,88	5 171,89	41 456,99
Groupe Crédit Agricole	2 163 356,23	1 853 320,30	0,00	209 411,12	57 537,40	151 873,64
Caisse des Dépôts et Consignations	328 899,38	263 856,68	0,00	42 729,86	9 791,98	32 937,88
Caisse d'épargne Loire Centre	6 531 298,61	5 186 369,01	0,00	879 806,58	195 280,92	684 526,63
Crédit Mutuel de Loire	22 220 087,72	2 093 605,17	0,00	113 730,04	16 646,27	97 083,77
Groupe SFIL-La Banque Postale	2 080 787,83	1 585 585,76	0,00	332 093,47	80 036,29	252 057,18
Société Générale	142 081,76	96 031,73	0,00	28 259,28	5 117,49	23 141,79
Autre des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agence de l'eau Loire-Bretagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		11 181 313,58				
Annuité hors opérations particulières				1 652 659,20	369 582,32	1 283 076,88
Total ICNE					16 184,82	
Décaissement réel				1 652 659,20	369 582,32	1 283 076,88
Correction ICNE négatif CA 2017				1 668 844,02	385 767,14	1 283 076,88
DONT DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital restant dû		Echéance	Dont	
					Ira	Capital
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00
ET DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION AVEC REFINANCEMENT - 166						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital		Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts courus	Capital
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL					369 582,32	1 283 076,88
CHARGES DE PLOIS DE CHARGES 666					0,00	
AUTRES CHARGES FINANCIERES					4 000,00	
CORRECTION ICNE					16 184,82	
CHAPITRE 66+16 (REEL)				CA 2018	389 767,14	1 283 076,88

EXTINCTION DE LA DETTE

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	1 283 076,88	369 582,32	1 652 659,20	11 181 313,58
2019	1 339 508,81	337 820,92	1 677 329,73	9 841 804,77
2020	1 304 154,88	294 662,53	1 598 817,41	8 537 649,89
2021	1 247 064,94	248 698,28	1 495 763,22	7 290 584,95
2022	1 180 312,22	204 483,14	1 384 795,36	6 110 272,73
2023	1 054 047,51	164 996,49	1 219 044,00	5 056 225,22
2024	980 890,83	134 209,15	1 115 099,98	4 075 334,39
2025	927 410,66	104 560,18	1 031 970,84	3 147 923,73
2026	724 892,96	79 911,13	804 804,09	2 423 030,77
2027	436 191,86	61 878,78	498 070,64	1 986 838,91
2028	354 056,22	53 129,03	407 185,25	1 632 782,69
2029	331 803,74	45 442,95	377 246,69	1 300 978,95
2030	272 751,20	38 510,83	311 262,03	1 028 227,75
2031	245 150,02	33 950,79	279 100,81	783 077,73
2032	215 202,10	27 900,08	243 102,18	567 875,63
2033	147 400,35	23 144,21	170 544,56	420 475,28
2034	69 518,40	19 135,29	88 653,69	350 956,88
2035	54 649,21	16 448,80	71 098,01	296 307,67
2036	44 194,63	14 179,97	58 374,60	252 113,04
2037	46 168,81	12 065,01	58 233,82	205 944,23
2038	48 280,18	9 855,58	58 135,76	157 664,05
2039	50 481,63	7 545,10	58 026,73	107 182,42
2040	52 797,29	5 129,27	57 926,56	54 385,13
2041	54 385,13	3 541,43	57 926,56	0,00
TOTAL GENERAL	12 676 884,76	2 611 866,56	16 288 658,32	

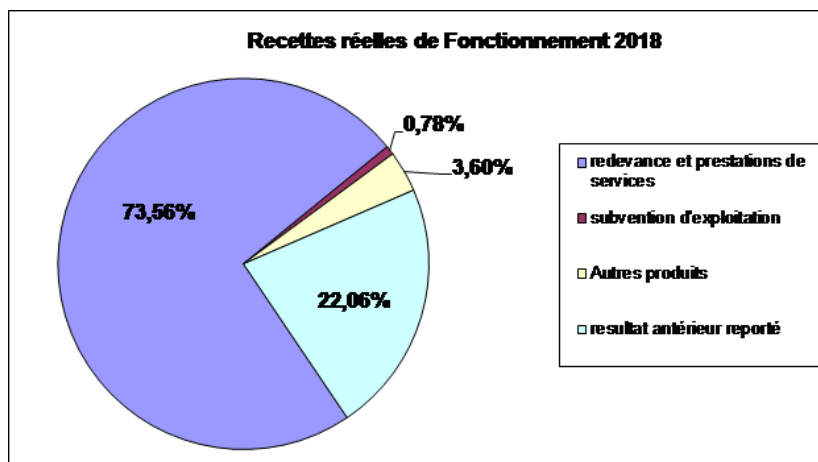
L'ASSAINISSEMENT

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

26 060 206,81 euros

recettes de fonctionnement	montant	
redevance et prestations de services	19 170 170,13	73,56%
subvention d'exploitation	202 894,78	0,78%
Autres produits	937 617,01	3,60%
resultat antérieur reporté	5 749 524,89	22,06%
	26 060 206,81	100,00%



Les recettes de prestations de services proviennent des usagers et intègrent notamment :

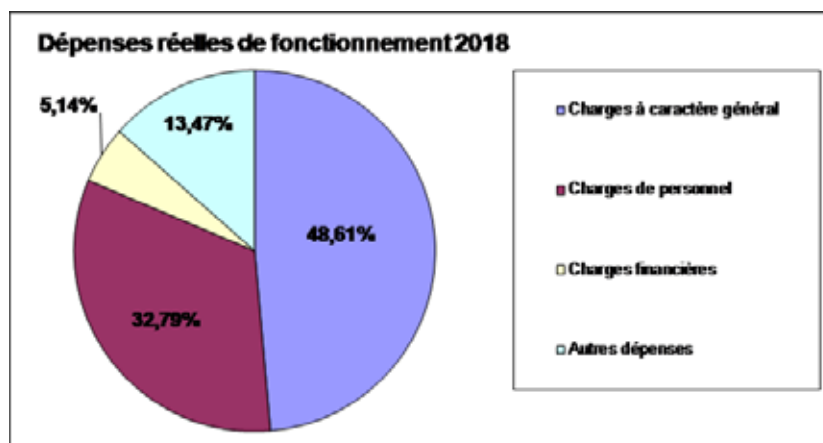
- la redevance assainissement,
- les branchements eaux usées et la PRE/PFAC,
- divers produits de service.

Les subventions d'exploitation concernent la participation des communes extérieures pour le traitement des eaux usées (Larçay, La Ville-aux-Dames).

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

10 862 212,90 euros

Dépenses de fonctionnement		
Charges à caractère général	5 279 806,99	48,61%
Charges de personnel	3 561 461,99	32,79%
Charges financières	558 094,19	5,14%
Autres dépenses	1 462 849,73	13,47%
	10 862 212,90	100,00%



Les charges à caractère général intègrent les dépenses liées aux fournitures d'électricité, d'eau et de produits de traitement de stations, aux travaux confiés aux entreprises, à l'entretien des bâtiments et des matériels, aux impôts et taxes.

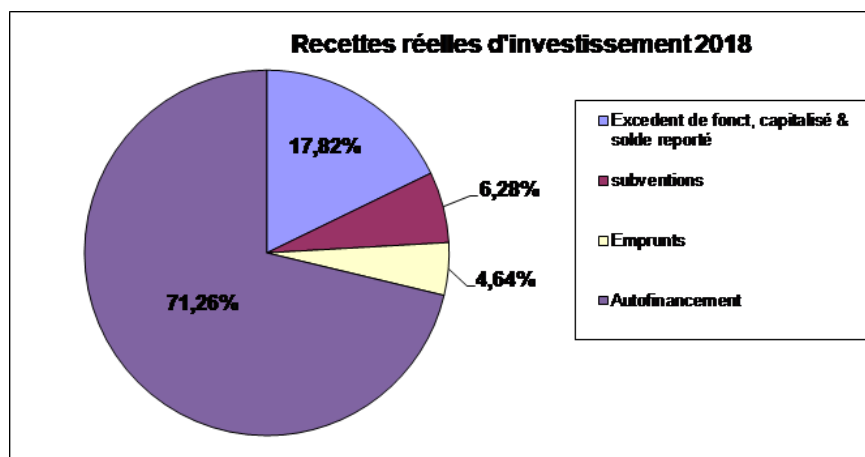
Les charges de personnel représentent la rémunération de l'ensemble des personnels du service assainissement administratif et technique

Les charges financières sont liées à l'intérêt de la dette.

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

17 730 355,17 euros

recettes d'investissement	montant	
Excedent de fonct, capitalisé & solde reporté	3 159 816,40	17,82%
subventions	1 113 151,22	6,28%
Emprunts	822 881,64	16,15%
Autofinancement	12 634 505,91	71,26%
Total	17 730 355,17	95,36%
Hors autofinancement	5 095 849,26	

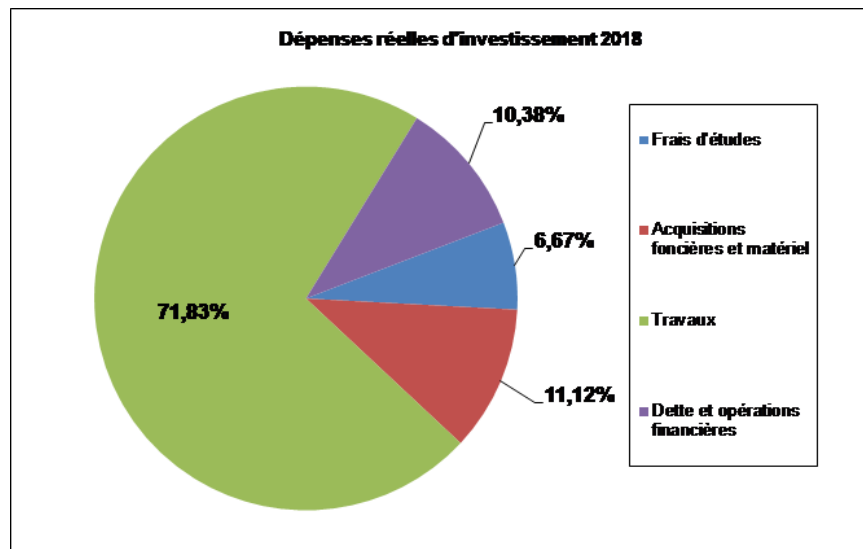


Les subventions correspondent aux participations accordées, pour la réalisation de différentes opérations, par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région et le Département.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

16 636 368,67 euros

Dépenses d'investissement	montant	
Frais d'études	1 110 410,51	6,67%
Acquisitions foncières et matériel	1 849 144,63	11,12%
Travaux	11 949 302,17	71,83%
Dette et opérations financières	1 727 511,36	10,38%
Total	16 636 368,67	100,00%



ETAT DE LA DETTE

BUDGET ASSAINISSEMENT	2018
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A1

DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS						
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2018	Intégration dette	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts	Capital
TOTAL	32 141 368,26	15 545 918,58	0,00	2 260 767,42	560 791,71	1 699 975,71
Asupris des organismes de droit privé	38 245 996,58	13 690 268,14	0,00	2 221 846,58	560 791,71	1 660 253,87
Crédit Foncier de France	30 000 000,00	13 582 393,83		2 178 912,28	559 979,83	1 618 933,25
Crédit Mutuel du centre	112 000,00	33 643,48		33 812,46	733,94	33 178,52
Groupe Crédit Agricole	113 996,58	74 331,82		8 228,84	78,74	8 142,10
Asupris des organismes de droit public	1 896 371,28	1 855 648,44	0,00	38 721,84	0,00	38 721,84
Agence de l'eau Loire-Bretagne	1 896 371,28	1 855 648,44	0,00	38 721,84	0,00	38 721,84
Dettes provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total		15 545 918,58				
Annuité hors opérations particulières				2 260 767,42	560 791,71	1 699 975,71
Total ICNE					5 697,52	
Décaissement réel				2 260 767,42	560 791,71	1 699 975,71
Correction ICNE négatif CA 2018				2 255 069,90	555 094,19	1 699 975,71

DONT DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital restant dû		Echéance	Dont	
					Ira	Capital
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00
ET DETTE REMBOURSEE PAR ANTICIPATION AVEC REFINANCEMENT - 166						
REPARTITION PAR PRETEUR		Capital		Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
					Intérêts courus	Capital
TOTAL		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL					568 791,71	1 699 975,71
CHARGES DE PERTES DE CHANGE-666					0,00	
AUTRES CHARGES FINANCIERES					3 000,00	
CORRECTION ICHE					-5 697,52	
CHAPITRE 66+16 (REEL)				CA 2018	568 094,19	1 699 975,71

EXTINCTION DE LA DETTE

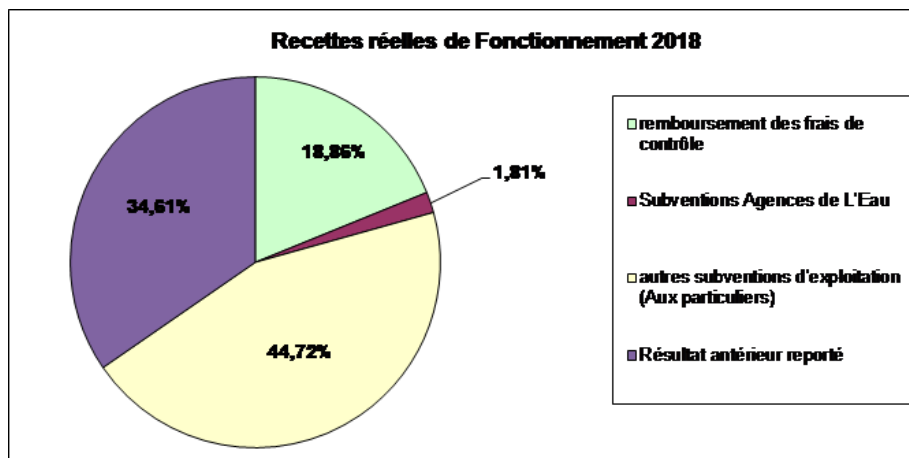
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2018	1 699 975,71	568 791,71	2 268 767,42	15 545 918,58
2019	1 789 286,88	487 278,98	2 286 567,78	13 756 631,70
2020	1 869 878,29	432 677,98	2 301 756,19	11 887 553,41
2021	1 934 842,48	363 658,14	2 297 700,54	9 953 511,01
2022	1 782 922,53	293 352,29	2 076 274,82	8 178 588,48
2023	871 177,85	244 398,88	1 115 568,73	7 299 418,63
2024	897 726,42	218 869,43	1 115 795,85	6 401 684,21
2025	925 227,96	189 598,31	1 114 818,27	5 476 456,25
2026	953 716,45	168 786,26	1 114 422,71	4 522 739,88
2027	983 227,34	138 785,61	1 114 812,95	3 539 512,46
2028	1 006 263,81	108 869,24	1 106 333,85	2 533 248,65
2029	1 037 232,34	67 695,68	1 104 927,94	1 486 816,31
2030	1 070 827,73	34 444,65	1 104 472,38	425 988,58
2031	123 789,97	0,00	123 789,97	382 278,61
2032	123 789,97	0,00	123 789,97	178 568,64
2033	123 789,92	0,00	123 789,92	54 858,72
2034	54 858,72	0,00	54 858,72	0,00
TOTAL GENERAL	17 246 894,29	3 293 582,92	20 539 397,21	

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

271 787,47 euros

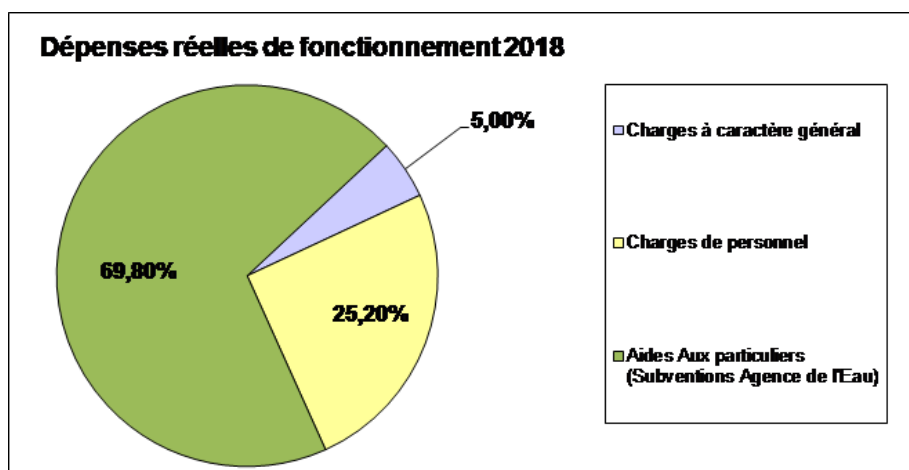
recettes de fonctionnement	montant	
remboursement des frais de contrôle	51 250,00	18,86%
Subventions Agences de l'Eau	4 920,00	1,81%
autres subventions d'exploitation (Aux particuliers)	121 551,42	44,72%
Résultat antérieur reporté	94 066,05	34,61%
	271 787,47	100,00%



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

269 955,48 euros

Dépenses de fonctionnement		
Charges à caractère général	13 489,61	5,00%
Charges de personnel	68 031,73	25,20%
Aides Aux particuliers (Subventions Agence de l'Eau)	188 434,14	69,80%
	269 955,48	100,00%



PARTIE 6

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

KOUSSANAR, UN VILLAGE DU SENEGAL

L'ORIGINE DE LA COOPÉRATION

En 1999, le Syndicat Intercommunal de Eaux de Saint Cyr sur Loire, La Membrolle, St Radegonde et St Symphorien a entrepris une action de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau potable avec un village du Sénégal, Koussanar.

A l'origine, un concours de dessin organisé par la Meunerie Française en 1988 dans le cadre du Paris-Dakar, a été remporté par une école de Saint Cyr sur Loire. Suite à un échange scolaire entre ces deux communes, il a été décidé de poursuivre ce partenariat.

Du fait du rattachement de l'ancien S.I.E au périmètre de compétence de la métropole, cette coopération s'est poursuivie en 2018 avec Tours Métropole Val de Loire.



L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau de la communauté rurale est assurée à partir d'un forage situé au centre de la commune et d'un réseau de puits classiques répartis sur tout le territoire.

D'une profondeur de 130 mètres, le forage a été réalisé en janvier 1981 et permet de desservir une centaine de branchements privés en échange d'un abonnement.

En revanche l'eau des puits est gratuite mais nécessite que chacun apporte son système de puisage (poulie et poche en caoutchouc). L'eau des puits est de bonne qualité, mais l'état des puits nécessite une réhabilitation. La priorité a donc été donnée à cette réhabilitation et à la pose de pompes à motricité humaine. Ainsi, de 2000 à 2012, une trentaine de puits ont été réhabilités et équipés de pompes



LES ACTIONS MENÉES EN 2018



En 2018, de nouvelles actions ont été menées par les agents de Tours Métropole notamment la protection sanitaire de 3 sites de pompage (Keur Demba, Kobocoto et Moustapha Tiam).

Cette intervention avait pour but de construire des enceintes de propreté pour écarter les pollutions animales et assurer un pompage de l'eau dans de bonnes conditions d'hygiène.

Outre cet apport technique, la coopération de Tours Métropole Val de Loire a permis de débloquent des fonds pour l'achat de pièces détachées pour la réparation de pompes en service, ainsi que l'acquisition de 2 pompes neuves (remplacement d'une pompe ancien modèle et une pompe pour un forage en projet).

Le montant total dépensé en 2018 est de 12 330 € (8 088 500 FCFA).



Puits Moustapha Tiam avant travaux



Puits Moustapha Tiam après travaux

PARTIE 7

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : ANALYSES ET FRÉQUENCES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

CONTENU DES ANALYSES TYPES - Arrêté du 21 janvier 2010

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres microbiologiques						
			Spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)		Spores de microorganismes anaérobies sulfito-réducteurs (pour les eaux d'origine superficielle ou influencées par une eau d'origine superficielle)	
			Bactéries coliformes		Bactéries coliformes	
Entérocoques intestinaux	Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux		Entérocoques intestinaux	
Escherichia coli	Escherichia coli		Escherichia coli		Escherichia coli	
			Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22° C et 36° C		Dénombrement des microorganismes revivifiables à 22° C et 36° C	
Paramètres chimiques et organoleptiques						
				Acrylamide (3)		Acrylamide (3)
	Agents de surface réagissant au bleu de méthylène (lauryl sulfate de sodium)					
	Aluminium			Aluminium	Aluminium (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation)	
Ammonium (NH ₄ ⁺)	Ammonium (NH ₄ ⁺)		Ammonium (NH ₄ ⁺)		Ammonium (NH ₄ ⁺)	
Antimoine						Antimoine
Arsenic	Arsenic			Arsenic (2)		
Aspect, couleur, odeur	Aspect, couleur, odeur		Aspect, couleur, odeur, saveur		Aspect, couleur, odeur, saveur	
	Azote Kjeldhal (N)					
	Baryum (Ba)			Baryum (Ba)		
		Benzène		Benzène		
Bore	Bore			Bore (2)		
				Bromates		
				(si l'eau subit un traitement d'ozonation ou un traitement de chloration)		
		Diphényléthers-bromés : somme des congénères n°s 28, 47, 99, 100, 153 et 154				
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)				Cadmium (Cd)
Carbone organique total	Carbone organique total		Carbone organique total (6) ou oxydabilité au KMnO ₄ à chaud en milieu acide			
			Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)		Chlore libre et total (ou tout autre paramètre représentatif du traitement de désinfection)	
						Chlorites (si l'eau subit un traitement au dioxyde de chlore)
		Chloroalcanes				
		C10-13				
				Chlorure de vinyle		Chlorure de vinyle (3)
Chlorures (Cl ₂)	Chlorures (Cl ₂)		Chlorures (Cl ₂) (1)			
	Chrome (Cr)					Chrome (Cr)
Conductivité	Conductivité		Conductivité		Conductivité	

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres chimiques et organoleptiques						
	Cuivre (Cu)					Cuivre (Cu)
	Cyanures totaux			Cyanures totaux (2)		
	Demande biochimique en oxygène à 5 jours (DBO5)					
	Demande chimique en oxygène (DCO)					
Calcium	Calcium		Dureté (ou Titre hydrotimétrique) (1)			
Magnésium	Magnésium					
		1, 2-dichloroéthane		1, 2-dichloroéthane		
		Dichlorométhane				
		Di-(2-éthylhexyl) phtalate				
				Epichlorhydrine (3)		Epichlorhydrine (3)
Equilibre calcocarbonique	Equilibre calcocarbonique			Equilibre calcocarbonique (5)		
Fer dissous (sur échantillon filtré à 0, 45 µm)	Fer dissous (sur échantillon filtré à 0, 45 µm)			Fer total	Fer total (lorsqu'il est utilisé comme agent de floculation et pour les eaux défermées)	Fer total
Fluorures (F-)	Fluorures (F-)			Fluorures (F-) (2)		
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques : somme de fluoranthène, benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [a] pyréne, benzo [g, h, i] péryène et indéno [1, 2, 3-cd] pyréne	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (par substance individuelle) : anthracène, naphthalène, fluoranthène, benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [a] pyréne, benzo [g, h, i] péryène et indéno [1, 2, 3-cd] pyréne				Hydrocarbures aromatiques polycycliques : benzo [a] pyréne (substance individuelle) et somme de benzo [b] fluoranthène, benzo [k] fluoranthène, benzo [g, h, i] péryène et indéno [1, 2, 3-cd] pyréne
		Hexachlorobenzène				
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	Hydrocarbures dissous ou émulsionnés					
Manganèse	Manganèse		Manganèse (si traitement de	Manganèse (2)		
	Matières en suspension					
	Mercure (Hg)	Mercure (Hg)		Mercure (Hg) (2)		
	Microcystines (4)			Microcystines (4)		
Nickel	Nickel	Nickel				Nickel
Nitrates (NO3-)	Nitrates (NO3-)		Nitrates (NO3-)		Nitrates (NO3-) (si plusieurs ressources en eau au niveau de l'unité de distribution dont une au moins délivre une eau dont la concentration en nitrates est supérieure à 50 mg / L)	
Nitrites (NO2-)	Nitrites (NO2-)		Nitrites (NO2-)			Nitrites (NO2-)
		4-nonylphénol				
		4-(1, 1', 3, 3'-tétraméthylbutyl) phénol				
Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle)	Pesticides (par substance individuelle) : alachlore, alazane, chlorfenvinphos, chlorpyrifos, diazinon, endosulfan (somme des isomères alpha et bêta-), hexachlorocyclohexane (somme des isomères alpha-, bêta-, delta-, gamma-), isoproturon, pentachlorobenzène, pentachlorophénol, simazine et trifluraline		Pesticides (2) (par substance individuelle : les substances susceptibles d'être présentes doivent être recherchées en priorité)		

RESSOURCE			POINT DE MISE EN DISTRIBUTION		DISTRIBUTION aux robinets	
RP	RS	RSadd	P1	P2	D1	D2
Paramètres chimiques et organoleptiques						
Potentiel hydrogène (pH)	Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)		Potentiel hydrogène (pH)	
	Phénols (indice phénol)					
Phosphore total (P _{TOT})	Phosphore total (P _{TOT})					
	Plomb	Plomb				Plomb
Sélénium (Se)	Sélénium (Se)			Sélénium (Se) (2)		
Silice	Silice					
Sodium	Sodium			Sodium		
Sulfates	Sulfates		Sulfates			
Taux de saturation en oxygène dissous	Taux de saturation en oxygène dissous					
Température	Température		Température		Température	
Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène	Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène			Tétrachloroéthylène et trichloroéthylène		
				Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane (si l'eau subit un traitement de chloration)		Trihalométhanes : somme de chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane (si il y a une rechloration ou si la teneur en chlore ³ 0, 5 mg / L)
Carbonates	Carbonates		Titre alcalimétrique complet (1)			
Hydrogencarbonates	Hydrogencarbonates					
		Tributylétain cation				
		Trichlorobenzène : somme des isomères 1, 2, 4-, 1, 2, 3-et 1, 3, 5-				
		Trichlorométhane (chloroforme)				
Turbidité	Turbidité		Turbidité		Turbidité	
	Zinc (Zn)					
Paramètres radiologiques						
				Activité alpha globale (1, 7)		
				Activité bêta globale (1, 7)		
				Trifium (2, 1, 7)		

(1) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-IV du présent arrêté.

(2) Ces paramètres peuvent être exclus de l'analyse dans les conditions mentionnées à l'article 3-V du présent arrêté.

(3) La limite de qualité se réfère à la concentration résiduelle en monomères dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.

(4) Seulement nécessaire lorsque les observations visuelles et / ou analytiques mettent en évidence un risque de prolifération de cyanobactéries.

(5) Les concentrations en calcium, magnésium et potassium doivent être exprimées par le laboratoire d'analyses concomitamment au calcul de l'équilibre calcocarbonique.

(6) Ce paramètre doit être mesuré pour les systèmes de production et de distribution desservant au moins 5 000 habitants.

(7) Afin de déterminer l'activité bêta globale résiduelle, le potassium doit être recherché concomitamment à la mesure des paramètres radiologiques. La mesure du potassium est réalisée lors de la mesure de l'équilibre calcocarbonique. En cas de valeurs supérieures à 0, 1 Bq / L (activité alpha globale) ou 1, 0 Bq / L (activité bêta globale), il est procédé à l'analyse des radionucléides spécifiques définis dans l'arrêté mentionné à l'article R. 1321-20.

RESSOURCE			
DÉBIT (m³/jour)	FRÉQUENCE ANNUELLE		
	RP	RS	RSadd (9)
Inférieur à 10	0, 2 (8)	0, 5 (8)	
De 10 à 99	0, 2 (8)	1	
De 100 à 1 999	0, 5 (8)	2	4 (10)
De 2 000 à 5 999	1	3	8 (10)
De 6 000 à 19 999	2	6	12 (10)
Supérieur ou égal à 20 000	4	12	12

(8) 0, 2 et 0, 5 correspondent respectivement à une analyse tous les 5 ans et tous les 2 ans.

(9) Les analyses de type RSadd sont à réaliser sur une année civile et pour la première fois en 2010.

(10) Ces fréquences de prélèvements et d'analyses s'appliquent aux paramètres définis dans le tableau 1 de l'annexe I (RSadd). Pour les paramètres cadmium, mercure, nickel, plomb et les hydrocarbures aromatiques polycycliques, également contrôlés dans les analyses de type RS, ces fréquences se substituent à celles des analyses de type RS.

DISTRIBUTION ET UTILISATION					
POPULATION DESSERVIE	DÉBIT (m³/jour)	FRÉQUENCE ANNUELLE			
		P1	P2 (11)	D1 (12)	D2 (13)
De 0 à 49 habitants	De 0 à 9	1	Entre 0, 1 et 0, 2	Entre 2 et 4	Entre 0, 1 et 0, 2
De 50 à 499 habitants	De 10 à 99	2	Entre 0, 2 et 0, 5	Entre 3 et 4	Entre 0, 2 et 0, 5
De 500 à 1 999 habitants	De 100 à 399	2	1	6	1
De 2 000 à 4 999 habitants	De 400 à 999	3	1	9	1
De 5 000 à 14 999 habitants	De 1 000 à 2 999	5	2	12	2
De 15 000 à 29 999 habitants	De 3 000 à 5 999	6	3	25	3
De 30 000 à 99 999 habitants	De 6 000 à 19 999	12	4	61	4
De 100 000 à 149 999 habitants	De 20 000 à 29 999	24	5	150	5
De 150 000 à 199 999 habitants	De 30 000 à 39 999	36	6	210	6
De 200 000 à 299 999 habitants	De 40 000 à 59 999	48	8	270	8
De 300 000 à 499 999 habitants	De 60 000 à 99 999	72	12	390	12
De 500 000 à 624 999 habitants	De 100 000 à 124 999	100	12	630	12
Supérieur ou égal à 625 000 habitants	Supérieur ou égal à 125 000	144	12 (14)	800 (15)	12 (14)

(11) L'analyse de type P2 est à réaliser en complément d'une analyse de type P1.

(12) Pour les populations supérieures à 500 habitants, le nombre d'analyses à effectuer est obtenu par interpolation linéaire entre les chiffres fixés dans la colonne D1 (le chiffre étant arrondi à la valeur entière la plus proche). Le chiffre inscrit dans la colonne D1 correspond à la borne inférieure de chaque classe de débit.

(13) L'analyse de type D2 est à réaliser en complément d'une analyse de type D1.

(14) Pour cette catégorie, une analyse supplémentaire doit être réalisée par tranche supplémentaire de 25 000 m³/j du volume total.

(15) Pour cette catégorie, trois analyses supplémentaires doivent être réalisées par tranche supplémentaire de 1 000 m³/j du volume total.

ANNEXE 2 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNÉS ET SUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION



Établissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



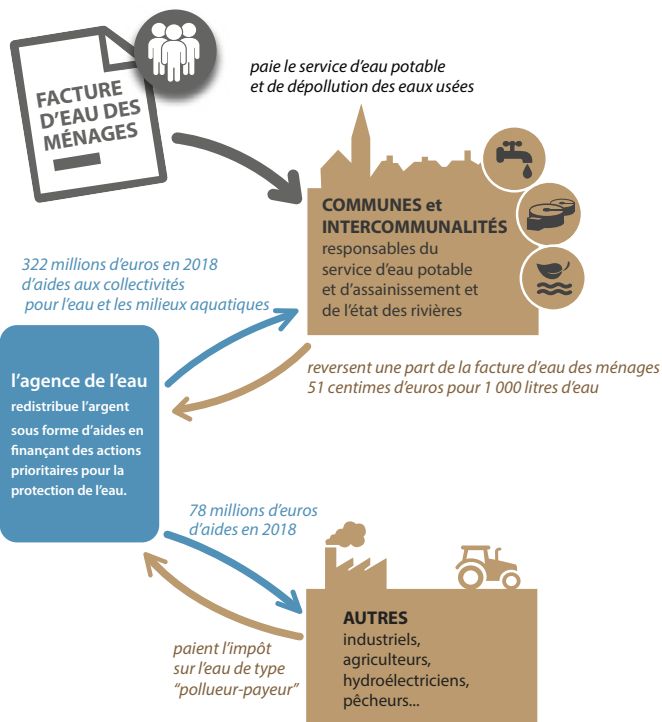
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018 ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



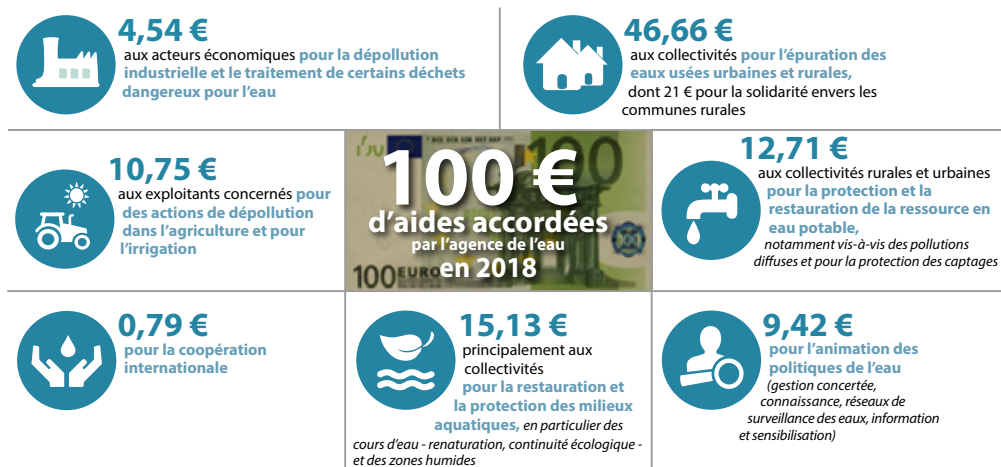
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018)
source agence de l'eau Loire-Bretagne



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Pour réduire les sources de pollution

- 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
- 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
- L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Pour dépolluer les eaux

- La révision du 10^e programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
- Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
- Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
- 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Pour préserver les ressources

En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource.
L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

Pour préserver le littoral

- Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
- Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

Pour une gestion solidaire

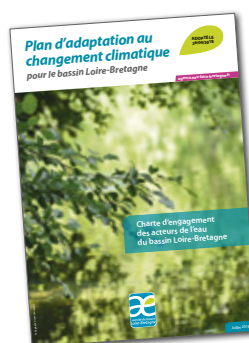
- En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
- Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU



2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents

acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions**.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vézère et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Kerala - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

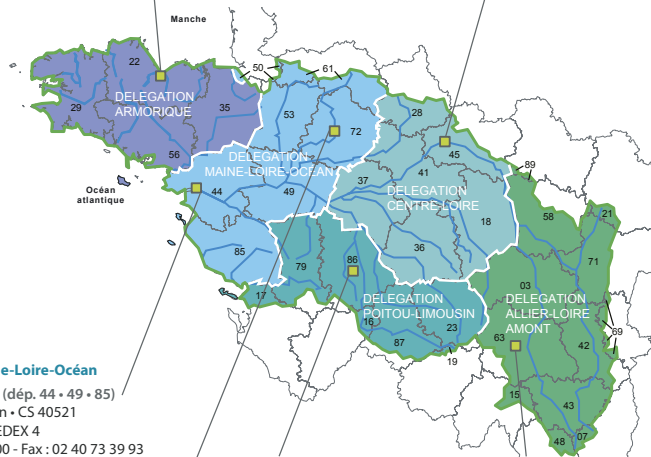
→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOÎT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

**Les 7 bassins hydrographiques métropolitains**

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...



ANNEXE 3 : QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ? NOTE DE SYNTHÈSE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ



037000067

BALLAN MIRE

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?



Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent 1) Forage de MIRE (profondeur -282 m.) - Traitement : déferrisation physico-chimique puis chloration gaz. 2) Puits au turonien de SAINTE ROSE (profondeur - 56 m.) - Traitement : filtration sur charbon actif et désinfection au chlore gazeux. Les eaux sont mélangées avant distribution. La gestion est assurée en affermage par VEOLIA.

Commune desservie

Le réseau de distribution concerne la commune de BALLAN-MIRE.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 21 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	25,6 °f	27°f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	2,9 mg/L	11mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieur au seuil de détection	Inférieur au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 218. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	0,53 mg/L	0,54 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	39 µg/L	104 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieur au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieur au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	2,2 µg/L	6,0 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

2018

037000127

CHAMBRAY

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

Les eaux distribuées proviennent du forage au cénomanien "LES PIÈCES DE LA BRANCHOIRE" (profondeur -230 m) - Traitement : déferrisation physico-chimique suivi d'une chloration au chlore gazeux - et de TOURS (origine : alluvions de La Loire) à hauteur de 20 %.

La gestion est assurée en affermage par VEOLIA.

Commune desservie

Le réseau de distribution concerne la commune de CHAMBRAY-LES-TOURS.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 24 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 322 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	10 °f	11,2 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	2,8 mg/L	7,2 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,017 µg/L Esa metolachlore	0,021 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 218
Fluor	1,5 mg/l	0,72 mg/L	0,75 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	23 µg/L	192 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,3 µg/L	1,0 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000283

FONDETTES (LUYNES)

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

L'eau distribuée provient de LUYNES : Forage au cénomanien "LES PINS" (profondeur -185 m)
- Traitement : déferrisation biologique et désinfection au chlore gazeux.
La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA.

Communes desservies

LUYNES et ST ETIENNE DE CHIGNY sauf "La Queue de Merluiche".

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2018, 18 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests Indicateurs de contamination fécale	94,1 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	22,3 °f	21,6 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 218. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	0,25 mg/L	0,25 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	6 µg/L	29 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 - Fax : 02 47 20 60 11
www.ars-centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000284

FONDETTES (FORAGE)

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

Les eaux distribuées proviennent du forage au cénomanien de la "BOURDONNIERE" (Profondeur-230 m) - Traitement : déferrisation physico-chimique et désinfection au chlore gazeux. 10% de l'eau provient du champ captant dans les alluvions de la Loire et le turonien de "L'ILE GODINEAU". La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA.

Commune desservie

Le réseau de distribution concerne la commune de FONDETTES : le plateau jusqu'à la mairie incluse.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2018, 20 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 322 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100% pour les germes tests 2 non-conformités pour les bactéries coliformes sur 18 analyses	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	20,2 °f	22,5 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	5,1 mg/L	14 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 218. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,2 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	11 µg/L	31 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037001019

FONDETTES (PUITS)

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

Les eaux distribuées proviennent de "L'ILE GODINEAU" : Champ captant de 4 forages dans les alluvions de la Loire et le turonien (profondeur -9 m) - Traitement : chloration à l'eau de javel. La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA.

Commune desservie

Le réseau de distribution concerne la partie basse de FONDETTES et le plateau à hauteur de 10% de l'eau distribuée.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 20 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 323 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	20,9 °f	24,2 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	8,8 mg/L	15 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,075 µg/L Esa métazachlore 0,094 µg/L Esa métolachlore	0,181 µg/L Esa métazachlore 0,125 µg/L Esa métolachlore	Nombre de molécules recherchées : 218. Nombre de molécules avec dépassement : 2. En moyenne, eau conforme en pesticides. 3 dépassements sur les 9 analyses effectuées.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,2 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	10 µg/L	63 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	1,9 µg/L	2,2 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	3,1 µg/L	6,1 µg/L	Eau conforme en sélénium
Carbone organique total (COT) Indicateur de la matière organique	2,0 mg/l	1,7 mg(C)	2,1 mg(C)	En moyenne, eau conforme en carbone organique total. 1 dépassement sur les 5 analyses effectuées

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau conforme pour tous les autres paramètres mesurés.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars-centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000810

JOUE LES TOURS

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

Les eaux distribuées proviennent de 1) Aux "2 Lions" à TOURS : forages au cénonanien St Sauveur F1 (-203m) et F2 (-219m), tous les 2 déferissés et mélangés à l'eau traitée de l'usine de Pont de Cher (clarification, ozonation, filtration sur charbon actif et chloration gazeuse) ; 2) Près du château d'eau : forages au cénonanien de « La Mignonne » F3 (-260m) et de « La Troue » F4 (-262m) - Traitement : déferisation et désinfection au chlore gazeux. Les eaux issues des 2 sites sont mélangées dans le château d'eau de 4000 m3 avant distribution. La gestion de l'eau est assurée par VEOLIA.

Commune desservie

Le réseau de distribution concerne la commune de JOUE-LES-TOURS.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 66 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 322 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100% pour les germes tests 1 non-conformité pour les bactéries coliformes sur 64 analyses	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	23,0 °f	34,2 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	8,0 mg/L	21,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticides prédominants	0,1 µg/l	0,199 µg/L Esa métaazachlore 0,095 µg/L Esa métolachlore	0,710 µg/L Esa métaazachlore 0,3 µg/L Esa métaazachlore	Eau non conforme en pesticides. Nombre de molécules recherchées : 218. Nombre de molécules avec dépassement : 4.
Fluor	1,5 mg/l	0,08 mg/L	0,33 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	37 µg/L	160 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium
Carbone organique total (COT)	2,0 mg/l	1,4 mg(C)	3,1 mg(C)	COT= indicateur de la matière organique 2 dépassements sur 12 analyses.

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. Eau non-conforme sur le paramètre pesticide. En moyenne, tous les autres paramètres mesurés respectent les normes. Les dépassements de norme observés en pesticides ne nécessitent pas de restriction de consommation de l'eau.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000399

METTRAY

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

Les eaux distribuées proviennent des forages au turonien des "BOURGETTERIES (profondeur -102 m) et de "GUINDREAU" (- 40 m) - Traitement : déferrisation biologique et désinfection au chlore gazeux.

La gestion est assurée par VEOLIA.

Commune desservie

Le réseau de distribution concerne la commune de METTRAY.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 11 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	36 °f	37 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 218. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,2 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	10 µg/L	72 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000461

NOTRE DAME D'OIE
(CHANCEAUX)**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

L'eau distribuée provient du forage au turonien de "LANGENNERIE" (profondeur- 40 m) à CHANCEAUX SUR CHOISILLE - Traitement : désinfection au chlore gazeux. La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne « Langennerie » à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE et CERELLES.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 14 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	30,6 °f	30,9 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	17 mg/L	21 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,039 µg/L Esa metolachlore	0,039 µg/L Esa metolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 218.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,2 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	34 µg/L	271 µg/L	En moyenne, eau conforme en fer - 1 dépassement sur les 13 analyses effectuées.
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	4,0 µg/L	4,0 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, eau de qualité physico-chimique conforme aux exigences réglementaires.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000460

NOTRE DAME D'OE

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

Les eaux distribuées proviennent du forage au turonien de "La GANOIRE" F1 (profondeur - 20 m) et du forage au cénonien "LA GANOIRE" F2 (- 244m) à NOTRE DAME D'OE - Traitement : l'eau du forage au cénonien est déferrière. Les eaux sont désinfectées au chlore gazeux et mélangées avant distribution. La gestion est assurée en affermage par VEOLIA.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de NOTRE-DAME-D'OE et CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE (sauf Langennerie).

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 21 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 328 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	36,8 °f	37,1 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	9,8 mg/L	18,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,045 µg/L Esa metolachlore	0,052 µg/L Esa metolachlore	Nombre de molécules recherchées : 218. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	0,65 mg/L	0,77 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	44 µg/L	89 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	2,9 µg/L	3,1 µg/L	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000630+ 037 951

ST CYR SUR LOIRE
TOURS NORD OUEST**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

Sur la commune de TOURS : champ captant de "L'Ile Simon" 3 puits à drains rayonnants dans les alluvions de La Loire (profondeur - 11m) - Traitement : déferrisation-démanganisation biologique et désinfection au bioxyde de chlore.

La gestion est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Communes desservies

ST CYR SUR LOIRE, LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE et TOURS NORD sauf le secteur délimité par les avenues Maginot et Gustave Eiffel et les rues des Bordiers et François Hardouin.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 78 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 328 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100% pour les germes tests 2 non-conformités pour les bactéries coliformes sur 74 analyses	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	12,3 °f	17,1 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	10,64 mg/L	16 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,102 µg/L Esa métolachlore 0,073 µg/L Esa métazachlore	0,15 µg/L Esa métolachlore 0,182 µg/L Esa métazachlore	En moyenne eau conforme en pesticides. Nombre de molécules recherchées : 218. Nombre de molécules avec dépassements : 2, Quatre dépassements sur les 10 analyses effectuées.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,2 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	12 µg/L	67 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	2,5 µg/L	3,2 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium
Carbone organique total (COT) Indicateur de la matière organique	2,0 mg/l	2,5 mg(C)	3,6 mg(C)	Eau non conforme en carbone organique total

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. Eau non-conforme pour le paramètre carbone organique total et les pesticides (Esa métolachlore =herbicide). En moyenne, tous les autres paramètres mesurés respectent les normes.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. :02 38 77 34 25 Fax :02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000746

ST PIERRE DES CORPS
(LOIRE)**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

L'eau a été fournie par le forage au cénomanien des "SABLONS" (profondeur : -162 m.)
- Traitement : déferrisation biologique, puis chloration gazeuse.
La gestion est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Commune desservie

Le réseau de distribution concerne la commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS entre la Loire, la rue des Ateliers et l'avenue de Stalingrad.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 18 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 328 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	30 °f	30,9 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 218. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,2 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	7 µg/L	27 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000747

ST PIERRE DES CORPS
(COLOMBIER)**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

Forage " LE COLOMBIER " (profondeur -172 m)
- Traitement : déferrisation biologique suivie d'une désinfection au chlore gazeux.
La gestion est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Commune desservie

Le réseau de distribution concerne la commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS au sud des voies ferrées + le secteur situé entre les voies et l'avenue de Stalingrad.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
Ainsi, en 2018, 11 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100% de conformité pour les germes tests 1 non-conformité pour les bactéries coliformes sur 11 analyses	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	30,0 °f	30,4 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 218. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,2 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	27 µg/L	105 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars-centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000774+037000776

ST AVERTIN et LARCAY

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

A SAINT AVERTIN, forage au cénomanien de "ROSNEY" (-225 m) et 3 captages de la "Prairie de Cangé" : forages au cénomanien de "L'ECHORCHEVEAU" (-160m) et des "GRAVIERS" (-160 m) + puits dans les alluvions du Cher dont l'eau est chlorée - Traitement eau du cénomanien : déferrisation physico-chimique, chloration gazeuse et mélange avec l'eau de TOURS (alluvions) dans la bache de ROSNEY. La gestion de l'eau est assurée par TOURS METROPOLE VDL pour St Avertin et la mairie de LARCAY pour la commune de Larçay

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de ST AVERTIN et LARCAY.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 24 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 299 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	23,7 °f	35,5 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	3,2 mg/L	7,6 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,10 µg/l	0,032 µg/l ESA métolachlore	0,1 µg/l ESA métolachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 243.
Fluor	1,5 mg/l	0,90 mg/L	1,38 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	27,9 µg/l	78,2 µg/l	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,18 µg/l	1,1 µg/l	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection <2,5µg/l	Inférieure au seuil de détection <2,5µg/l	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physicochimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars-centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000572

SAVONNIERES (DRUYE)

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

L'eau distribuée provient du forage au cénomanien de "L'AUDEVERDIERE" (profondeur -254 m)
- Traitement : déferrisation biologique et désinfection au chlore gazeux.
La gestion de l'eau est assurée par VEOLIA.

Commune desservie

Le réseau de distribution concerne la commune de DRUYE.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
Ainsi, en 2018, 10 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100% pour les germes tests 1 non-conformité pour les bactéries coliformes sur 9 analyses	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	26,5 °f	26,9 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 218.
Fluor	1,5 mg/l	0,74 mg/L	0,71 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	7 µg/L	12 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000577

SAVONNIERES

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

L'eau distribuée provient des puits de "CAVE GOUTTIERE" P2 (profondeur - 8m) et de "L'Ile aux Brions" P3 (-13m) dans les alluvions du Cher et turonien à VILLANDRY - Traitement : chloration à l'eau de javel. La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de SAVONNIERES et VILLANDRY.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 19 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100% de conformité pour les germes tests 1 non-conformité pour les spores de bactéries sulfito-réductrices sur 13 analyses	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	22,0 °f	28,1 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	12,8 mg/L	23,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,121 µg/L Esa métazachlore 0,1 µg/L Oxa métazachlore	0,570 µg/L Esa métazachlore 0,26 µg/L Oxa métazachlore	Eau non conforme en pesticides. Nombre de molécules recherchées : 218. Nombre de molécules avec dépassement : 5
Somme des pesticides	0,5 µg/l	0,310 µg/L	1,399 µg/L	1 dépassement sur 7 contrôles
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 0,2 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	16 µg/L	51 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium
Carbone organique total (COT)	2,0 mg/l	3,1 mg(C)	4,9 mg(C)	COT = indicateur de la matière organique. 1 résultat non conforme sur 2 analyses

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. Eau non-conforme sur les paramètres pesticides et carbone organique total. Tous les autres paramètres mesurés respectent les normes. Les dépassements de norme observés en pesticides ne nécessitent pas de restriction de consommation de l'eau.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire

Cité administrative Champ Girault

38 rue Edouard Vaillant - CS 94214

37042 TOURS CEDEX 1

Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11

www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000877

TOURS (VILLE)

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

Champs captant les alluvions de La Loire de "L'ILE AUCARD" (20 puits) et de "L'ILE AUX VACHES" (21 puits) - Traitement : Ozonation, filtration sur charbon actif et désinfection au chlore gazeux. La gestion de l'eau est assurée en régie par TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Communes desservies

TOURS Centre et Sud. A TOURS Nord le secteur délimité par les avenues Maginot et Gustave Eiffel et les rues des Bordiers et François Hardouin . A LA RICHE le secteur du « Plessis ».

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 182 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 243 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	98,3 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	11,4 °f	15 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	8,6 mg/L	20,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,052 µg/L ESA Métolachlore 0,032 µg/L OXA Métolachlore	0,131 µg/L ESA Métolachlore 0,124 µg/L OXA Métolachlore	En moyenne, eau conforme en pesticides. 1 dépassement sur les 18 analyses effectuées. Nombre de molécules recherchées : 243. Nombre de molécules avec dépassement : 2.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection (<0,2 mg/L)	Inférieure au seuil de détection (<0,2 mg/L)	Eau conforme en fluorures
Fer	200 µg/l	12 µg/L	179 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	2,9 µg/L	3,9 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection (< 2,5 µg/L)	Inférieure au seuil de détection (< 2,5 µg/L)	Eau conforme en sélénium
Carbone organique total (COT) Indicateur de la matière organique	2,0 mg/l	1,9 mg(C)	2,7 mg(C)	En moyenne, eau conforme pour le carbone organique total

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. En moyenne, tous les paramètres mesurés respectent les normes.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037000329

LA RICHE

**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. Compte tenu de la teneur en fluor comprise entre 0,5 et 1,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor n'est pas recommandé. La consommation de sel fluoré est déconseillée.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

L'eau distribuée provient du forage au cénomanien "LE GRAND CARROI OUEST" (profondeur-185 m) à LA RICHE - Traitement : déferrisation physico-chimique suivie d'une désinfection au chlore gazeux. La gestion de l'eau est assurée en affermage par VEOLIA EAU à LA RICHE et BERTHENAY ; en régie assistée à ST GENOUPH.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de BERTHENAY, SAINT-GENOUPH et LA RICHE.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 28 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 321 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	22,4 °f	23,1 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	Inférieure au seuil de détection de 3 mg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Nombre de molécules recherchées : 218. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	0,71 mg/L	0,79 mg/L	Eau moyennement fluorée
Fer	200 µg/l	31 µg/L	94 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 1 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection de 2,5 µg/L	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

2018

037001226

PARCAY
MESLAY(ROCHECORBON)**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



Quelle eau buvez-vous ?

**Ressources – origines de l'eau**

Les eaux distribuées proviennent du forage au cénomanien "FRASNES " (profondeur : -185 m) de PARCAY MESLAY - Traitement : déferrisation biologique, puis désinfection au chlore gazeux - et de TOURS (champ captant dans les alluvions de La Loire et le Turonien). Le mélange des eaux se fait dans un réservoir à PARCAY MESLAY. La gestion est assurée par VEOLIA EAU.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne les communes de ROCHECORBON et PARCAY-MESLAY.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

Ainsi, en 2018, 15 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 322 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.

Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	20,9 °f	25,2 °f	Eau calcaire
Nitrates	50 mg/l	4,3 mg/L	9,4 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,049 µg/L Esa metazachlore	0,077 µg/L Esa metazachlore	Eau conforme en pesticides Nombre de molécules recherchées : 218.
Fluor	1,5 mg/l	Inférieure au seuil de détection (<0,200mg/l)	Inférieure au seuil de détection (<0,200mg/l)	Eau conforme en fluorures
Fer	200 µg/l	14 µg/L	39 µg/L	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	0,8 µg/L	1,6 µg/L	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection (<2,5µg/l)	Inférieure au seuil de détection (<2,5µg/l)	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Indre-et-Loire
Cité administrative Champ Girault
38 rue Edouard Vaillant - CS 94214
37042 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 38 77 34 25 Fax : 02 47 20 60 11
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

ANNEXE 4 : FACTURES AU 1^{ER} JANVIER 2018 ET AU 1^{ER} JANVIER 2019

BARTHENAY										
Facture standard Base 120 m3										
Qd en m3	1 ^{er} janvier 2018		1 ^{er} janvier 2019		Qd en m3	1 ^{er} janvier 2018		1 ^{er} janvier 2019		
	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire		Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement										
Abonnement (part délégataire)							26,5	26,99	1,85%	
Abonnement (part communale)							45,73	22	-51,89%	
Consommation										
Consommation (part délégataire)					120	0,826	75,12	6,837	76,44	1,76%
Consommation (part communale)					120	0,2076	24,91	4,406	48,72	95,57%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)					120	0,008	0,96	0,008	0,96	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Consommation										
Redevance assainissement (Part Métropole)					120	1,15	138	1,18	141,6	2,61%
ORGANISMES PUBLICS										
Redevances										
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)					120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)					120	0,18	21,6	0,15	18	-16,67%
MONTANT € HT							362,31		362,31	0,52%
MONTANT € TTC							389,42		389,42	0,51%

CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE										
Facture standard Base 120 m3										
Qd en m3	1 ^{er} janvier 2018		1 ^{er} janvier 2019		Qd en m3	1 ^{er} janvier 2018		1 ^{er} janvier 2019		
	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire		Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement										
Abonnement (part délégataire)							32,92	33,85	2,83%	
Abonnement (part collectivité)							13,5	13,5	0,00%	
Consommation										
Consommation (part délégataire)					120	0,827	99,24	8,85	102	2,78%
Consommation (part collectivité)					120	0,1425	17,1	0,1425	17,1	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)					120	0,043	5,16	0,043	5,16	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Consommation										
Redevance assainissement (Part Métropole)					120	1,15	138	1,18	141,6	2,61%
ORGANISMES PUBLICS										
Redevances										
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)					120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)					120	0,18	21,6	0,15	18	-16,67%
MONTANT € HT							355,12		350,81	1,04%
MONTANT € TTC							381,73		385,73	1,02%

BALLAN-MIRE										
Facture standard Base 120 m3										
Qd en m3	1 ^{er} janvier 2018		1 ^{er} janvier 2019		Qd en m3	1 ^{er} janvier 2018		1 ^{er} janvier 2019		
	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire		Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement							19,18	19,57	2,03%	
Abonnement (part délégataire)							11,33	11,33	0,00%	
Abonnement (part communale)										
Consommation										
Consommation (part délégataire)					120	0,2881	34,572	0,2939	35,268	2,01%
Consommation (part communale)					120	0,442	53,04	0,442	53,04	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)					120	0,051	6,12	0,051	6,12	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Consommation										
Redevance assainissement (Part Métropole)					120	1,15	138	1,18	141,6	2,61%
ORGANISMES PUBLICS										
Redevances										
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)					120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)					120	0,18	21,6	0,15	18	-16,67%
MONTANT € HT							311,44		285,18	0,44%
MONTANT € TTC							335,75		312,27	0,43%

CHAMBRAY-LES-TOURS										
Facture standard Base 120 m3										
Qd en m3	1 ^{er} janvier 2018		1 ^{er} janvier 2019		Qd en m3	1 ^{er} janvier 2018		1 ^{er} janvier 2019		
	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire		Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	
DISTRIBUTION DE L'EAU										
Abonnement							11,49	11,5	0,09%	
Abonnement (part collectivité)							0	0		
Abonnement (part communale)										
Consommation										
Consommation (part délégataire)					120	0,4371	52,452	0,4475	53,7	2,38%
Consommation (part collectivité)					120	0,2485	29,82	0,2485	29,82	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)					120	0,058	6,96	0,058	6,96	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES										
Consommation										
Redevance assainissement (Part Métropole)					120	1,15	138	1,18	141,6	2,61%
ORGANISMES PUBLICS										
Redevances										
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)					120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)					120	0,18	21,6	0,15	18	-16,67%
MONTANT € HT							287,92		285,18	0,44%
MONTANT € TTC							310,94		312,27	0,43%

FONDETTES									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation			
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
		34		34,21		34,21	0,62%		
		13,59		13,59		13,59	0,00%		
Consommation									
		80,40	0,669	80,28			-0,15%		
		29,48	0,2457	29,48			0,00%		
		6,12	0,031	3,72					
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
		138	1,15	141,6			2,61%		
Redevance assainissement (Part Métropole)									
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
		27,6	0,23	27,6			0,00%		
		21,6	0,15	18			-16,67%		
MONTANT € HT									
MONTANT € TTC									

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation			
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
abonnement									
		27		27		27	0,00%		
prime fixe									
		1		120	1	120	0,00%		
consommation									
120									
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
		120	1,15	138	1,18	141,6	2,61%		
Redevance assainissement (Part Métropole)									
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
		120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%		
		120	0,18	21,6	0,15	18	-16,67%		
		120	0,050	6,00	0,050	6,00	0,00%		
		120	0,0070	0,84	0,0070	0,84	0,00%		
MONTANT € HT									
MONTANT € TTC									

DRUYE									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation			
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
		78,14		79,9		79,9	2,25%		
		23,3		23,3		23,3	0,00%		
Consommation									
		118,90	1,0138	121,66			2,32%		
		35,04	0,292	35,04			0,00%		
		5,28	0,056	6,72			27,27%		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
		138	1,15	141,6			2,61%		
Redevance assainissement (Part Métropole)									
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
		27,6	0,23	27,6			0,00%		
		21,6	0,15	18			-16,67%		
MONTANT € HT									
MONTANT € TTC									

JOYE-L'ES-TOURS									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation			
Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
		42,10		42,67		42,67	1,35%		
		0		0		0			
Consommation									
		82,14	0,6943	83,316			1,43%		
		17,60	0,1467	17,60			0,00%		
		6,72	0,056	6,72			0,00%		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
		138	1,15	141,6			2,61%		
Redevance assainissement (Part Métropole)									
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
		120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%		
		120	0,18	21,6	0,15	18	-16,67%		
MONTANT € HT									
MONTANT € TTC									

LUVÈNES						
Facture standard Base 120 m3						
Qté en m3	1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation %	
	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement		34		34,21	0,62%	
Abonnement (part délégataire)		13,59		13,59	0,00%	
Abonnement (part collectivité)						
Consommation						
Consommation (part délégataire)	120	0,67	0,669	80,28	-0,15%	
Consommation (part collectivité)	120	0,2457	0,2457	29,484	0,00%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,051	0,031	3,72		
0,051						
Consommation						
Redevance assainissement (Part Métropole)	120	1,15	1,18	141,6	2,61%	
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)	120	0,23	0,23	27,6	0,00%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,18	0,15	18	-16,67%	
MONTANT € HT						
MONTANT € TTC						

NOTRE-DAME-D'YVE							
Facture standard Base 120 m3			1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation
Qté en m3		prix unitaire	Montant € HT		Prix unitaire	Montant € HT	%
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
	Abonnement (part délégataire)		32,92			33,85	2,83%
	Abonnement (part collectivité)		13,5			13,5	0,00%
Consommation							
120	Consommation (part délégataire)	0,827	99,24		0,85	102	2,78%
120	Consommation (part collectivité)	0,1425	17,1		0,1425	17,1	0,00%
120	Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	0,043	5,16		0,043	5,16	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Consommation							
120	Redevance assainissement (Part Métropole)	1,15	138		1,18	141,6	2,61%
ORGANISMES PUBLICS							
Redevances							
120	Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	0,23	27,6		0,23	27,6	0,00%
120	Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	0,18	21,6		0,15	18	-16,67%
MONTANT € HT							
				355,12			1,04%
MONTANT € TTC				394,73			1,02%

LA RICHE						
		1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation
Qté en m3		prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3						
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement			31,23		31,77	1,73%
Abonnement (part délégataire)			0		0	
Abonnement (part collectivité)						
Consommation						
Consommation (part délégataire)	120	0,5901	70,812	0,6003	72,036	1,73%
Consommation (part collectivité)	120	0,055	6,6	0,055	6,6	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)	120	0,043	5,16	0,043	5,16	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part Métropole)	120	1,15	138	1,18	141,6	2,61%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)	120	0,18	21,6	0,15	18	-16,67%
MONTANT € HT						
MONTANT € TTC						

METTRAY						
		1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation
	Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3						
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
			27,72		32	15,44%
			17,85		17,85	0,00%
Abonnement (part délégataire)						
Abonnement (part collectivité)						
Consommation						
	120	0,5378	64,54	0,55	66,00	2,27%
	120	0,38	45,6	0,38	45,6	0,00%
	120	0,048	5,76	0,048	5,76	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
	120	1,15	138	1,18	141,6	2,61%
Redevance assainissement (Part Métropole)						
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
	120	0,18	21,6	0,15	18	-16,67%
Modérisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)						
MONTANT € HT			348,67		354,41	1,65%
MONTANT € TTC			275,02		279,09	1,43%

PARCAY-ME-SLAY									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018			1er janvier 2019			Variation %	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	Montant € TTC		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement				37,83		38,43		2,13%	
Abonnement (part délégataire)				14,47		14,47		0,00%	
Abonnement (part collectivité)									
Consommation									
Consommation (part délégataire)		120	0,7176	86,11	0,7374	88,49		2,76%	
Consommation (part collectivité)		120	0,2815	33,78	0,2815	33,78		0,00%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)		120	0,078	9,36	0,078	9,36		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation		120							
Consommation (part délégataire)		120	1,15	138	1,18	141,6		2,61%	
Redevance assainissement (Part Métropole)		120							
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances		120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,18	21,6	0,15	18		-16,67%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120							
MONTANT € HT				368,55		371,73		0,86%	
MONTANT € TTC				396,00		399,36		0,85%	

PARCAY-ME-SLAY									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018			1er janvier 2019			Variation %	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	Montant € TTC		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement				37,83		38,43		2,13%	
Abonnement (part délégataire)				14,47		14,47		0,00%	
Abonnement (part collectivité)									
Consommation									
Consommation (part délégataire)		120	0,7176	86,11	0,7374	88,49		2,76%	
Consommation (part collectivité)		120	0,2815	33,78	0,2815	33,78		0,00%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)		120	0,078	9,36	0,078	9,36		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation		120							
Consommation (part délégataire)		120	1,15	138	1,18	141,6		2,61%	
Redevance assainissement (Part Métropole)		120							
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances		120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,18	21,6	0,15	18		-16,67%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120	0,05	6	0,050	6,0		0,00%	
Prélèvement (Ag. de l'Eau)		120	0,007	0,84	0,007	0,84		0,00%	
Soutien d'élagage		120							
MONTANT € HT				341,04		341,04		0,00%	
MONTANT € TTC				366,98		366,98		0,00%	

PARCAY-ME-SLAY									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018			1er janvier 2019			Variation %	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	Montant € TTC		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
abonnement prime fixe			27	27	27	27		0,00%	
consommation		120	1	120	1	120		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation		120							
Redevance assainissement (Part Métropole)		120	1,15	138	1,18	141,6		2,61%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances		120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,18	21,6	0,15	18		-16,67%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120	0,05	6	0,050	6,0		0,00%	
Prélèvement (Ag. de l'Eau)		120	0,007	0,84	0,007	0,84		0,00%	
Soutien d'élagage		120							
MONTANT € HT				341,04		341,04		0,00%	
MONTANT € TTC				366,98		366,98		0,00%	

ROCHECORBON									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018			1er janvier 2019			Variation %	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	Montant € TTC		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement				37,83		38,43		2,13%	
Abonnement (part délégataire)				14,47		14,47		0,00%	
Abonnement (part collectivité)									
Consommation									
Consommation (part délégataire)		120	0,7176	86,112	0,7374	88,488		2,76%	
Consommation (part collectivité)		120	0,2815	33,78	0,2815	33,78		0,00%	
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)		120	0,078	9,36	0,078	9,36		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation		120							
Consommation (part délégataire)		120	1,15	138	1,18	141,6		2,61%	
Redevance assainissement (Part Métropole)		120							
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances		120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,18	21,6	0,15	18		-16,67%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120	0,05	6	0,05	6		0,00%	
Prélèvement (Ag. de l'Eau)		120	0,007	0,84	0,007	0,84		0,00%	
Soutien d'élagage		120							
MONTANT € HT				368,55		371,73		0,86%	
MONTANT € TTC				396,00		399,36		0,85%	

SAINT-AVERTIN									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018			1er janvier 2019			Variation %	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	Montant € TTC		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
abonnement prime fixe			27	27	27	27		0,00%	
consommation		120	1	120	1	120		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation		120							
Redevance assainissement (Part Métropole)		120	1,15	138	1,18	141,6		2,61%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances		120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,18	21,6	0,15	18		-16,67%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120	0,05	6	0,050	6,0		0,00%	
Prélèvement (Ag. de l'Eau)		120	0,007	0,84	0,007	0,84		0,00%	
Soutien d'élagage		120							
MONTANT € HT				341,04		341,04		0,00%	
MONTANT € TTC				366,98		366,98		0,00%	

SAINT-CYR-SUR-LOIRE									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018			1er janvier 2019			Variation %	
		Qté en m3	prix unitaire	Montant € HT	prix unitaire	Montant € HT	Montant € TTC		
DISTRIBUTION DE L'EAU									
abonnement prime fixe			27	27	27	27		0,00%	
consommation		120	1,00	120	1,00	120		0,00%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation		120							
Redevance assainissement (Part Métropole)		120	1,15	138	1,18	141,6		2,61%	
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances		120	0,23	27,6	0,23	27,6		0,00%	
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)		120	0,18	21,6	0,15	18		-16,67%	
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)		120	0,05	6	0,05	6		0,00%	
Prélèvement (Ag. de l'Eau)		120	0,007	0,84	0,007	0,84		0,00%	
Soutien d'élagage		120							
MONTANT € HT				341,04		341,04		0,00%	
MONTANT € TTC				366,98		366,98		0,00%	

SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation			
		Châ	en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement					34		34,21		0,62%
Abonnement (part délégataire)					13,59		13,59		0,00%
Abonnement (part collectivité)									
Consommation									
Consommation (part délégataire)					80,4		80,28		-0,15%
Consommation (part collectivité)					29,484		29,484		0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)					6,12		6,031		3,72
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part Métropole)					1,15		1,18		2,61%
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)					27,6		27,6		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)					21,6		18		-16,67%
MONTANT € HT					350,79		348,48		-0,66%
MONTANT € TTC					377,27		374,83		-0,65%

SAINT-PIERRE-DE-S-CORPS									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation			
		Châ	en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement					27		27		0,00%
Consommation 1ère tranche					24		24		0,00%
Consommation 2ème tranche					96		96		0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'Eau)					6		6		0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part Métropole)					1,15		1,18		2,61%
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)					27,6		27,6		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)					21,6		18		-16,67%
MONTANT € HT					340,20		340,20		0,00%
MONTANT € TTC					366,09		366,09		0,00%

SAINT-RADEGONDE/SAINT-SYMPHORIEN									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation			
		Châ	en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU									
abonnement prime fixe					27		27		0,00%
consommation					1		1		0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part Métropole)					1,15		1,18		2,61%
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)					27,6		27,6		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)					21,6		18		-16,67%
Prélèvement (Ag. de l'Eau)					6,0		6,0		0,00%
Sodium d'épilage					0,840		0,840		0,00%
MONTANT € HT					341,04		341,04		0,00%
MONTANT € TTC					366,98		366,98		0,00%

SAINT-GENOUPH									
Facture standard Base 120 m3		1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation			
		Châ	en m3	prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT		%
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement									
Abonnement (part collectivité)					64,49		44		-31,77%
Consommation									
Consommation (part collectivité)					84,17		104,40		24,03%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Consommation									
Redevance assainissement (Part Métropole)					1,15		1,18		2,61%
ORGANISMES PUBLICS									
Redevances									
Lutte contre la pollution (Ag. de l'Eau)					27,6		27,6		0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'Eau)					21,6		18		-16,67%
MONTANT € HT					335,86		335,60		-0,08%
MONTANT € TTC					361,51		361,24		-0,07%

TOURS						
Châ en m3	1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation	
	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3						
DISTRIBUTION DE L'EAU						
abonnement						
prime fixe			27		27	0,00%
consommation tranche 1	120	1	120	1	120	0,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part Métropole)	120	1,15	138	1,18	141,6	2,61%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'eau)	120	0,18	21,6	0,15	18	-16,67%
Prélèvement (Ag. de l'eau)	120	0,050	6	0,050	6	0,00%
Soutien d'élagage	120	0,0070	0,84	0,0070	0,84	0,00%
MONTANT € HT			341,04		341,04	0,00%
MONTANT € TTC			366,98		366,98	0,00%

SAVONNIERES						
Châ en m3	1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation	
	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3						
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part délégataire)	78,14		79,9		79,9	2,25%
Abonnement (part syndicale)	23,3		23,3		23,3	0,00%
Consommation						
Consommation (part distributeur)	118,90	0,9908	121,66	1,0138	121,66	2,32%
Consommation (part communale)	35,04	0,292	35,04	0,292	35,04	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'eau)	5,28	0,044	6,72	0,056	6,72	27,27%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part Métropole)	120	1,15	138	1,18	141,6	2,61%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'eau)	120	0,18	21,6	0,15	18	-16,67%
MONTANT € HT	447,86		453,82		453,82	1,33%
MONTANT € TTC	479,67		485,96		485,96	1,31%

VILLANDRY						
Châ en m3	1er janvier 2018		1er janvier 2019		Variation	
	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	Prix unitaire	Montant € HT	%
Facture standard Base 120 m3						
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
Abonnement (part délégataire)	78,14		79,9		79,9	2,25%
Abonnement (part syndicale)	23,3		23,3		23,3	0,00%
Consommation						
Consommation (part délégataire)	118,896	0,9908	121,656	1,0138	121,656	2,32%
Consommation (part syndicale)	35,04	0,292	35,04	0,292	35,04	0,00%
Préservation ressources en eau (Ag. de l'eau)	5,28	0,044	6,72	0,056	6,72	27,27%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Consommation						
Redevance assainissement (Part Métropole)	120	1,15	138	1,18	141,6	2,61%
ORGANISMES PUBLICS						
Redevances						
Lutte contre la pollution (Ag. de l'eau)	120	0,23	27,6	0,23	27,6	0,00%
Modernisation réseaux de collecte (Ag. de l'eau)	120	0,18	21,6	0,15	18	-16,67%
MONTANT € HT	447,86		453,82		453,82	1,33%
MONTANT € TTC	479,67		485,96		485,96	1,31%

ANNEXE 5 : DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TARIFS - EAU POTABLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-243700754-20181217-C_18_12_17_034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018

Date de publication / notification : 24/12/2018

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2018

Convocations adressées le mardi 11 décembre 2018

Nombre de délégués titulaires présents : 522

Nombre de délégués votants : 544

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Phillipe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS,, Nadine NOWAK, Michèle LAUNAY, DIDIER VALLEE, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Vincent TISON, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florent DRABIK, Françoise DESROUSSEAU, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Serge BABARY, Jacques CHEVTCHENKO, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS, Cécile JONATHAN.

Titulaires absents excusés :

Martine GARRIGUE a donné pouvoir à Bernard PLAT, Sophie AUCONIE a donné pouvoir à Christophe BOUCHET.
Christian AVENET

Désignation de Barbara DARNET MALAQUIN, Conseillère Métropolitaine en qualité de Secrétaire de séance.

17 DECEMBRE 2018

C_18_12_17_034- EAU - ASSAINISSEMENT - FIXATION DES TARIFS DE L'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA METROPOLE POUR 2019

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

L'objet de la présente délibération est de fixer les tarifs du service public de l'eau potable sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire qui seront applicables sur l'exercice 2019.

Il est fait rappel des principes suivants :

I Production et distribution de l'eau potable :**1. Territoires en régie (Communes de Saint-Pierre-des-Corps, Saint Cyr- sur- Loire, La Membrolle sur Choisisse, Tours, Saint-Avertin, Saint-Genouph)**

Le système de tarification de la fourniture de l'eau comprend :

- une prime fixe, fonction du diamètre du compteur, facturée semestriellement et constituant une participation d'une part à l'entretien des ouvrages de production et de distribution et d'autre part aux frais de gestion des relèves notamment la fourniture du compteur
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau.

2. Territoires en délégation de service public

Le système de tarification binôme comprend une prime fixe, constituant un droit d'accès au réseau d'eau, et une partie proportionnelle à la consommation d'eau, présentant, suivant les secteurs, une dégressivité.

L'application de ces tarifs, aux consommations d'eau fournie au point d'installation par l'intermédiaire du branchement et du compteur, constitue les recettes du budget annexe de l'eau potable.

A ces tarifs viennent s'ajouter les tarifs dont le produit rémunère l'entreprise délégataire chargée d'assurer l'exploitation du service et dont l'évolution est fixée dans le contrat de délégation.

3. Redevance prélèvement :

Cet article de la facture d'eau correspond à une contre-valeur déterminée par le service de l'eau potable en fonction du montant versé annuellement à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, établi à partir du volume d'eau brute prélevé au milieu naturel. Le taux de la redevance prélèvement s'applique au volume d'eau consommé.

4. Redevance soutien d'étiage

Cet article de la facture d'eau correspond à une contre-valeur déterminée par le service de l'eau potable en fonction du montant versé annuellement à l'Etablissement Public Loire, établi à partir du plus grand volume d'eau brute prélevé au milieu naturel au cours des trois années précédentes. Le taux de la redevance prélèvement s'applique au volume d'eau consommé.

II. Redevances organismes publics d'état :

- Redevance pour pollution domestique : pas de dégressivité ni de prorata temporis. Tarif fixé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sous un plafond de 0,50 Euros le m3.

Les tarifs mentionnés aux paragraphes 1 et 2 sont détaillés en annexe 1.

III. Accès au service :

L'annexe 2 de la présente délibération présente le tarif des droits d'accès au service de fourniture de l'eau potable, à la mensualisation des factures ou d'un arrêt de compte, suivant les règlements de service en vigueur.

IV. Prestations de service :

L'annexe 2 de la présente délibération présente :

- 1) le tarif du déplacement d'un agent du service de l'eau potable, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants :
 - fermeture et réouverture immédiate du branchement
 - fermeture du branchement sans dépose du compteur
 - ouverture du branchement sans pose du compteur
 - contrôle des ouvrages de prélèvement, de récupération d'eau de pluie et des installations privatives de distribution d'eau potable.
 Une double prestation de service est facturée pour la réouverture de branchement fermé pour défaut de paiement.
- 2) le tarif du déplacement d'un agent du service de l'eau potable sur rendez-vous pour :
 - fermeture du branchement, relève d'index avec dépose du compteur
 - ouverture du branchement, relève d'index avec pose compteur
- 3) le tarif du déplacement d'un agent du service de l'eau potable pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans dépose du compteur.

V. Contrôle COFRAC des compteurs :

Sur les territoires des collectivités gérées en régie, tout abonné a la possibilité de demander le contrôle des qualités métrologiques du compteur.

L'appareil incriminé est envoyé par le service de l'eau potable chez un prestataire accrédité pour y subir les vérifications prévues par la réglementation en vigueur. Si le compteur ne répond pas aux prescriptions réglementaires en défaveur de l'abonné, les frais de vérification sont supportés par le service de l'eau potable, si le compteur répond aux prescriptions réglementaires, l'ensemble des frais de contrôle sont à la charge de l'abonné.

Sur les territoires des collectivités gérées par le biais d'une Délégation de Service Public (DSP), c'est le délégataire qui gère le sujet.

VI. Bordereau des prix des travaux en régie :

Ce document liste la nature et le coût des travaux réalisés par le personnel du service de l'eau potable ou des entreprises désignées par Tours Métropole Val de Loire notamment pour l'établissement des branchements d'eau potable, la pose et la dépose des compteurs, ou pour le compte d'autres services de Tours Métropole Val de Loire ou d'autres collectivités dans le cadre de conventions. Il a fait l'objet d'une présentation en séance du conseil d'exploitation du 23 Octobre 2018 et est présenté en séance du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2018.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 03 décembre 2018,

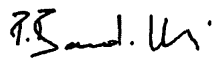
- **FIXE** l'ensemble des tarifs de l'eau potable pour 2019 ainsi présentés dans la délibération

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

4 abstentions : Mme JONATHAN, MM. TISON, LEBOT, DENIS

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**



Frédéric BAUDIN-CULLIERE

TARIFS EAU POTABLE

HORS TAXES APPLICABLES DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

ANNEXE 1

Production et distribution de l'eau potable

037-243700754-20181217-C 18 12 17 034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 24/12/2018

Date de publication / notification : 24/12/2018

Territoires en délégation de service public			
TERRITOIRE DES COMMUNES DE :	TRANCHES DE CONSOMMATION ANNUELLE :	PARTIE PROPORTIONNELLE	PARTIE FIXE ANNUELLE
BALLAN MIRE	de 0 à 120 m ³	0,4420	11,33
	au-delà de 121 m ³	0,4990	11,33
	de 0 à 100 m ³	0,1400	0,00
	de 101 à 300 m ³	0,1800	0,00
	au-delà de 301 m ³	0,2200	0,00
HOUË LES TOURS	vente d'eau en gros extérieur / secours hors mètre	0,2000	0,00
	tous abonnés	0,4060	22,00
	tous abonnés	0,0550	0,00
	tous abonnés	0,2485	0,00
	tous abonnés	0,3800	17,85
FONDETTE	tous abonnés	0,2457	13,59
	tous abonnés	0,2457	13,59
	tous abonnés	0,2457	13,59
	tous abonnés	0,2920	23,30
	tous abonnés	0,2920	23,30
VILLANDRY	tous abonnés	0,2920	23,30
	tous abonnés	0,2920	23,30
	tous abonnés	0,1425	13,50
	tous abonnés	0,1425	13,50
	tous abonnés	0,2815	14,47
ROCHÉCORBON	tous abonnés	0,2815	14,47

Les gros consommateurs correspondant à des immeubles collectifs d'habitation non individualisés, les tranches doivent être recalculées et être ramenées au nombre de logements afin que les usagers individuels bénéficient des mêmes conditions / tranches de facturation.

Territoires en régie							
TERRITOIRE DES COMMUNES DE :	LA MEMBROLLE	SAINT AVERTIN	SAINT CYR SUR LOIRE	SAINT PIERRE DES CORPS	TOURS	SAINT GENOUPH	
PARTIE PROPORTIONNELLE	TRANCHES DE CONSOMMATION ANNUELLE :						
	de 0 à 40 m ³	1,000	1,000	1,000	0,600	1,000	0,870
	de 40 m ³ à 120 m ³	1,000	1,000	1,000	1,200	1,000	0,870
	de 120 à 6 000 m ³ / an	1,000	1,000	1,000	1,320	1,000	0,870
	de 6 001 à 24 000 m ³	1,000	1,000	1,000	1,320	0,980	0,870
	de 24 001 à 48 000 m ³	1,000	1,000	1,000	1,320	0,950	0,870
REDEVANCE PRELEVEMENT	au-delà de 48 000 m ³	1,000	1,000	1,000	1,320	0,920	0,870
		0,050	0,050	0,050	0,050	0,050	-
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE		0,007	0,007	0,007	-	0,007	-

PRIME FIXE SEMESTRIELLE	DIAMETRE DU COMPTEUR						
	Ø 12 et 15 mm	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	22,00
	Ø 20 et 25 mm	13,50	13,50	13,50	13,50	13,50	22,00
	Ø 30 et 35 mm	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	22,00
	Ø 40 mm	43,00	43,00	43,00	43,00	43,00	43,00
	Ø 50 mm	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
	Ø 60 et 65 mm	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	Ø 80 mm	160,00	160,00	160,00	160,00	160,00	160,00
	Ø 100 mm	220,00	220,00	220,00	220,00	220,00	220,00
	Ø 150 mm	310,00	310,00	310,00	310,00	310,00	310,00
	Ø 200 mm	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00
	Ø 40 x 15 mm et Ø 40 x 20 mm	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00	80,00
	Ø 50 x 15 mm	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	Ø 60 x 15 et 60 x 20 mm	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00	120,00
	Ø 80 x 15 et 80 x 20 mm	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00
	Ø 100 x 20 mm et Ø 100 x 25 mm	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00	240,00
	Ø 150 x 40 mm	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00	360,00
	Ø 150 x 30 mm	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00

		Type	Part proportionnelle	Part Fixe
VENTE D'EAU EN GROS AUX COMMUNES LIMITROPHES	Larcay	Permanent	0,50	400
	SAEP Semblancay (Cereilles)	Permanent	0,1425	13,5
	SAEP Semblancay (Semblancay)	Secours	Existence donnée à titre indicatif : tarifs seront discutés en 2019 après audit des conventions existantes (qui par défaut demeurent valides).	
	Ville aux Dames	Secours		
	Evres	Secours		
	Monts	Secours		
	Montbazou / Veigné	Secours		
	Routier	Secours		
	Ambillou / Pernay	Secours		

Version du 20.11.2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-243700754-20181217-C_18_12_17_034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018

Date de publication / notification : 24/12/2018

TARIFS EAU POTABLE
HORS TAXES APPLICABLES DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

ANNEXE 2

Prestations de service et frais d'accès au service	
Número de prix	Description
1	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pendant les heures de service, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants : • fermeture et réouverture immédiate du branchement, • fermeture du branchement sans pose du compteur, • ouverture du branchement sans pose du compteur, • contrôle des ouvrages de prélèvement, de récupération d'eau de pluie et des installations primitives de distribution d'eau potable.
2	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable hors des heures de service, notamment lorsque l'accès au compteur n'a pas été rendu possible par l'abonné ou dans les cas suivants : • ouverture du branchement sans pose du compteur, • fermeture du branchement sans pose du compteur,
3	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable sur rendez-vous pour : • fermeture du branchement, relève d'index avec pose du compteur, • ouverture du branchement, relève d'index avec pose compteur.
4	Déplacement d'un agent du service de l'eau potable pour la relève d'un index de compteur, demandée par l'abonné, sans pose du compteur.
5	Frais d'accès au service (nouveau client) - Tous abonnés
6	Frais fermeture ou réouverture de l'alimentation en eau - Tous abonnés
7	Frais d'arrêt de compte, avec ou sans déplacement d'un agent

Numéro de prix							
TERRITOIRE DES COMMUNES DE :	1	2	3	4	5	6	7
BALLAN MIRE							
BERTHENAY							
CHANCEAUX SUR CHOISILLE							
CHAMBRAY LES TOURS							
OLUVE							
FONDETTES							
LOUE LES TOURS							
LA RICHE							
LUYRES							
METTRAY							
NOTRE DAME D'OE							
PARCAY MESLAY							
ROCHECORBON							
SAINT AVERTIN	16,7		62				
SAINT CYR SUR LOIRE (Le compte Tours Nord-est SE de Saint Cyr sur Loire et Le Montmartre sur Orléans)	16						
SAINT ETIENNE DE CHIGNY							
SAINT GENOUPI	43,34				43		
SAINT PIERRE DES CORPS	43,34						
SAVONNIERES							
TOURS (hors périmètre de l'ex-SE de Saint Cyr sur Loire)	36,42	82,92	36,42	17,77			
VILLANDRY							

Contrôle COFRAC deux points		
Par compteur tout compris		
DIAMETRE DU COMPTEUR	Territoires en délégation de services publics	Territoires en régie
15 mm	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP	410,00
20 mm	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP	410,00
25, 30, 35 mm	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP	520,00
40 mm	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP	530,00
50 mm	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP	750,00
50 ou 65 mm	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP	750,00
60 mm	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP	770,00
100 mm	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP	880,00
150 mm	prix contractuels révisés suivant les termes du contrat de DSP	880,00



Accusé de réception - ministère de l'intérieur

037-243700754-20181217-C 18 12 17 032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018

Date de publication / notification : 24/12/2018

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2018

Convocations adressées le mardi 11 décembre 2018

Nombre de délégués titulaires présents : 522

Nombre de délégués votants : 544

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Phillipe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS,, Nadine NOWAK, Michèle LAUNAY, DIDIER VALLEE, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Vincent TISON, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florent DRABIK, Françoise DESROUSSEAUX, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Serge BABARY, Jacques CHEVTCHENKO, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS, Cécile JONATHAN.

Titulaires absents excusés :

Martine GARRIGUE a donné pouvoir à Bernard PLAT, Sophie AUCONIE a donné pouvoir à Christophe BOUCHET.
Christian AVENET

Désignation de Barbara DARNET MALAQUIN, Conseillère Métropolitaine en qualité de Secrétaire de séance.

17 DECEMBRE 2018C_18_12_17_032- EAU - ASSAINISSEMENT - FIXATION DES TARIFS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2019

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de la fixation des tarifs de redevance d'assainissement, le Conseil communautaire a adopté, dans sa séance du 20 décembre 2001, un mode de calcul permettant de réduire progressivement les variations de tarifs appliqués par les communes de l'agglomération. Ces modalités de calcul ont permis d'atteindre en 2007 un tarif unique de 1,15 euros du m³ sur l'ensemble du territoire de Tour(s)plus devenu Tours Métropole Val de Loire.

L'agence de l'eau Loire Bretagne a porté tout récemment à la connaissance de Tours Métropole Val de Loire une baisse des subventions mais également une baisse de la taxe « modernisation des réseaux de collecte ». Tout abonné raccordé au réseau d'assainissement collectif se voyait prélever cette taxe de 0,18 €/m³ sur le volume assujéti. Cette taxe sera portée à 0,15 €/m³ à partir du 1er janvier 2019. Cependant, dans l'objectif de compenser les baisses de subventions à venir dont bénéficiait la Métropole et faire face aux évolutions (réglementaires et technologiques) engendrant potentiellement des coûts supplémentaires, il est proposé de compenser la baisse des taxes par une augmentation de 0,03 €/HT/m³ sur la part métropolitaine portant ainsi le tarif à 1,18 €/HT/m³ sur l'ensemble du territoire. Cette augmentation hors taxes est donc neutre pour l'utilisateur toutes taxes comprises.

Par conséquent, les tarifs de la redevance 2019, sont, pour la part versée à la Métropole, les suivants :

Communes	Tarifs 2018 (Euros)	Tarifs 2019 (Euros)
Ballan-Miré	1,1500	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (hors Langennerie)	1,1500	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (secteur Langennerie)	1,1500	1,1800
Berthenay	1,1500	1,1800
Chambray-lès-Tours	1,1500	1,1800
Druye	1,1500	1,1800
Fondettes	1,1500	1,1800
Joué-lès-Tours	1,1500	1,1800
La Membrolle-sur-Choisille	1,1500	1,1800
La Riche	1,1500	1,1800
Luynes	1,1500	1,1800
Mettray	1,1500	1,1800
Notre-Dame-d'Oé	1,1500	1,1800
Parçay-Meslay	1,1500	1,1800
Rochecorbon	1,1500	1,1800
Saint-Avertin	1,1500	1,1800
Saint-Cyr-sur-Loire	1,1500	1,1800
Saint-Etienne-de-Chigny	1,1500	1,1800
Saint-Genouph	1,1500	1,1800
Saint-Pierre-des-Corps	1,1500	1,1800
Savonnières	1,1500	1,1800
Tours	1,1500	1,1800
Villandry	1,1500	1,1800

A titre indicatif, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte n'est payée que par les abonnés raccordés au réseau de collecte des eaux usées et son assiette est identique à celle de la redevance assainissement. Son tarif est fixé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sous un plafond de 0,30 Euros le m³.

Les montants perçus au titre de ces redevances sont intégralement reversés à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui les redistribue sous forme d'aides financières aux différents acteurs de l'eau, pour des opérations de préservation de la ressource en qualité et en quantité.

2 – Redevance Assainissement : coefficients de dégressivité

Par délibération en date du 20 décembre 2001, le Conseil communautaire a adopté un barème de dégressivité de redevance qui prévoit une minoration en six tranches des consommations d'eau des établissements industriels et artisanaux dont l'activité entraîne le rejet de volumes d'eaux usées supérieurs à 6 000 m³.

Ce principe déroge aux exigences de la directive cadre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et la préservation de la ressource car il n'incite pas les usagers à l'économie de l'eau.

Il est proposé de faire évoluer progressivement ce coefficient en proposant les valeurs suivantes :

Consommations en m³	Coefficients 2018	Coefficients 2019
De 0 à 6 000	1	1
De 6 001 à 12 000	0.8	0.85
De 12 001 à 50 000	0.6	0.65
De 50 001 à 100 000	0.4	0.45
Au-delà de 100 000	0.3	0.35

Un seul établissement bénéficie de la dernière tranche, celui-ci fera l'objet d'une réflexion particulière.

3 – Redevance Assainissement – Majoration

En cas de raccordement non conforme, d'obstacles mis à l'accomplissement des missions de contrôle des agents de la Métropole et plus généralement de non – respect des obligations définies aux articles L1331-1 à L1331-7-1 du code de la santé publique, l'utilisateur est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public de l'assainissement si son immeuble avait été raccordé, majorée de 100%.

4 - Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le Conseil communautaire, dans sa séance en date du 28 juin 2012, a institué, sur le territoire de la Communauté d'agglomération, une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ainsi qu'une Participation pour rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (PFAC "assimilés domestiques").

Les conditions d'application et les tarifs de la PFAC ont été fixés selon les modalités de calcul suivantes :

- PFAC

	Tarifs 2018	Proposition de tarifs pour 2019 *
Habitation individuelle et immeuble collectif :		
- si inférieur ou égal à 100 m² de surface de plancher	600,00 euros	600,00 euros
- par m² de surface de plancher	6,00 euros du m²	6,00 euros du m²

supplémentaire		
Extension de bâtiment existant supérieure à 40 m² : Cette participation ne s'applique pas aux maisons individuelles non transformées en collectif.	6,00 euros par m ² de surface de plancher de l'extension.	6,00 euros par m ² de surface de plancher de l'extension.

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2019.

- PFAC "assimilés domestiques"

	Tarifs 2018	Proposition de tarifs pour 2019
si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	600,00 euros	600,00 euros
par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,00 euros du m ²	6,00 euros du m ²
Au-delà de 150 m ² un tarif dégressif sera appliqué selon le barème suivant, avec un coefficient :		
- pour une surface comprise entre 150 m ² et 400 m ² :	0,6	0,6
- pour une surface supérieure à 400 m ² :	0,5	0,5

5 - Contrôle des travaux de raccordement intérieurs

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 22 décembre 2010, a décidé la mise en place d'une prestation de contrôle des travaux de raccordement intérieur lors de la vente d'un bien et en a défini les conditions techniques et financières de réalisation. Les prestations ont fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 décembre 2014.

Les tarifs appliqués en 2019 sont les suivants :

	Tarifs 2019 (Euros)
Prestation pour une réponse accompagnée d'un contrôle de conformité	103,00
Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	35

Il est proposé, pour l'année 2019 :

- D'étendre la prestation à toute demande de contrôle, hors transaction immobilière
- De reconduire le tarif suivant :

	Tarifs 2019 (Euros)
--	----------------------------

Prestation pour une réponse administrative simple sans déplacement	35
--	-----------

- De décomposer le tarif du contrôle de conformité en fonction du type d'installation à contrôler

Type d'installation à contrôler	Tarifs 2019 (Euros)
Maison individuelle	105,00
Immeuble - Appartement - Parties communes	65,00 40,00
Commerce ou activité autre qu'industrielle	140,00
Installation industrielle	210,00

6 - Vente d'air comprimé

Tours Métropole Val de Loire fournit ponctuellement au Centre Hospitalier Régional Bretonneau, une quantité d'air comprimé nécessaire au fonctionnement des postes de relèvement de l'établissement.

Il est proposé de maintenir le prix du m³ d'air comprimé pour l'année 2019 à 0,102 euros.

	Tarif 2018 (Euros)	Tarif 2019 (Euros)
Prix du m ³ d'air comprimé	0,102	0,102

7 – Traitement des matières de vidange

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 19 décembre 2007, a défini les conditions techniques et financières de réception des matières de vidanges à la station d'épuration des eaux usées de la Grange David.

Les prestations ont fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire dans sa séance du 16 décembre 2009.

Il est proposé pour l'exercice 2019 la tarification suivante :

	Tarif 2018 (Euros)	Tarif 2019 (Euros)
Prix de la tonne de matières de vidanges	12,00	12,00

8 – Traitement des graisses

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2009, a fixé pour l'année 2010, le tarif du traitement des graisses à 74,00 euros la tonne. Il est proposé de reconduire cette tarification pour l'exercice 2019.

9 - Interventions en régie

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 16 décembre 2009, a adopté une tarification horaire inhérente aux interventions réalisées par les agents du service chez les usagers responsables de dysfonctionnements (obstructions, casses et pollutions accidentelles).

La délibération du 20 décembre 2012 fixait le tarif des prestations comme suit :

Prestations	Tarifs (Euros)	Proposition de tarifs pour 2019
Intervention d'1 agent	22,50 / heure	22,50 / heure
Intervention de 2 agents avec un hydrocureur	82,00 / heure	82,00 / heure
Tarif en dehors des heures de service	Majoration de 75 %	Majoration de 100 %

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil d'exploitation, en date du 15 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 03 décembre 2018,

- **FIXE** à compter du 1^{er} janvier 2019, le prix de base de la redevance assainissement hors taxes sur le territoire des communes de la Métropole, comme ci-après :

Communes	2018 Tarifs (Euros)	2019 Tarifs (Euros)
Ballan-Miré	1,150	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (hors Langennerie)	1,150	1,1800
Chanceaux-sur-Choisille (secteur Langennerie)	1,150	1,1800
Berthenay	1,150	1,1800
Chambray-lès-Tours	1,150	1,1800
Druye	1,150	1,1800
Fondettes	1,150	1,1800
Joué-lès-Tours	1,150	1,1800
La Membrolle-sur-Choisille	1,150	1,1800
La Riche	1,150	1,1800
Luynes	1,150	1,1800
Mettray	1,150	1,1800
Notre-Dame-d'Oé	1,150	1,1800
Parçay-Meslay	1,150	1,1800
Rochechouart	1,150	1,1800

Saint-Avertin	1,150	1,1800
Saint-Cyr-sur-Loire	1,150	1,1800
Saint-Etienne-de-Chigny	1,150	1,1800
Saint-Genouph	1,150	1,1800
Saint-Pierre-des-Corps	1,150	1,1800
Savonnières	1,150	1,1800
Tours	1,150	1,1800
Villandry	1,150	1,1800

- **FIXE** comme suit les coefficients de dégressivité applicable aux tarifs de base de la redevance pour les consommations d'eau des établissements industriels et artisanaux dont l'activité entraîne le rejet de volumes d'eaux usées supérieurs à 6000 m³ :

Consommations en m ³	Coefficients 2019
De 0 à 6 000	1
De 6 001 à 12 000	0.85
De 12 001 à 50 000	0.65
De 50 001 à 100 000	0.45
Au-delà de 100 000	0.35

- **FIXE** les tarifs de la PFAC et de la PFAC « assimilés domestiques » selon les modalités de calcul suivantes :

PFAC :

	Tarifs 2018	Proposition de tarifs pour 2019 *
Habitation individuelle et immeuble collectif :		
- si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	600,00 euros	600,00 euros
- par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,00 euros du m ²	6,00 euros du m ²
Extension de bâtiment existant supérieure à 40 m² : Cette participation ne s'applique pas aux maisons individuelles non transformées en collectif.	6,00 euros par m ² de surface de plancher de l'extension.	6,00 euros par m ² de surface de plancher de l'extension.

* applicables pour les dossiers de permis de construire instruits à partir du 01/01/2019.

- PFAC "assimilés domestiques"

	Tarifs 2018	Proposition de tarifs pour 2019
si inférieur ou égal à 100 m ² de surface de plancher	600,00 euros	600,00 euros
par m ² de surface de plancher supplémentaire	6,00 euros du m ²	6,00 euros du m ²
Au-delà de 150 m ² un tarif dégressif sera appliqué selon le barème suivant, avec un coefficient :		
- pour une surface comprise entre 150 m ² et 400 m ² :	0,6	0,6
- pour une surface supérieure à 400 m ² :	0,5	0,5

- **FIXE** le tarif de la prestation de contrôle des travaux de raccordement intérieur lors de la vente d'un bien à 103.00 Euros pour une réponse accompagnée d'un contrôle de conformité et à 35 euros pour une réponse administrative simple sans déplacement,

- **FIXE** le tarif du m³ d'air comprimé fourni au Centre Hospitalier Régional Bretonneau à 0.102 Euros

- **FIXE** le tarif du traitement des graisses de vidange à 12 Euros la tonne,

- **FIXE** le tarif horaire des interventions effectuées en régie, comme suit :

Prestations	Tarifs (Euros)	Proposition de tarifs pour 2019
Intervention d'1 agent	22,50 / heure	22,50 / heure
Intervention de 2 agents avec un hydrocureur	82,00 / heure	82,00 / heure
Tarif en dehors des heures de service	Majoration de 75 %	Majoration de 100 %

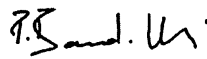
- **DIT QUE** ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'appliquer le taux de TVA en vigueur sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

8 abstentions : MMe LAUNAY, BELNOUE, JONATHAN, MM. SCHWARTZ, VALLEE, TISON, LEBOT, DENIS

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**



Frédéric BAUDIN-CULLIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-243700754-20181119-C 18 11 19 041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2018

Date de publication / notification : 23/11/2018

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

Convocations adressées le mardi 13 novembre 2018

Nombre de délégués titulaires présents : 45

Nombre de délégués votants : 50

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Bruno FENET, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Nadine NOWAK, Michèle LAUNAY, Didier VALLEE, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Vincent TISON, Martine POTEL, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florence DRABIK, Martine GARRIGUE, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Jean-Marc PICHON, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Jacques CHEVTCHENKO, Serge BABARY, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS, Cécile JONATHAN a donné pouvoir temporaire à Vincent TISON de la délibération n° 1 à 23

Barbara DARNET MALAQUIN a donné pouvoir temporaire à Jacques CHEVTCHENKO de la délibération n°1 à 29

Titulaires absents excusés :

Sébastien MARAIS a donné pouvoir à Martine POTEL, Patrick CHALON a donné pouvoir à Christian AVENET, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ a donné pouvoir à Wilfried SCHWARTZ, Françoise DESROUSSEAUX a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Patrick DELETANG a donné pouvoir à M. BABARY.
Alain GUILLEMIN, Jean-Gérard PAUMIER, Sophie AUCONIE.

Désignation de Dominique SARDOU en qualité de Secrétaire de séance.

19 NOVEMBRE 2018

**C_18_11_19_041- EAU - ASSAINISSEMENT - VOTE DES TARIFS 2019 -
BRANCHEMENTS EN EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES SUR LE
TERRITOIRE METROPOLITAIN**

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Tout nouveau branchement doit faire l'objet d'une demande de branchement téléchargeable sur le site de la Métropole.

Cette demande de branchement doit être adressée à la direction du cycle de l'eau de Tours Métropole Val de Loire, service études et travaux.

Conformément à l'article 9 du règlement d'assainissement, pour un branchement en eaux usées, un agent du service établit le tracé ainsi que l'emplacement du regard de branchement en présence du demandeur. Le schéma d'implantation est ensuite visé des deux parties.

Suite à cette visite, le demandeur reçoit un devis. L'objet de la présente délibération est de fixer un bordereau des prix, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, pour la réalisation des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales, sur le territoire métropolitain.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la conseil d'exploitation, en date du 23 octobre 2018,

Vu l'avis de la commission politiques environnementales et qualité de vie, en date du 29 octobre 2018,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 05 novembre 2018,

- **APPROUVE** les tarifs des branchements en eaux usées et eaux pluviales sur le territoire de la Métropole, applicables au 1^{er} janvier 2019, tel que fixés dans le bordereau des prix ci-annexé,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

**Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,**



Frédéric BAUDIN-CULLIERE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

037-243700754-20181119-C_18_11_19_041-DE

N° DE PRIX	DESIGNATION	Accusé de réception - Ministère de l'intérieur	PRIX UNITAIRE € HT
1	REALISATION D'UN BRANCHEMENT PARTICULIER GRAVITAIRE COMPLET SUR CANALISATION EXISTANTE	Reception par le préfet : 23/11/2018	
	L'ensemble des prix comprend les frais de dossier, études et maîtrise d'œuvre.	Date de publication / notification : 23/11/2018	
1.1	FORFAIT POUR BRANCHEMENT PVC OU POLYPROPYLENE CR 8 DIAMETRE 160 MM JUSQU'À 3 METRES		2 900,00 €
	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un branchement neuf sur la conduite principale et comprend l'étude du projet, la préparation et les démarches administratives réglementaires ainsi que le forfait de raccordement du branchement sur la conduite principale y compris les terrassements et remblais de la tranchée et réfection de la voirie au droit de la conduite principale. Les caractéristiques techniques des éléments qui constituent le branchement seront conformes au règlement du service assainissement de Tours Métropole Val de Loire (TMVL).		
1.2	POUR BRANCHEMENT PVC OU POLYPROPYLENE CR 8 DIAMETRE 200 MM JUSQU'À 3 METRES		3 100,00 €
1.3	POUR BRANCHEMENT PVC OU POLYPROPYLENE CR 8 DIAMETRE COMPRIS ENTRE 250 ET 315 MM JUSQU'À 3 METRES		3 400,00 €
1.4	POUR BRANCHEMENT FONTE (selon norme NF EN 598) DIAMETRE 150 MM JUSQU'À 3 METRES		4 000,00 €
1.5	POUR BRANCHEMENT FONTE (selon norme NF EN 598) DIAMETRE 200 MM JUSQU'À 3 METRES		4 250,00 €
2	POUR BRANCHEMENT EN REFOULEMENT POUR UN DIAMETRE 63 mm PEHD bande bleue PN 16 JUSQU'À 3 METRES		1 800,00 €
3	LE METRE LINEAIRE DE BRANCHEMENT		
	Ce prix rémunère la longueur de branchement à mettre en place à partir du 4ème mètre de branchement à réaliser. Ce prix comprend la longueur du branchement à mettre en place entre la partie publique où se situe la conduite et la partie privée où se situera la boîte de branchement, y compris les terrassements et remblais de la tranchée et réfection de la voirie et du trottoir à l'identique Ce prix comprend également le percement éventuel d'un mur en maçonnerie ou béton, l'évacuation des gravats, regarnissage du percement ou mortier de ciment et réagréage de la maçonnerie ou réfection des enduits après passage de la canalisation (les percements sur des voiles béton des constructions neuves seront à la charge des pétitionnaires) ainsi que la remise en état des abords, espaces verts en accord avec le pétitionnaire. Il est également inclu la fourniture et pose de la boîte de branchement dont sa nature sera à valider avec l'agent de Tours Métropole Val de Loire (siphon disconnecteur, cloison siphonoïde ou passage direct) en fonction du règlement du service assainissement		
3.1	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 diamètre 160 mm		150,00 €
3.2	le mètre-linéaire de branchement pour PVC CR8 diamètre 200 mm		165,00 €
3.3	le mètre-linéaire de branchement pour PVC compris entre diamètre 250 mm et 315 mm		180,00 €
3.4	le mètre-linéaire de branchement pour PVC compris entre diamètre 400 mm		200,00 €
3.5	le mètre-linéaire de branchement pour PVC compris entre diamètre 500 mm		250,00 €
3.6	le mètre-linéaire de branchement en refoulement PEHD diamètre 63 mm		100,00 €
3.7	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte, polypropylène ou PEHD diamètre 150 mm		190,00 €
3.8	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte, polypropylène ou PEHD diamètre 200 mm		210,00 €
3.9	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte, polypropylène ou PEHD diamètre 250 mm		250,00 €
3.10	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte, polypropylène ou PEHD diamètre 300 mm		300,00 €
3.11	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte, polypropylène ou PEHD diamètre 400 mm		350,00 €
3.12	le mètre-linéaire de branchement pour Fonte, polypropylène ou PEHD diamètre 500 mm		450,00 €
3.13	le mètre-linéaire de branchement en béton diamètre 600 mm		150,00 €

4	FOURNITURE ET POSE D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT	
	Ce prix rémunère la fourniture et d'une boîte de branchement hors du cadre de la réalisation d'un <u>branchement neuf complet</u> et comprend le terrassement, la fourniture des pièces et raccords, le positionnement et les réglages, les remblais et réfection de surface à l'identique. Le choix de la boîte de branchement est conditionné au respect du règlement du service assainissement de TMVL.	
4.4	PLUS-VALUE AU PRIX 1 POUR FOURNITURE ET POSE D'UN SIPHON DISCONNECTEUR FONTE diamètre 150 MM	200,00 €
4.5	PLUS-VALUE AU PRIX 1 POUR FOURNITURE ET POSE D'UN SIPHON DISCONNECTEUR FONTE diamètre 200 MM	300,00 €
4.6	PLUS-VALUE AU PRIX 1 POUR FOURNITURE ET POSE D'UN TABOURET A PASSAGE DIRECT diamètre 200 MM	150,00 €
4.7	PLUS-VALUE AU PRIX 1 POUR FOURNITURE ET POSE D'UN TABOURET A PASSAGE DIRECT diamètre 250 MM	200,00 €
5	REMPLACEMENT PONCTUEL D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT (HORS BRANCHEMENT)	
5.1	REMPLACEMENT D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT sans terrassement	
	Ce prix rémunère : - la démolition de l'ancien siphon et son remplacement dans un regard visitable et accessible sans terrassement. - le raccordement aux tuyaux de branchement et l'adaptation au diamètre si nécessaire - le terrassement et l'évacuation des déblais s'il y a lieu y compris la démolition de béton - la fourniture, la pose ou le scellement d'une console pour les branchements en sous sol	500,00 €
5.2	REMPLACEMENT D'UNE BOITE DE BRANCHEMENT avec terrassement	
	Ce prix rémunère le remplacement d'une boîte de branchement en PVC diamètre 315/160 (hauteur maxi : 1,20m fil d'eau) et comprend : - la démolition de l'ancienne boîte de branchement ou siphon disconnecteur - les terrassements et l'évacuation des déblais (y compris les frais de décharge) - la fourniture et la pose de la boîte de branchement disconnectrice à cloison fixe ou passage direct selon prescription de la maîtrise d'œuvre y compris la rehausse en PVC - le lit de pose et l'enrobage en gravier du tabouret - le remblaiement autour de la rehausse en sable ciment jusqu'à la dalle de répartition (si nécessaire) - la fourniture et la mise en oeuvre de béton pour constitution de la dalle de répartition (couronnement indépendant de la cheminée PVC) ou la fourniture de la dalle préfabriquée - les raccordements et les pièces spéciales - la découpe éventuelle des tuyaux - la fourniture et la pose du tampon en fonte série C250 et de son entourage béton, y compris sa mise à la cote et les raccords de surface - la remise en état des abords, espaces verts, trottoirs ou voirie - et toutes les sujétions dues à la présence d'étais, d'eau, d'ouvrage, de réseaux divers, y compris toute la signalisation temporaire de protection	600,00 €
5.3	PLUS-VALUE AUX PRIX 1 A 4 POUR CONSTRUCTION DE REGARD DE VISITE EN BETON DE DIAMETRE 800 MM ou 1000 MM POUR SIPHON DISCONNECTEUR	
	Ce prix rémunère à l'unité la confection d'un regard de visite circulaire de diamètre 800 mm ou 1000 mm en béton pour siphon disconnecteur comprenant : - la fourniture du siphon disconnecteur - le terrassement, le remblai et l'évacuation des terres excédentaires - la fourniture des éléments préfabriqués avec les joints d'étanchéité - la fourniture et le scellement des échelons - le couronnement béton adapté au type de la couverture Ce prix est appliqué pour une profondeur du fil d'eau jusqu'à 1,50 ml	450,00 €
6	PLUS VALUE AU PRIX 1 POUR SURLARGEUR DE TRANCHEE dans le cadre de la pose d'un réseau d'eaux pluviales ou d'eaux usées dans la même tranchée. Le forfait s'appliquera au branchement le plus long à réaliser, la plus-value s'appliquera au branchement le plus court.	
6.1	LE METRE LINEAIRE	55,00 €
7	SUPPRESSION DE BRANCHEMENT PARTICULIER	
	LE FORFAIT	550,00 €



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-243700754-20181217-C 18 12 17 033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018

Date de publication / notification : 24/12/2018

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 DECEMBRE 2018

Convocations adressées le mardi 11 décembre 2018

Nombre de délégués titulaires présents : 522

Nombre de délégués votants : 544

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Phillipe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Philippe CLEMOT, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS,, Nadine NOWAK, Michèle LAUNAY, DIDIER VALLEE, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Vincent TISON, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florent DRABIK, Françoise DESROUSSEAUX, Philippe LEBOT, Francine LEMARIE, Serge BABARY, Jacques CHEVTCHENKO, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS, Cécile JONATHAN.

Titulaires absents excusés :

Martine GARRIGUE a donné pouvoir à Bernard PLAT, Sophie AUCONIE a donné pouvoir à Christophe BOUCHET.
Christian AVENET

Désignation de Barbara DARNET MALAQUIN, Conseillère Métropolitaine en qualité de Secrétaire de séance.

17 DECEMBRE 2018

C_18_12_17_033- EAU - ASSAINISSEMENT - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2019

Monsieur Bertrand RITOURET, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 21 décembre 2005 a décidé la création du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) et fixé les tarifs des contrôles qui découlent de sa mission.

Le SPANC de la Métropole assure également, depuis 2009, le contrôle périodique du fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectifs, selon les fréquences définies dans le règlement d'assainissement non collectif.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute transaction immobilière, le service réalise le diagnostic des installations d'assainissement non collectif. Dans le cas d'une attestation de contrôle de moins de trois ans, la prestation se limite à une réponse administrative simple. En l'absence d'attestation de contrôle datant de moins de trois ans, un diagnostic initial ou un contrôle de fonctionnement est diligenté et assuré par le SPANC.

L'ensemble de ces contrôles a fait l'objet d'une tarification adoptée par le Conseil communautaire, dans sa séance du 15 décembre 2014.

Il est proposé pour l'exercice 2019 de :

- Reconduire ces tarifs comme suit :

Types de contrôles	Tarifs 2019 (€ HT)
Ouvrages neufs ou réhabilités :	
Contrôle de conception	140,00
Contrôle de conception si étude à la parcelle jointe au dossier	55,00
Contrôle de réalisation	100,00
Ouvrages existants :	
Diagnostic initial	135,00
Contrôle de fonctionnement	90,00
Cas des transactions immobilières :	
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	35,00
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	110,00

- Ajouter le tarif suivant :

Types de contrôles	Tarifs 2019 (€ HT)
Ouvrages neufs ou réhabilités :	
Contre-visite si contrôle de réalisation non conforme	50,00

- Instaurer, conformément à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique, une majoration de 100% des tarifs en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC dans les conditions d'application définies par le règlement d'assainissement non collectif de Tours Métropole Val de Loire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2224-1 et suivants,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 1331-1-1 et L1331-11-1

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 modifiant l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2 kg/j de DBO5,

Vu l'avis de la conseil d'exploitation, en date du 15 novembre 2018,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 03 décembre 2018,

- **FIXE**, à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs des contrôles effectués par le S.P.A.N.C de Tours Métropole Val de Loire comme suit :

Types de contrôles	Tarifs 2019 (€ HT)
Ouvrages neufs ou réhabilités :	
Contrôle de conception	140,00
Contrôle de conception si étude à la parcelle jointe au dossier	55,00
Contrôle de réalisation	100,00
Ouvrages existants :	
Diagnostic initial	135,00
Contrôle de fonctionnement	90,00
Cas des transactions immobilières :	
➤ Réponse simple (si attestation de contrôle < 3 ans)	35,00
➤ Contrôle de fonctionnement (si attestation de contrôle > 3 ans)	110,00

- **AJOUTE**, à compter du 1^{er} janvier 2019 le tarif suivant :

Types de contrôles	Tarifs 2019 (€ HT)
Ouvrages neufs ou réhabilités :	
Contre-visite si contrôle de réalisation non conforme	50,00

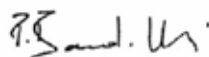
- **INSTAURE**, conformément à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique, une majoration de 100% des tarifs en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (définis à l'article 30 du Règlement d'assainissement non collectif).

- **DIT QUE** ces tarifs hors taxes, auxquels il convient d'ajouter le taux de TVA en vigueur, sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Frédéric BAUDIN-CULLIERE

